

N° 433

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 mai 2020

## **RAPPORT D'INFORMATION**

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2019**,*

Par M. Claude BÉRIT-DÉBAT,

Sénateur

---

(1) Cette commission spéciale est composée de : M. François-Noël Buffet, *président* ; M. Charles Guené, *vice-président* ; M. Claude Bérít-Débat, *rapporteur* ; MM. Emmanuel Capus, Thierry Carcenac, Pierre Charon, André Gattolin, Laurent Lafon, Pascal Savoldelli, Raymond Vall, Michel Vaspart.



## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	5
SYNTHÈSE .....	9
PREMIÈRE PARTIE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2019 DU SÉNAT .....	13
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE .....	13
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	17
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	26
C. LES PRODUITS .....	63
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG .....	66
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	69
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	71
C. LES PRODUITS .....	77
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG .....	79
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	82
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	82
C. LES PRODUITS .....	82
IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE .....	84
V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019.....	86
DEUXIÈME PARTIE COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN .....	89
I. LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	89
II. LE BILAN.....	93
A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF .....	93
B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF.....	94

<b>TROISIÈME PARTIE COMPTABILITÉS ANNEXES.....</b>	<b>97</b>
<b>I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES.....</b>	<b>97</b>
<b>II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....</b>	<b>103</b>
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME .....	103
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	104
C. LES SOLDES DES CAISSES .....	106
<b>QUATRIÈME PARTIE LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME</b>	
<b>« PUBLIC SÉNAT ».....</b>	<b>113</b>
<b>ANNEXE RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA</b>	
<b>COUR DES COMPTES .....</b>	<b>135</b>

Mesdames, Messieurs,

Le principe constitutionnel de la **séparation des Pouvoirs**, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, confère au Sénat **l'autonomie financière**.

Inscrite à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, rappelée par l'article 103 du Règlement du Sénat et consacrée par le Conseil constitutionnel<sup>1</sup>, cette autonomie porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

### **1. L'ADOPTION ET L'EXÉCUTION DU BUDGET DU SÉNAT**

Le budget du Sénat distingue les **ressources** et les **dépenses** affectées à l'exercice de sa mission **institutionnelle** (« budget Sénat » à proprement parler), à la **gestion du Jardin du Luxembourg** et à celle du **Musée du Luxembourg**, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une **dotation de l'État** et des **produits** divers complétés, le cas échéant, par un **prélèvement sur ressources propres**.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat, sont ensuite soumis à une **Commission commune des crédits**, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'État.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année n + 1<sup>2</sup>, au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

---

<sup>1</sup> Décisions nos 2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2011-129 QPC du 13 mai 2011.

<sup>2</sup> Auquel est annexé un rapport détaillant le montant et la ventilation de ces crédits.

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes de dépenses et de ressources du budget est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

## *2. LA TENUE ET LA CLÔTURE DES COMPTES*

A la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat - mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des **comptabilités annexes**, correspondant aux comptes des Caisses des retraites et des Caisses de Sécurité sociale des sénateurs et des fonctionnaires du Sénat, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des Finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

Le **compte de gestion** établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

## *3. LA CERTIFICATION DES COMPTES*

Fidèle à son choix de **transparence**, le Sénat respecte et met en œuvre les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce chargée de **certifier** que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier cette **mission de certification** à la **Cour des comptes**, déjà chargée de la certification des comptes de l'État par le 5° de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances<sup>1</sup>.

Aux termes de la **convention** signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour, cette mission s'organise en deux étapes.

La première, dite phase « préliminaire », vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en matière de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite « finale », est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

Cette année encore, à l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 30 avril 2020 et annexé au présent rapport, a certifié *« qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat »*.

#### **4. LE CONTRÔLE DES COMPTES**

En application du principe d'autonomie financière, le **contrôle des comptes** du Sénat incombe à la **Commission spéciale** instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat.

Nommée après chaque renouvellement, composée conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques, cette commission comprend onze membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

---

<sup>1</sup> Loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances.

**La composition de la Commission spéciale  
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne**

M. François-Noël Buffet (Les Républicains - Rhône), président ;  
M. Claude Bérit-Debat (SOCR - Dordogne), rapporteur ;  
M. Charles Guené (Les Républicains - Haute-Marne),  
vice-président ;  
M. Emmanuel Capus (Les Indépendants- Maine-et-Loire) ;  
M. Thierry Carcenac (SOCR - Tarn) ;  
M. Pierre Charon (Les Républicains - Paris) ;  
M. André Gattolin (LaREM - Hauts-de-Seine) ;  
M. Laurent Lafon (UC - Val-de-Marne) ;  
M. Pascal Savoldelli (CRCE - Val-de-Marne) ;  
M. Raymond Vall (RDSE - Gers) ;  
M. Michel Vaspart (Les Républicains - Côtes-d'Armor).

Aux termes de l'article 36 du Règlement budgétaire et comptable du Sénat, cette commission est chargée :

- d'examiner le compte administratif et les comptes annuels du Sénat ;
- de donner **quitus** aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de la sienne ;
- d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Dans ce cadre, elle peut procéder aux contrôles sur pièces et sur place et obtenir communication des documents qu'elle juge nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle.

## SYNTHÈSE

### **Un budget stable par rapport à 2018 et toujours affecté par des difficultés d'exécution des dépenses d'investissement.**

Le budget 2019 du Sénat s'inscrivait dans la **continuité** du budget de l'année 2018, avec comme principales caractéristiques la **poursuite du programme ambitieux d'investissements** en matière de rénovation immobilière destinés à moderniser le cadre de travail offert aux Sénateurs et à leurs collaborateurs et à améliorer les conditions d'exercice du mandat parlementaire, dont une partie du montant était constituée de **reports** de dépenses portant sur ces opérations et non consommées en 2018<sup>1</sup>, et la modération des dépenses de fonctionnement. Il s'élevait ainsi à **362,1 millions d'euros**<sup>2</sup>, contre **362,5 millions d'euros inscrits au budget 2018**<sup>5</sup> mais seulement **327,81 millions d'euros exécutés** au cours de ce même exercice.

Le **taux d'exécution des dépenses d'investissement**, dont le montant prévisionnel s'élevait à **33,2 millions d'euros**, reste toutefois faible, comme en 2017 (67,3 %) et 2018 (51,5 %), et n'est que de **55,29 %**, en raison notamment des difficultés rencontrées dans la conduite des différentes opérations pluriannuelles de travaux engagées, au premier rang desquelles figure la rénovation des immeubles situés aux 26 et 36 rue de Vaugirard. **Elles représentent au final 18,4 millions d'euros**, en légère baisse par rapport à 2018 (-6 %) mais à un niveau qui reste particulièrement élevé par rapport à la tendance de ces dix dernières années et confirme leur croissance constatée depuis trois ans.

L'**exécution du budget 2019** fait apparaître une **sous-exécution de 28,6 millions d'euros**, soit un **taux d'exécution de 92,1 %**, pour une **dépense totale de 333,57 millions d'euros**, en hausse de 1,76 % par rapport à 2018.

### **La poursuite de la modération des dépenses de fonctionnement.**

L'année 2018, première année d'application du nouveau régime de prise en charge des frais de mandat des Sénateurs institué en 2017<sup>3</sup>, avait été marquée par une diminution de 3,9 % des dépenses de fonctionnement du Sénat, principalement causée par cette réforme qui s'accompagnait notamment du reversement au Sénat par les Sénateurs du solde de leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) non consommé au 31 décembre 2017, qui s'était élevé à 1,63 million d'euros.

---

<sup>1</sup> D'un montant de 6,73 millions d'euros.

<sup>2</sup> Budget réparti et reports d'opérations pluriannuelles compris.

<sup>3</sup> Article 3 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique et arrêté n° 2017-272 du Bureau 7 décembre 2017.

En 2019, **les dépenses de fonctionnement progressent de 2,27 %** par rapport à l'exercice précédent du fait de la disparition de cette ressource exceptionnelle, de la majoration des crédits destinés à faire appel à une expertise extérieure pour réaliser des études à la demande des commissions, délégations et structures temporaires du Sénat et de la revalorisation de 10 % du crédit collaborateurs des Sénateurs, intervenue au 1<sup>er</sup> novembre 2018. **Les efforts de maîtrise des dépenses de rémunération** des fonctionnaires engagés depuis plusieurs années, tout comme le **report de dépenses d'honoraires** en raison des retards constatés dans les chantiers de rénovation immobilière, ont contribué à limiter cette progression.

Sur un budget de fonctionnement de 328,9 millions d'euros, **315,2 millions d'euros ont été consommés**, soit un **taux d'exécution de 95,8 %** et un montant quasiment identique à celui atteint en 2015 et 2016, années d'activité comparables et ne comptant pas de renouvellement sénatorial.

### **Des produits supérieurs aux attentes**

Si le Sénat n'a pas procédé en 2019 à des cessions d'actifs, il a perçu une **recette exceptionnelle** liée aux investissements qu'il a réalisés ces dernières années au profit du titulaire du contrat d'affermage des restaurants du Sénat.

En application de la réglementation en vigueur<sup>1</sup> pour les contrats de délégation conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il a été **remboursé**, à hauteur de 1,2 million d'euros, de la TVA acquittée dans le cadre de la construction du restaurant en libre-service situé au 36 rue de Vaugirard, mis en service en septembre 2018. Par ailleurs, l'excédent des régimes complémentaires de sécurité sociale, qui est reversé au budget du Sénat, a atteint 1,75 million d'euros.

Les **produits** ont donc atteint **8,9 millions d'euros en 2019**, contre 7,7 millions d'euros en 2018 (+15,6 %) et 5,5 millions d'euros inscrits au budget.

### **Un budget financé intégralement par la dotation de l'État pour le fonctionnement et complété par les ressources propres du Sénat pour l'investissement**

Depuis 2012, la **dotation** que l'État verse au Sénat pour assurer son financement est **gelée**, en euros courants, à **323,58 millions d'euros**. En 2019, investissement et fonctionnement cumulés, les dépenses de l'institution ont représenté 333,57 millions d'euros, ce qui conduit à la consommer dans son intégralité.

---

<sup>1</sup> Article 210 de l'annexe 2 du code général des impôts.

Le **solde** des dépenses d'investissement qu'elle ne couvre pas, qui représentait près de **10 millions d'euros** en 2019, a été financé principalement par les **produits budgétaires** et complété par un **prélèvement sur disponibilités**. Initialement estimé à 33 millions d'euros, il ne s'est finalement élevé qu'à **un million d'euros** en raison de la faible exécution des dépenses d'investissement et du niveau plus important qu'anticipé des produits. **Ce prélèvement n'est toutefois que différé dans le temps**, les dépenses qu'il devait couvrir n'étant pas annulées mais reportées, à hauteur de 12,44 millions d'euros, sur l'exercice 2020.

Comme les années précédentes, **l'intégralité des dépenses de fonctionnement du Sénat ont été financées grâce à la dotation**, au prix d'une gestion rigoureuse et d'efforts importants de maîtrise de l'évolution de leurs différentes composantes, tout en garantissant aux Sénateurs les moyens d'exercer efficacement leur mandat parlementaire. Affectataire d'un patrimoine historique important, à l'entretien exigeant, l'institution parvient toutefois à prendre en charge ses besoins croissants en matière d'investissements dans ce cadre budgétaire contraint, grâce à ses ressources propres, sans avoir eu à solliciter de l'État de moyens financiers supplémentaires.

### Évolution de l'exécution du budget du Sénat depuis 2011

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Investissement	9,13	4,20	5,69	11,24	17,01	7,89	24,40	19,60	18,35	117,50
Fonctionnement	333,17	326,37	321,68	320,84	316,44	317,00	320,72	308,21	315,22	2879,63
Dépenses totales	342,30	330,56	327,36	332,07	333,44	324,89	345,12	327,81	333,57	2997,13
Dotation	327,69	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	2916,37
Produits	6,25	6,52	6,56	6,86	5,49	6,95	13,09	7,67	8,99	68,37
Ressources totales	333,95	330,10	330,14	330,44	329,07	330,53	336,67	331,26	332,58	2984,74
Solde budgétaire en M€ (Prélèvement sur les disponibilités)	-8,35	-0,46	2,78	-1,63	-4,37	5,64	-8,45	3,45	-0,99	-12,39

en M€



## PREMIÈRE PARTIE

### L'EXÉCUTION DU BUDGET 2019 DU SÉNAT

#### I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE

Le **budget du Sénat en 2019**, Jardin et Musée du Luxembourg exclus, avait été initialement établi à **342,14 millions d'euros**, puis **350 millions d'euros** après report de crédits d'opérations pluriannuelles, contre respectivement **338,85** et **350 millions d'euros** en 2018.

En **exécution**, les **dépenses réellement constatées** se sont élevées à **322,64 millions d'euros**, contre **316,55 millions d'euros** l'année précédente. Sur ce total, **304,79 millions d'euros** ont constitué des **dépenses de fonctionnement** de l'institution et **17,84 millions d'euros** ont été consacrés au **financement de ses investissements**, essentiellement destinés à la rénovation de son patrimoine immobilier mais aussi à la modernisation de ses moyens informatiques.

Cette **différence de 27,36 millions d'euros (7,8 %)**, qui représente un taux d'exécution de 92,2 %, a pour principale origine les **retards constatés dans la réalisation des opérations pluriannuelles de travaux** engagées, ce qui a entraîné une réduction à due concurrence des dépenses de fonctionnement, notamment d'honoraires, qui y sont liées. Elle a également pour cause la **non-consommation de l'intégralité des aides à l'exercice du mandat** mises à la disposition des Sénateurs, qu'il s'agisse des avances de frais de mandat ou du crédit collaborateurs, dont la gestion est assurée par l'Association pour la gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS). Enfin, une économie de deux millions d'euros a été constatée sur les crédits ouverts pour la rémunération des fonctionnaires.

Par grandes destinations (investissement, fonctionnement courant, charges parlementaires et de personnel) les dépenses de l'exercice 2019 se ventilent comme suit :

## Dépenses 2019 - Sénat

<b>I - INVESTISSEMENT</b>	<b>17 844 745</b>	<b>5,53%</b>
<b>II - FONCTIONNEMENT</b>	<b>304 790 867</b>	<b>94,47%</b>
<b>A - Fonctionnement courant</b>	<b>24 030 349</b>	<b>7,45%</b>
<b>B - Charges parlementaires</b>	<b>157 660 362</b>	<b>48,87%</b>
<b>B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité</b>	40 884 537	12,67%
<b>B2 - Aide à l'exercice du mandat</b>	111 721 410	34,63%
<b>B3 - Anciens Sénateurs</b>	5 054 416	1,57%
<b>C - Charges de personnel</b>	<b>123 100 155</b>	<b>38,15%</b>
<b>C1- Personnel en activité : Fonctionnaires</b>	105 686 842	32,76%
<b>C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés</b>	10 845 218	3,36%
<b>C3- Personnel retraité</b>	6 568 095	2,04%
<b>Total des dépenses</b>	<b>322 635 611</b>	<b>100,00%</b>

I - Immobilisations corporelles (agencements et aménagement des constructions, installations complexes, mobilier, œuvres d'art, matériel industriel, informatique, audiovisuel ou de transport) et incorporelles (logiciels)  
II - A - Achats, fluides, travaux et services extérieurs, honoraires, impôts et taxes, locations et charges locatives, subventions diverses  
II - B1 - Indemnités parlementaires et charges associées des sénateurs en activité  
II - B2 - Frais de mandat, subvention AGAS, fonctionnement des groupes politiques, hébergement, déplacements, frais postaux et de télécommunications  
II - B3 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance, accessoires de pensions des sénateurs pensionnés  
II - C1 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire et charges associées  
II - C2 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire et charges associées  
II - C3 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance, accessoires de pensions du personnel retraité

L'exécution du budget 2019 est retracée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses - Sénat					
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>I - INVESTISSEMENT</b>	<b>15 935 833</b>	<b>7 215 147</b>	<b>23 896 707</b>	<b>19 255 399</b>	<b>17 844 745</b>
20 - Immobilisations incorporelles	1 036 644	495 162	190 721	589 584	679 901
21 - Immobilisations corporelles	14 899 189	6 719 985	23 705 987	18 665 815	17 164 843
<b>II - FONCTIONNEMENT</b>	<b>305 057 711</b>	<b>305 702 447</b>	<b>309 359 995</b>	<b>297 297 461</b>	<b>304 790 867</b>
<b>A - Fonctionnement courant</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>	<b>25 250 756</b>	<b>24 589 602</b>	<b>24 030 349</b>
60 - Achats	4 820 688	4 529 155	4 441 974	4 186 880	4 507 482
61 - Travaux et services extérieurs	14 054 259	13 927 175	13 811 090	14 045 428	12 511 991
62 - Autres travaux et services extérieurs	3 740 945	4 371 378	4 479 607	3 691 778	3 955 643
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 342 218	1 372 188	1 424 801	1 437 548	1 528 611
65 - Autres charges de gestion courante	1 167 206	1 088 212	1 000 017	1 125 216	1 281 949
67 - Charges exceptionnelles	47 101	13 912	93 267	102 751	244 672
<b>B - Charges parlementaires</b>	<b>154 976 202</b>	<b>156 685 369</b>	<b>160 514 344</b>	<b>149 609 655</b>	<b>157 660 362</b>
<b>B1 - Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité</b>	<b>39 563 546</b>	<b>39 841 452</b>	<b>40 405 894</b>	<b>40 679 842</b>	<b>40 884 537</b>
641 - Indemnités	30 804 244	30 958 949	31 198 362	31 399 605	31 566 308
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	8 759 303	8 882 503	9 207 532	9 280 237	9 318 228
<b>B2 - Aide à l'exercice du mandat</b>	<b>110 604 455</b>	<b>112 294 776</b>	<b>115 422 794</b>	<b>103 656 994</b>	<b>111 721 410</b>
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 915 291	8 080 632	7 516 313	7 369 081	7 054 274
626 - Frais postaux et de télécommunications	2 313 107	2 544 155	2 591 613	2 444 987	2 609 670
648 - Formation	44 324	35 805	50 810	0	9 222
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	67 830	112 264	48 278	38 429	87 305
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	99 439 237	100 663 458	104 393 609	92 962 102	101 132 222
659 - Contributions aux assemblées interparlementaires	824 666	858 463	822 170	842 396	828 716
<b>B3 - Anciens Sénateurs</b>	<b>4 808 200</b>	<b>4 549 141</b>	<b>4 685 657</b>	<b>5 272 819</b>	<b>5 054 416</b>
641 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	100 674	38 624	123 644	247 750	70 599
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	2 675 613	2 571 640	2 603 428	2 896 870	2 883 939
649 - Accessoires de pensions	2 031 914	1 938 877	1 958 585	2 128 199	2 099 878
<b>C - Charges de personnel</b>	<b>124 909 093</b>	<b>123 715 057</b>	<b>123 594 894</b>	<b>123 098 204</b>	<b>123 100 155</b>
<b>C1- Personnel en activité : Fonctionnaires</b>	<b>110 143 093</b>	<b>108 588 403</b>	<b>108 414 214</b>	<b>107 183 306</b>	<b>105 686 842</b>
624 - Transport de biens et transport du personnel	325 439	216 594	83 724	200 180	218 809
625 - Déplacements, missions et réceptions	226 017	296 393	269 697	300 847	293 623
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	93 317 894	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 794
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 996 847	14 079 535	13 961 365	13 817 757	13 641 482
647 - Autres charges sociales	2 252 904	1 595 916	2 084 419	1 728 785	1 814 354
648 - Autres charges de personnel	23 207	25 011	23 395	28 014	33 531
659 - Autres subventions	785	773	888	1 088	250
<b>C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés</b>	<b>9 008 012</b>	<b>9 079 551</b>	<b>9 025 980</b>	<b>9 533 807</b>	<b>10 845 218</b>
621 - Personnel extérieur	18 404	28 339	0	41 827	28 545
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 428 549	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 163 299	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706
647 - Autres charges sociales	397 761	341 765	237 133	252 532	61 427
648 - Autres charges de personnel	0	0	0	0	0
<b>C3- Personnel retraité</b>	<b>5 757 988</b>	<b>6 047 104</b>	<b>6 154 700</b>	<b>6 381 092</b>	<b>6 568 095</b>
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	2 527 991	2 647 570	2 742 572	2 847 890	2 936 868
649 - Accessoires de pensions	3 229 997	3 399 534	3 412 128	3 533 202	3 631 227
<b>Total des dépenses</b>	<b>320 993 544</b>	<b>312 917 594</b>	<b>333 256 702</b>	<b>316 552 860</b>	<b>322 635 611</b>

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'exécution du budget du Sénat :

<b>BUDGET DU SENAT - 2019</b>	<b>Exécution</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>I - Section d'investissement</b>	<b>17 844 745 €</b>
<b>II - Section de fonctionnement</b>	<b>304 790 867 €</b>
<b>III - Total des dépenses (I+II)</b>	<b>322 635 611 €</b>
<b>RESSOURCES</b>	
<b>IV - Produits</b>	<b>8 042 037 €</b>
<b>V - Dotation de l'Etat</b>	<b>312 227 700 €</b>
<b>VI - Prélèvement sur les disponibilités</b>	<b>2 365 875 €</b>
<b>VII - Total des ressources (IV+V+VI)</b>	<b>322 635 611 €</b>

## A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2019 ne rompt pas avec le **cycle exceptionnel d'investissement** qui a été engagé en 2014 mais s'inscrit dans sa continuité. Contrairement à l'année précédente, il n'a pas été marqué par l'achèvement de chantiers majeurs (création du nouveau restaurant en libre-service situé 36 rue de Vaugirard, aménagement d'une salle de réunion multimédia non modulable dans l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs, aménagement des locaux du pavillon Guynemer). Il a néanmoins vu l'accélération du principal d'entre eux, la rénovation des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard, qui accueillent principalement des bureaux destinés aux Sénateurs et à leurs collaborateurs.

Le **montant des dépenses d'investissement exécutées est en recul par rapport à 2018** (-6,36 %), d'une ampleur proche à celle prévue au budget initial (-5,5 %). Leur niveau reste néanmoins bien supérieur à la moyenne constatée antérieurement à 2017.

### Évolution des dépenses d'investissement entre 2014 et 2019

2014	2015	2016	2017	2018	2019
11,2	17	7,9	24,4	19,6	18,4

*En millions d'euros*

### 1. Les investissements gérés par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ)

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
213 - Constructions	10 631 220	3 940 161	17 439 484	13 257 090	10 299 455
215 - Installations techniques, matériels et outillage	2 413 738	1 452 860	3 753 531	3 028 831	4 858 700
216 - Collections et oeuvres d'art	166 882	205 884	279 578	225 464	32 449
218 - Autres immobilisations corporelles	824 330	87 234	213 794	357 573	201 425
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>14 036 170</b>	<b>5 686 140</b>	<b>21 686 387</b>	<b>16 868 958</b>	<b>15 392 029</b>

*a) Les dépenses de construction et d'installations techniques*

Les dépenses de **construction** se sont élevées à **10 299 454 euros**, en baisse de 22 % par rapport à 2018. Les dépenses **d'installations techniques** se sont élevées à **4 858 700 euros** (+60 % par rapport à 2018).

(1) La restructuration et la rationalisation de l'usage des immeubles

Cette **rationalisation** des surfaces permet au Sénat, en période de contrainte budgétaire, de ne pas acquérir ou de louer de surfaces supplémentaires tout en répondant à plusieurs besoins, comme l'accroissement des surfaces de bureaux ou la construction d'un restaurant libre-service aux normes sanitaires et techniques, qui permet désormais de répondre aux besoins des collaborateurs des groupes et des Sénateurs et des personnels du Sénat.

C'est ainsi que répondent à cet objectif plusieurs opérations de travaux, financés sur des crédits pluriannuels ou le budget annuel de la direction, parmi lesquelles figurent notamment :

- la poursuite des travaux de rénovation des bâtiments situés aux 26 et 36 rue de Vaugirard, qui a suscité une dépense de **10,2 millions d'euros** sur une annuité de 14,4 millions d'euros prévus ;
- la climatisation du bâtiment O, situé au 36 rue de Vaugirard, pour **500 000 euros** ;
- le réaménagement d'une partie des locaux de la division de la protection sociale, pour un coût de **100 000 euros**.

(2) La mise aux normes techniques, environnementales et l'amélioration de l'accessibilité

Cette mise aux normes a vocation en premier lieu à répondre aux **préoccupations de développement durable**, à améliorer l'**accessibilité** du Sénat et de ses dépendances ainsi qu'à mettre à niveau ses installations techniques.

En 2019, les opérations suivantes relevaient de la présente catégorie :

- l'opération de précâblage 2018-2021, pour **2,8 millions d'euros**, contre 2,5 millions initialement inscrits au budget ;
- la poursuite de la rénovation du système de contrôle d'accès, d'un coût de **450 000 euros** ;
- la rénovation des réseaux Ethernet et téléphonique, pour **380 000 euros**.

### **Nature des dépenses d'investissement immobilier**

Deux types de dépenses (au-delà de celles d'entretien courant ou de constructions neuves) connaissent un rythme soutenu : les dépenses de mise aux normes et celles d'économie d'énergie.

- **Les travaux de mise aux normes**

Le tableau ci-après recense les principaux chantiers (y compris les honoraires des études s'y rapportant, comptabilisées en dépenses de fonctionnement) visant à respecter les normes en vigueur qui s'imposent aux locaux, installations et matériels.

Ces chantiers sont menés dans deux types de circonstances :

- soit ils relèvent de dispositions légales s'imposant directement au Sénat : par exemple le bâtiment des Chartreux devant répondre aux normes d'accessibilité ou d'espace recevant du public (ERP) ; ou les groupes froids qui doivent cesser d'utiliser une substance appauvrissant la couche d'ozone (R22) ; ou encore les contraintes liées à la présence d'amiante ou de plomb ;
- soit ils portent sur des rénovations qui, sans être imposées, sont nécessaires parce qu'elles concernent des installations vétustes ou devenant hors normes, qui ne permettent plus de satisfaire les impératifs de maintenance : par exemple la rénovation des installations électriques ou la rénovation des réseaux Ethernet et téléphonique.

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Sénat</b>	<b>1 444 157</b>	<b>1 819 411</b>	<b>7 041 051</b>	<b>6 491 390</b>	<b>8 912 193</b>
Rénovation des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard (pour 50 %)			3 714 631	3 261 529	5 381 775
Pré-câblage		170 327	600 458	1 196 134	2 985 133
Rénovation des réseaux Ethernet et téléphoniques	658 810	231 098	403 750	812 823	373 289
Rénovation des systèmes d'éclairage et de climatisation DSI/DRH (pour 50%)					98 893
Téléphonie mobile 3G/4G		12 607	38 837	1 900	23 379
Rénovation de la chaufferie du Palais (pour 25 %)			526 082	189 147	11 820
Restructuration du Pavillon Guynemer (pour 50 %)			110 280	543 145	10 689
Mise en place de mains courantes					10 661
Campagne de mesure d'ondes électromagnétique dans les zones 4G					8 266
Autre : Diagnostics et repérages amiante et plomb	38 097	58 765	7 716	3 235	4 398
Amélioration de l'éclairage du cabinet médical					2 452
Amélioration de l'éclairage d'un bureau de la commission des Lois					1 439
Accessibilité et sécurisation de l'hémicycle (pour 75%)		785 913	946 034	23 930	
Rénovation des installations électriques (2014-2018)	304 279	460 250	672 095	18 142	
Rénovation de la tête de réseau		60 300			
Évolution des services de communication électronique			21 169	9 756	
Rénovation du vestiaire des agents du service central S0160 (pour 50 %)				258 657	
Rénovation du chauffage des chambres des gardes républicains				68 883	
Remplacement de système de climatisation d'un bureau DSI				13 253	
Rénovation du système de chauffage/climatisation du pool des chauffeurs				54 320	
Remplacement de canalisations au plomb				9 639	
Rénovation du chauffage du poste de sécurité du 46 rue de Vaugirard				26 897	
Escalier du public (A0224) : mise aux normes de l'éclairage		27 778			
Mise aux normes de groupes froid à la Présidence		12 373			
Climatisation - GB011 GB706 UE001 - S0112	293 073				
Restaurant du personnel - Buffet réfrigéré	105 673				
Versailles - Mise aux normes des équipements de sécurité incendie	5 500				
Restaurant des sénateurs - Installations de climatisation	23 959				
Self 6 rue Garancière - Installations de climatisation	14 766				
<b>Jardin</b>	<b>13 513</b>	<b>10 456</b>	<b>2 748</b>	<b>29 629</b>	<b>80 900</b>
Rénovation de l'éclairage et de la climatisation du laboratoire (pour 50%)					37 440
Changement du système de brumisation des serres de collection					29 970
Dépose d'une sous-station de chauffage (pour 50%)					10 800
Diagnostics et repérages amiante, plomb et métaux lourds	1 380		2748		2 690
Théâtre des marionnettes : mise aux normes d'accessibilité		10 456			
Mise aux normes du tour de l'atelier mécanique et d'un broyeur à terreau	9 747				
Remplacement d'un engin de manutention télescopique	2 386				
Rénovation de la gestion climatique des serres de Longpont-sur-Orge				29 629	
<b>Musée</b>			<b>8 302</b>	<b>129 955</b>	<b>0</b>
Climatisation du local électrique			8302		
Rénovation du TGBT				91 931	
Rénovation des vestiaires des agents				38 024	
<b>Total général</b>	<b>1 457 669</b>	<b>1 829 867</b>	<b>7 052 101</b>	<b>6 647 739</b>	<b>8 993 093</b>

- **Les travaux d'économies d'énergie**

La contrainte énergétique est systématiquement prise en compte lors des restructurations complètes de bâtiments.

Par ailleurs, outre le remplacement récurrent, depuis 2007, des ampoules classiques par des ampoules à basse consommation d'énergie ou leds, des actions plus ciblées sont menées, comme la mise en place de fenêtres à isolation thermique ou encore l'installation de prises pour véhicules électriques.

Ces actions sont recensées dans le tableau ci-dessous :

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Sénat</b>	<b>293 126</b>	<b>206 495</b>	<b>3 541 570</b>	<b>2 595 226</b>	<b>2 911 786</b>
Rénovation 26-36 rue de Vaugirard (pour 25%)		9 883	1 857 315	1 630 765	2 690 888
Rénovation des systèmes d'éclairage et de climatisation DSI/DRH (pour 50%)					98 893
Mise en œuvre de portes et fenêtres à isolation renforcée	75 693	88 335	40 833	114 613	59 723
Rénovation de la chaufferie du Palais (pour 75 %)	19 758	69 675	1 578 246	567 441	35 982
Installation de prises pour véhicules électriques				10 835	16 329
Restructuration du Pavillon Guynemer (pour 25%)		10 303	55 140	271 573	5 345
Restauration de l'étanchéité des coupoles dans les locaux de la lingerie (pour 50%)					2 803
Installation de détecteurs de présence		28 299	10 036		1 824
Éclairage du parc de stationnement et armoires électriques	197 675				
<b>Jardin</b>	<b>678 729</b>	<b>578 023</b>	<b>107 228</b>	<b>0</b>	<b>97 342</b>
Rénovation de la climatisation et de l'éclairage du laboratoire (pour 50%)					74 881
Alimentation en eau non potable du réseau d'arrosage					11 661
Dépose d'une sous-station de chauffage (pour 50%)					10 800
Orangerie Férou : étude de faisabilité pour panneaux photovoltaïques		4 410			
Rénovation de la station de suppression du réseau d'arrosage		56 870	89 261		
Étude pour l'utilisation de l'eau brute dans le réseau d'arrosage automatique	8 400				
Rénovation du chauffage des serres	670 329	516 743	17 967		
<b>Musée</b>	<b>0</b>	<b>25 076</b>	<b>93 118</b>	<b>0</b>	<b>50 497</b>
Modification des gaines de soufflage			93 118		
Remplacement de fenêtres dans les espaces de bureaux		25 076			
Changement du plafond verrier en plafond isolant acoustique (pour 50%)					50 497
<b>Total général</b>	<b>971 855</b>	<b>809 594</b>	<b>3 741 916</b>	<b>2 595 226</b>	<b>3 059 625</b>

*b) Les dépenses de collections*

Les dépenses relatives aux **collections et œuvres d'art** ont représenté **32 449 euros**, en **diminution de 86 %** par rapport à 2018. Leur montant varie fortement d'une année à l'autre, essentiellement en fonction des programmes de restauration, qui peuvent s'étendre sur un ou plusieurs exercices, dans un cadre annuel ou pluriannuel.

Au cours des cinq derniers exercices, l'évolution des dépenses relatives aux collections et œuvres d'art s'établit comme suit :

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	109 978	150 206	272 546	156 491	2 789
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	56 904	55 679	7 033	68 973	29 660
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>166 882</b>	<b>205 884</b>	<b>279 578</b>	<b>225 464</b>	<b>32 449</b>

En y agrégeant les dépenses de même nature financées sur d'autres comptes, y compris celles de la direction de la Bibliothèque et des Archives, les dépenses contribuant à **l'enrichissement**, à la **restauration**, à la **valorisation** du **patrimoine** s'établissent comme suit :

### Agrégat des dépenses d'enrichissement et valorisation du patrimoine mobilier

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Mobilier historique*</b>	<b>140 040</b>	<b>53 030</b>	<b>56 406</b>	<b>71 174</b>	<b>64 905</b>
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	107 434	42 586	49 233	69 654	2 789
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt		2 423		1 192	
605400 - Achats de mobilier et décors	65	957			
606900 - Fournitures ateliers		786			7 003
611000 - Sous-traitance générale	840	5 592			
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	31 700	685	7 173	328	55 112
<b>Oeuvres d'art*</b>	<b>81 622</b>	<b>81 701</b>	<b>30 012</b>	<b>154 432</b>	<b>60 921</b>
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	2 544			1 055	
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	56 904	53 256	8 329	67 781	29 660
611000 - Sous-traitance générale	20 362	23 225	16 982	59 274	19 940
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	1 812	5 220	4 702	26 323	11 321
<b>Achats patrimoniaux</b>	<b>8 170</b>	<b>10 632</b>	<b>2 474</b>	<b>5 521</b>	<b>6 706</b>
605810 - Ouvrages		4 550			
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	8 170	6 082	2 474	5 521	6 706
<b>Restauration d'ouvrages</b>	<b>97 290</b>	<b>73 114</b>	<b>63 357</b>	<b>96 215</b>	<b>134 410</b>
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	97 290	43 993	35 474	65 529	106 606
622600 - Honoraires		29 122	27 883	30 686	27 803
<b>Numérisation patrimoniale</b>	<b>11 082</b>	<b>676</b>	<b>5 294</b>	<b>1 712</b>	<b>20 013</b>
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	11 082	676	5 294	1 712	20 013
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>338 204</b>	<b>219 153</b>	<b>157 543</b>	<b>329 054</b>	<b>286 955</b>

## 2. Les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Les investissements réalisés par la Direction des Systèmes d'Information portent sur des **logiciels**, à hauteur de **643 355 euros** en 2019, ainsi que sur diverses **autres immobilisations incorporelles**, qui ont représenté une dépense de **1,14 million d'euros** cette même année.

### *a) Les dépenses de logiciels*

En 2019, les dépenses de logiciels ont connu leur deuxième année consécutive de croissance, pour s'établir à **643 355 euros** (+9,6 %). Pour autant, leur **taux d'exécution - 39,91 %** - reste à nouveau **très faible**, en raison notamment du report de l'installation d'un système d'archivage électronique et du nouveau décalage de la mise en production du projet de dématérialisation de la chaîne comptable. Ainsi, pour cette dernière opération, la dépense réalisée n'a représenté que 69 % du montant envisagé (387 856 euros contre 563 309 euros).

Les dépenses sur les crédits annuels de cette direction n'ont quant à elles même pas représenté 25 % du budget alloué et se sont élevées à **210 000 euros**, contre 895 000 euros inscrits en début d'exercice. Cela s'explique par le **report de projets importants**, comme la refonte du site internet du Sénat, dont le coût est évalué à 150 000 euros. Les dépenses enregistrées ont concerné la mise à jour et l'acquisition de licences diverses ou encore le scrutin électronique.

*b) Les autres immobilisations corporelles*

Les investissements liés aux **autres immobilisations corporelles** ont connu une **augmentation notable** en 2019 (+12,8 %) et ont atteint **1,14 million d'euros**.

Dans cette catégorie, le principal poste de dépense a été l'installation du matériel nécessaire à la **mise en place du scrutin électronique dans la salle des Séances** (680 000 euros), suivi de la poursuite de l'opération pluriannuelle de rénovation des réseaux téléphoniques et Ethernet (335 000 euros).

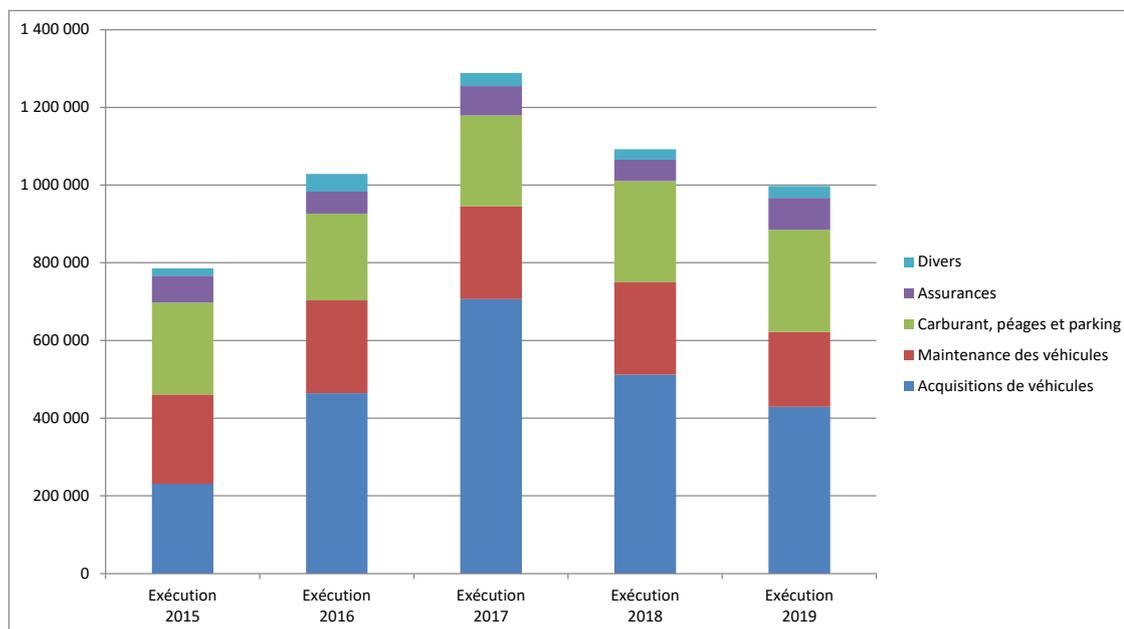
### **3. Les investissements des autres directions**

**La Direction de la Communication** a dépensé **174 000 euros**, soit 30,53 % des 569 000 euros qui lui étaient alloués au budget en matière d'investissements, dont 100 476 euros dans le cadre de l'opération pluriannuelle dédiée à **l'équipement des salles de commission en moyens permanents de captation**, pour l'acquisition d'équipements audiovisuels dans le cadre de la rénovation de la salle A0263, habituellement utilisée par la commission des Affaires économiques.

**La Direction de la Logistique et des Moyens généraux** a quant à elle dépensé **425 000 euros**, en **baisse de 16,15 %** par rapport à 2018. Cette dépense s'inscrit partiellement dans le cadre de l'opération pluriannuelle de **renouvellement du parc automobile**, qui a conduit à l'acquisition de huit véhicules, pour un coût total de 346 000 euros.

## Agrégat des dépenses du garage

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Acquisitions de véhicules</b>	<b>230 891</b>	<b>464 167</b>	<b>706 137</b>	<b>511 856</b>	<b>428 980</b>
218200 - Matériel de transport	230 621	463 480	698 187	507 100	425 198
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	270	687	7 950	4 755	3 782
<b>Maintenance des véhicules</b>	<b>229 919</b>	<b>239 122</b>	<b>239 280</b>	<b>238 835</b>	<b>193 126</b>
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	613	501	1 427	1 329	985
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	143 710	161 767	141 436	112 942	93 598
613510 - Locations mobilières	13 359	12 767	15 304	21 181	18 991
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	62 198	52 975	69 510	93 418	71 574
615600 - Maintenance	10 039	11 112	11 602	9 965	7 978
<b>Carburant, péages et parking</b>	<b>236 294</b>	<b>222 821</b>	<b>233 567</b>	<b>260 067</b>	<b>262 665</b>
606600 - Carburant	197 241	176 307	193 250	216 837	215 457
625140 - Péages et parkings hors mission	38 942	46 514	40 318	43 230	47 208
625150 - Divers hors mission	111	0	0	0	0
<b>Assurances</b>	<b>69 547</b>	<b>56 850</b>	<b>76 019</b>	<b>54 511</b>	<b>82 170</b>
616000 - Assurances	69 547	56 850	76 019	54 511	82 170
<b>Divers</b>	<b>18 865</b>	<b>45 574</b>	<b>33 636</b>	<b>26 977</b>	<b>30 512</b>
215500 - Outillage industriel	0	27 884	7 792	1 594	9 257
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	4 749	5 279	12 799	6 522	6 227
618300 - Documentation technique	11 423	8 998	11 175	16 035	12 926
671200 - Pénalités, amendes	2 693	3 412	1 870	2 827	2 102
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>785 517</b>	<b>1 028 533</b>	<b>1 288 639</b>	<b>1 092 246</b>	<b>997 453</b>



EXECUTION DU BUDGET - 2019						
Sénat						
Toutes directions confondues						
Compte	Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en montant)
					(en%)	
<b>DEPENSES</b>						
205 - Logiciels	589 584,08	1 651 937,92	679 901,27	972 036,65	41,16%	90 317,19
205000 - Logiciels	589 584,08	1 651 937,92	679 901,27	972 036,65	41,16%	90 317,19
213 - Constructions	13 257 089,79	16 237 410,54	10 299 454,80	5 937 955,74	63,43%	-2 957 634,99
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	2 097 802,22	322 000,00	1 41 618,03	180 381,97	43,98%	-1 986 184,19
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâiments non spécifiques	11 159 287,57	15 915 410,54	10 157 836,77	5 757 573,77	63,82%	-1 001 450,80
215 - Installations techniques, matériels et outillage	3 054 774,96	7 468 720,74	4 887 267,95	2 579 452,79	65,45%	1 832 492,99
215100 - Installations complexes spécialisées	2 864 976,26	7 303 920,74	4 160 122,45	3 143 798,29	56,96%	1 295 146,19
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâiments non spécifiques	9 410,82	55 000,00	624 178,27	-569 178,27	1134,87%	614 767,45
215400 - Matériel industriel	178 794,28	95 000,00	93 710,43	1 289,57	98,64%	-85 083,85
215500 - Outillage industriel	1 593,60	12 800,00	9 256,80	3 543,20	72,32%	7 663,20
216 - Collections et oeuvres d'art	225 484,26	330 386,73	32 448,96	287 937,77	9,82%	-85 61%
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	156 491,26	122 000,00	2 788,96	119 211,04	2,29%	-98,22%
216200 - Collections et oeuvres d'art mises en dépôt	68 993,00	208 386,73	29 660,00	178 726,73	14,23%	-57,00%
218 - Autres immobilisations corporelles	2 128 485,83	6 758 855,92	1 945 671,56	4 813 184,36	28,79%	-8 59%
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	4 550,40	0,00	11 730,84	-11 730,84	0,00%	157,80%
218200 - Matériel de transport	507 100,36	454 791,19	425 197,65	29 593,54	93,49%	-16,15%
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 015 308,71	1 264 006,30	1 145 329,77	118 676,53	90,61%	130 021,06
218400 - Mobilier	357 573,20	1 326 058,43	200 234,56	1 125 823,87	15,10%	-44,00%
218600 - Matériel labo photo	7 833,55	9 000,00	9 002,38	-2,38	100,03%	14,92%
218700 - Matériel audiovisuel	236 119,61	555 000,00	154 176,36	400 823,64	27,78%	-81 943,25
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	3 150 000,00	0,00	3 150 000,00	0,00%	NS
<b>I - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 255 398,92</b>	<b>32 443 311,85</b>	<b>17 844 744,54</b>	<b>14 600 567,31</b>	<b>55,00%</b>	<b>-7,33%</b>
						<b>-1 410 654,58</b>

Ce tableau présente, outre un rappel à titre de comparaison de l'exécution 2018, le budget pour 2019 et son exécution. Ces éléments permettent de calculer la différence entre le budget prévu et son exécution (le « solde budgétaire »), le taux d'exécution et les variations entre les deux exercices.

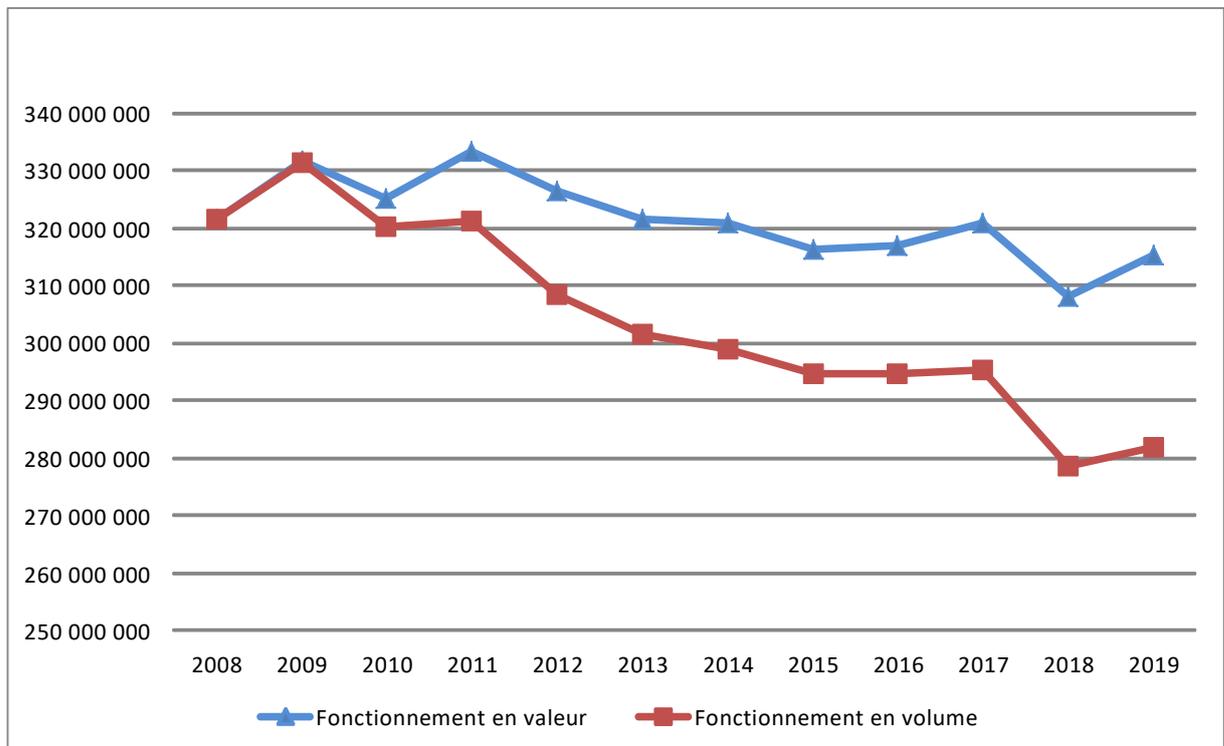
## B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** liées à l'exercice par le Sénat de sa mission institutionnelle sont, en euros courants, en **augmentation de 2,5 %** par rapport à 2018, et atteignent **304,79 millions d'euros**.

Après avoir connu **en 2018** une **baisse conjoncturelle significative** (-3,9 %), en raison de la mise en place du nouveau régime de prise en charge des frais de mandat des Sénateurs, qui a conduit ces derniers à reverser au Sénat leur solde d'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) non dépensé, **le niveau de ces dépenses s'est stabilisé en 2019**, reflétant ainsi la bonne appropriation de ces règles par les Sénateurs et leur adéquation à la diversité des frais acquittés par ces derniers dans l'exercice de leur mandat.

La principale évolution structurelle de ces dernières années reste néanmoins la **diminution continue des charges de rémunération des fonctionnaires**, en **baisse de 1,4 million d'euros sur un an** et de 3,6 millions d'euros depuis 2015, que ne vient pas compenser par l'augmentation du nombre des contractuels, dont le coût a progressé de 1,2 million d'euros en 2018 et de 1,6 million d'euros sur la même période.

### Évolution des dépenses de fonctionnement du Sénat depuis 2008

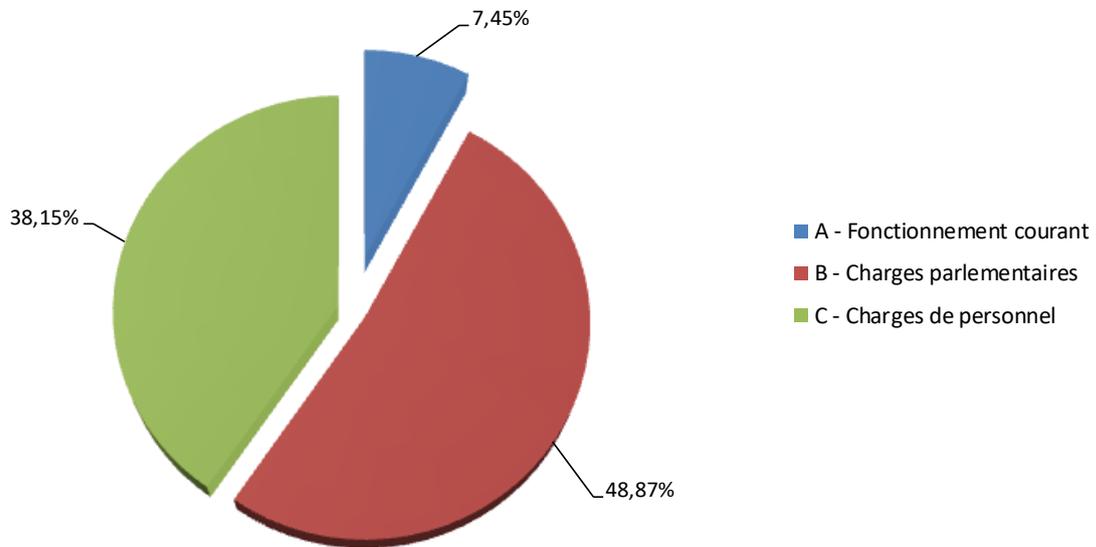


Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 120 987	1 049 029	1 038 919	1 100 203	876 542
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 677 946	3 446 632	3 382 714	3 049 417	3 564 346
607 - Achats de marchandises	21 755	33 494	20 341	37 260	66 592
611 - Sous-traitance générale	2 377 289	2 458 404	2 342 265	2 959 602	2 949 582
613 - Locations	2 118 840	1 795 818	1 946 333	1 974 153	1 521 220
614 - Charges locatives et de copropriété	442 926	279 030	330 856	262 131	201 655
615 - Entretien, réparations, restauration	7 380 253	7 495 195	7 431 226	7 045 260	5 772 982
616 - Assurances	261 131	220 292	217 317	201 493	256 333
617 - Etudes et recherche	112 729	230 131	83 886	136 591	293 092
618 - Divers	1 361 091	1 448 305	1 459 209	1 466 199	1 517 129
621 - Personnel extérieur	18 404	28 339	0	41 827	28 545
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 005 558	2 783 248	3 096 318	2 157 739	2 440 856
623 - Publicités, publications, relations publiques	552 123	421 942	373 532	413 136	399 185
624 - Transport de biens et transport du personnel	325 439	216 594	83 724	200 180	218 809
625 - Déplacements, missions et réceptions	8 485 323	8 658 700	7 995 412	7 940 597	7 605 087
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 152 356	3 428 669	3 391 968	3 295 220	3 468 084
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	946 551	978 727	1 002 596	999 084	985 540
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	395 667	393 461	422 205	438 464	543 071
637 - Taxes diverses	0	0	0	0	0
641 - Indemnités des Sénateurs	30 904 917	30 997 574	31 322 006	31 647 354	31 636 907
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	93 317 894	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 793
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 428 549	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 434 915	11 454 142	11 810 960	12 177 107	12 202 168
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 524 838	16 727 105	16 703 937	16 665 646	16 578 350
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 163 299	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706
647 - Autres charges sociales	2 650 665	1 937 681	2 321 552	1 981 316	1 875 782
648 - Autres charges de personnel	67 531	60 816	74 205	28 014	42 754
649 - Accessoires de pensions	5 261 911	5 338 411	5 370 713	5 661 401	5 731 106
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	94	0	2 685	3 802	0
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	67 830	112 264	48 278	38 429	87 305
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	99 439 237	100 663 458	104 393 609	92 962 102	101 132 222
659 - Autres subventions	1 992 564	1 947 449	1 820 390	1 964 897	2 110 915
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 693	13 912	1 870	4 327	237 902
678 - Autres charges exceptionnelles	44 408	0	91 397	98 424	6 770
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>305 057 711</b>	<b>305 702 447</b>	<b>309 359 995</b>	<b>297 297 461</b>	<b>304 790 869</b>

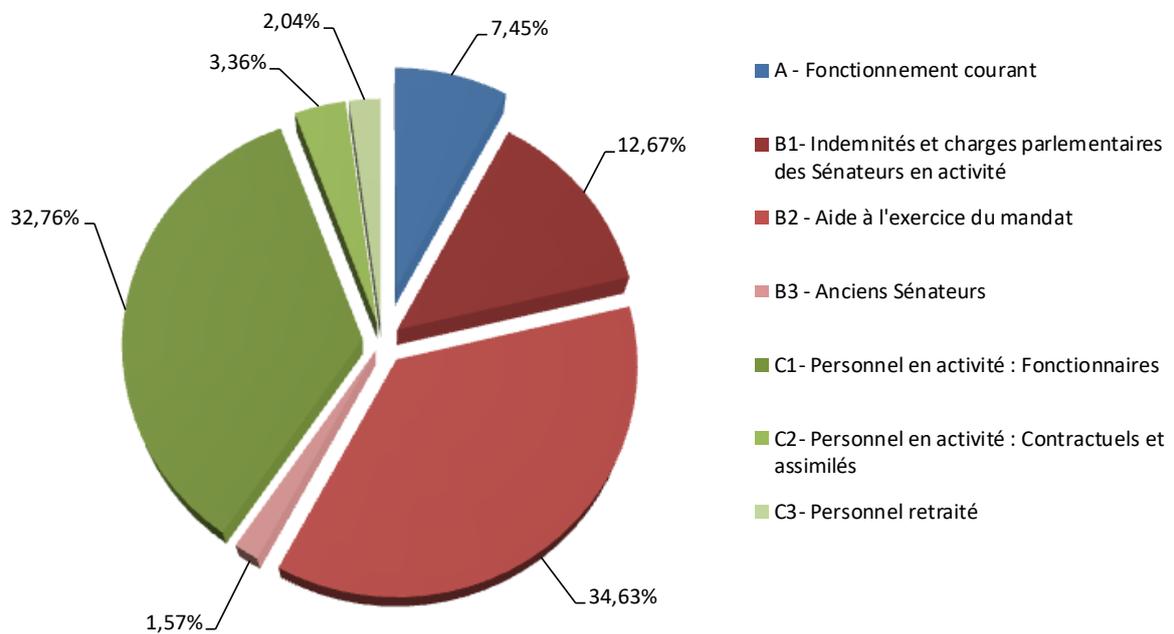
Par **destination** (« fonctionnement courant », « charges parlementaires », « charges de personnel »), les dépenses de fonctionnement se ventilent comme suit :

<b>II - FONCTIONNEMENT</b>	<b>304 790 867</b>	<b>94,47%</b>
<b>A - Fonctionnement courant</b>	<b>24 030 349</b>	<b>7,45%</b>
<b>B - Charges parlementaires</b>	<b>157 660 362</b>	<b>48,87%</b>
<b>B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité</b>	40 884 537	12,67%
<b>B2 - Aide à l'exercice du mandat</b>	111 721 410	34,63%
<b>B3 - Anciens Sénateurs</b>	5 054 416	1,57%
<b>C - Charges de personnel</b>	<b>123 100 155</b>	<b>38,15%</b>
<b>C1- Personnel en activité : Fonctionnaires</b>	105 686 842	32,76%
<b>C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés</b>	10 845 218	3,36%
<b>C3- Personnel retraité</b>	6 568 095	2,04%

### Répartition des dépenses de fonctionnement



### Répartition des dépenses de fonctionnement



## Fonctionnement courant : présentation détaillée par compte

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
605100 - Travaux d'impression	409 432	361 796	228 259	232 937	177 119
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	613	501	1 427	1 329	985
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	212 890	230 522	227 929	218 909	249 919
605400 - Achats de mobilier et décors	71 531	68 388	55 589	73 942	28 316
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	14 321	3 352	15 587	3 471	2 609
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	12 493	22 982	96 142	127 462	33 663
605810 - Ouvrages	82 068	90 443	72 384	61 051	72 534
605820 - Journaux à l'unité	0	0	0	0	0
605840 - Abonnements, publications diverses	0	0	0	0	0
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	8 170	6 082	2 474	5 521	6 706
605870 - Abonnement au JO	0	0	0	0	0
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	309 470	264 962	339 127	375 580	304 691
606110 - Eau	233 715	180 888	259 640	213 701	273 861
606120 - Electricité et gaz	1 194 349	1 128 229	1 105 334	1 157 562	1 445 644
606130 - Chauffage urbain	1 020 722	1 019 419	937 835	623 123	833 198
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	461 755	407 286	340 423	265 627	239 948
606400 - Fournitures administratives	320 792	283 558	260 562	276 812	291 423
606600 - Carburant	197 241	176 307	200 570	216 837	215 457
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	36 257	26 856	76 687	52 216	17 312
606800 - Autres matières et fournitures	207 900	196 635	190 994	232 781	230 228
606900 - Fournitures ateliers	5 214	27 456	10 668	10 757	17 275
607000 - Achats de marchandises	21 755	33 494	20 341	37 260	66 592
611000 - Sous-traitance générale	2 377 289	2 458 404	2 342 265	2 959 602	2 949 582
611100 - Traductions	0	0	0	0	0
613200 - Locations immobilières	1 702 435	1 390 171	1 530 431	1 556 676	1 105 794
613510 - Locations mobilières	404 964	391 654	398 207	408 851	406 800
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	11 442	13 994	17 695	8 626	8 626
614000 - Charges locatives et de copropriété	442 926	279 030	330 856	262 131	201 655
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	866 361	785 645	488 261	921 015	767 779
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	625 340	468 851	555 963	491 573	549 351
615600 - Maintenance	5 888 551	6 240 700	6 387 002	5 632 672	4 455 852
616000 - Assurances	261 131	220 292	217 317	201 493	256 333
617000 - Etudes et recherche	112 729	230 131	83 886	136 591	293 092
618110 - Achats et abonnements publications diverses	838 997	885 476	930 649	960 138	970 980
618120 - Archives audiovisuelles	26 728	26 805	24 618	28 085	17 820
618140 - Abonnements télévision	7 496	8 496	8 877	9 349	8 368
618150 - Documentation électronique	3 685	11 661	9 343	3 315	2 357
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	22 162	22 663	23 002	23 002	17 251
618300 - Documentation technique	34 663	23 976	32 228	27 021	24 082
618400 - Versement à des organismes de formation	352 847	388 044	368 509	351 216	405 037
618410 - Formation langues étrangères	67 998	74 224	56 024	56 977	61 229
618450 - Conception épreuves de concours	6 461	6 960	5 959	7 096	10 005
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	55	0	0	0	0
622600 - Honoraires	2 005 558	2 783 248	3 096 318	2 157 739	2 440 856
623100 - Annonces et insertions	14 866	15 839	18 184	16 488	6 565
623300 - Organisation de manifestations et expositions	189 253	145 503	110 277	113 352	115 049
623600 - Catalogue et imprimés	57 972	46 417	37 600	55 003	37 493
623700 - Publications	111 464	97 930	90 188	93 755	92 937
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	178 568	116 253	117 283	134 538	147 141
625 - Déplacements, missions et réceptions	344 014	281 675	209 401	270 670	257 189
626100 - Frais postaux et de télécommunication - Charges générales	674 505	728 280	655 076	697 128	707 139
626220 - Lignes spécialisées et internet	93 080	87 533	81 796	85 771	85 559
626250 - Autres frais de télécommunications	71 663	68 701	63 484	67 334	65 715
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	946 551	978 727	1 002 596	999 084	985 540
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	395 667	393 461	422 205	438 464	543 071
637000 - Taxes diverses	0	0	0	0	0
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	94	0	2 685	3 802	0
659000 - Autres subventions	15 370	32 370	5 370	25 739	25 000
659110 - Subvention aux Restaurants	769 745	703 795	641 975	757 651	873 136
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	27 230	0	0	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	77 404	74 404	71 404	68 404	65 404
659140 - Subvention à la Garde républicaine	204 512	212 678	230 083	213 620	262 409
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	0	0	0	0	0
659160 - Subventions diverses	72 851	64 966	48 500	56 000	56 000
671200 - Pénalités, amendes	2 693	13 912	1 870	4 327	237 902
678000 - Autres charges exceptionnelles	44 408	0	91 397	98 424	6 770
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>	<b>25 250 756</b>	<b>24 589 602</b>	<b>24 030 349</b>

## 1. Les dépenses de fonctionnement courant

Les **dépenses de fonctionnement courant**<sup>8</sup> assimilables aux frais généraux sont détaillées ci-après :

### Agrégat des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
60 - Achats	4 820 688	4 529 155	4 441 974	4 186 880	4 507 482
61 - Travaux et services extérieurs	14 054 259	13 927 175	13 811 090	14 045 428	12 511 991
62 - Autres travaux et services extérieurs	3 740 945	4 371 378	4 479 607	3 691 778	3 955 644
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 342 218	1 372 188	1 424 801	1 437 548	1 528 611
65 - Autres charges de gestion courante	1 167 206	1 088 212	1 000 017	1 125 216	1 281 949
67 - Charges exceptionnelles	47 101	13 912	93 267	102 751	244 672
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 172 416</b>	<b>25 302 021</b>	<b>25 250 756</b>	<b>24 589 602</b>	<b>24 030 349</b>

#### a) Les achats de fournitures et de biens

Les achats de **matériel, équipements et travaux – télécoms** se sont élevés à **876 000 euros**, soit une **baisse de 20,33 %** par rapport à 2018, pour des dépenses de nature très diverses, notamment :

- les achats de petits équipements et de serrurerie (cylindres, clés), les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers de la DAPJ et des entreprises chargées de l'entretien des installations du Sénat (outillage, quincaillerie et divers matériels), le petit mobilier non immobilisable, les matériels téléphoniques, de sécurité ou de communication ainsi que les petits travaux d'entretien courant tels que le nettoyage et la réparation de moquettes ou de stores pour **312 847 euros** (-27,8 % par rapport à 2018) ;
- les achats d'ouvrages et de fonds photographiques patrimoniaux par la Direction de la Bibliothèque et des Archives pour **79 591 euros**, en hausse de 19,6 % par rapport à 2018 ;
- les achats de petits matériels audiovisuels (**22 714 euros**) et les travaux photographiques (**2 609 euros**) de la Direction de la Communication ;
- les achats de **consommables et autres petits matériels informatiques** pour **249 568 euros**, en progression de 14 % sur un an ;
- l'acquisition de petits matériels et équipements destinés aux différentes directions et d'outillage destiné aux mécaniciens du garage pour **21 146 euros**.

Les **travaux d'impressions parlementaires** ont représenté une dépense de **177 119 euros**, en baisse de 23,96 % sur un an, obtenue principalement grâce à une diminution du nombre de pages imprimées (-9,6 %), qui dépasse celle du nombre de pages publiées (-7,1 %).

<sup>8</sup> Les dépenses se rattachant par destination aux charges parlementaires ou aux charges de personnel n'y figurent pas.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a utilisé **2 593 892 euros**, en hausse de **28,15 %** par rapport à 2018. L'essentiel des crédits concerne les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz...) qui sont très largement dépendantes de facteurs externes - évolution des tarifs pratiqués, conditions météorologiques - mais également de l'activité du Sénat (séances de nuit et week-ends).

Les **dépenses en eau** progressent en apparence de **40,26 %**, malgré une baisse de **9,5 %** des volumes consommés, en raison d'une surestimation des écritures de fin d'exercice.

Les **dépenses d'électricité et de gaz** augmentent de **24,89 %**, reflétant une hausse du volume de kWh consommés (**+10,7 %**) mais surtout une évolution de la tarification appliquée par le principal fournisseur d'électricité.

Les **dépenses de chauffage** affichent une hausse de **33,71 %**, alors que les volumes consommés n'ont augmenté que de **5,9 %**, l'écart étant dû aux biais dans les estimations des écritures de fin d'exercice 2018 et 2019.

### Agrégat des dépenses de fluides du Sénat

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>						
606110 - Eau	199 751	197 605	151 860	213 177	165 968	232 793
606120 - Electricité et gaz	963 989	1 194 349	1 128 229	1 105 334	1 157 562	1 445 644
606130 - Chauffage urbain	929 554	1 020 722	1 019 419	937 835	623 123	833 198
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 093 293</b>	<b>2 412 677</b>	<b>2 299 508</b>	<b>2 256 346</b>	<b>1 946 654</b>	<b>2 511 635</b>

La **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** a dépensé **919 766 euros**, contre **973 499 euros** en 2018 (**-5,5 %**). Cette diminution résulte de la **baisse des dépenses d'eau et de fournitures protocolaires**, ainsi que de la poursuite des **efforts de modération des dépenses** de fournitures d'entretien et de petit équipement.

### Agrégat des achats non stockés de matières premières et fournitures hors fluides

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>						
606110 - Eau (fontaines)	28 899	36 110	29 028	46 463	47 733	41 068
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	440 813	461 755	407 286	340 423	265 627	239 948
606400 - Fournitures administratives	334 106	320 792	283 558	260 562	276 812	291 423
606600 - Carburant	182 622	197 241	176 307	200 570	216 837	215 457
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	75 061	36 257	26 856	76 687	52 216	17 312
606800 - Autres matières et fournitures	262 291	207 900	196 635	190 994	232 781	230 228
606900 - Fournitures ateliers	11 278	5 214	27 456	10 668	10 757	17 275
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 335 071</b>	<b>1 265 269</b>	<b>1 147 125</b>	<b>1 126 368</b>	<b>1 102 763</b>	<b>1 052 711</b>

*b) Les services extérieurs*

(1) Les dépenses de communication

La **Direction de la Communication** a dépensé **2 041 003 euros**, en hausse de 1,17 %, dont l'essentiel concerne les prestations suivantes :

- les **enregistrements vidéo des débats** en séance publique, des autres travaux parlementaires et des salles multimédias Clemenceau, Médicis et Monory, pour un montant de **844 337 euros**, qui inclut également la captation d'opérations de communication événementielle ;
- **l'exploitation des équipements audiovisuels** du Palais du Luxembourg et de ses dépendances pour **1 114 417 euros**.

Ces dépenses contribuent directement, au titre des « **fonctions support** », à **l'activité législative**, dont l'évolution est retracée dans l'agrégat ci-après.

**Agrégat des dépenses des « fonctions support » à l'activité législative**

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>						
606110 - Eau (fontaines)	28 899	36 110	29 028	46 463	47 733	41 068
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	440 813	461 755	407 286	340 423	265 627	239 948
606400 - Fournitures administratives	334 106	320 792	283 558	260 562	276 812	291 423
606600 - Carburant	182 622	197 241	176 307	200 570	216 837	215 457
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	75 061	36 257	26 856	76 687	52 216	17 312
606800 - Autres matières et fournitures	262 291	207 900	196 635	190 994	232 781	230 228
606900 - Fournitures ateliers	11 278	5 214	27 456	10 668	10 757	17 275
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 335 071</b>	<b>1 265 269</b>	<b>1 147 125</b>	<b>1 126 368</b>	<b>1 102 763</b>	<b>1 052 711</b>

Pour les **locations**, elle a engagé une dépense de **24 487 euros** pour financer les locations d'équipements, de matériels audiovisuels ou d'éclairages destinés aux Journées européennes du Patrimoine et à l'accueil des élus locaux.

**Au titre de la maintenance des équipements audiovisuels**, la dépense s'élève à **277 466 euros**, principalement pour la maintenance du centre de production télévisuelle, dont le coût s'établit à **164 172 euros**, ainsi que la maintenance curative des équipements audiovisuels (36 300 euros). Le coût de maintenance de la plateforme de retransmission vidéo des travaux parlementaires demeure stable, à 51 407 euros.

Les **diverses autres dépenses de communication** sont élevées à **334 282 euros** et couvrent les frais de réalisation du panorama de presse quotidien, qui représentent 307 615 euros en raison des droits de copie, les coûts d'utilisation d'un progiciel de gestion de contacts et l'abonnement à des fichiers média (21 240 euros), ainsi que divers outils multimédia (5 427 euros).

**La rémunération d'intermédiaires et le versement d'honoraires** ont représenté une dépense de **675 445 euros**, dépense stable par rapport à 2018 et qui concerne quasi-exclusivement le coût de la rédaction multimédia externalisée.

Les dépenses de **publicité, publications et relations publiques** s'élèvent à **215 655 euros** et progressent de 7,6 %, pour la deuxième année consécutive, en raison de l'augmentation des **dépenses de communication événementielle** (40 483 euros ; +16,7 %) et des **frais de diffusion audiovisuelle** (147 141 euros ; +9,4 %). On note toutefois une diminution des **frais de publication**, qui représentent 28 032 euros.

(2) Les dépenses immobilières

Les **travaux d'entretien, réparations et restauration** ont représenté **2 503 076 euros** et couvrent les **prestations de maintenance**, pour **1 735 297 euros**, qui concernent l'entretien et la maintenance des équipements, ainsi que les **travaux d'entretien et d'aménagement** des locaux, qui représentent **767 779 euros**.

**Ces dépenses sont en forte baisse par rapport à 2018 (-39,7 %)** en raison de la **politique de recrutement par le Sénat des ouvriers spécialisés** qui intervenaient jusqu'à présent pour le compte d'entreprises prestataires et des travaux de rénovation immobilière réalisés, qui génèrent eux-mêmes des économies sur la maintenance.

Les **loyers** versés pour les bureaux dans les immeubles dont le Sénat est locataire, soit les immeubles des 4 et 6 rue Casimir Delavigne et l'entrepôt du 3 boulevard Ney, s'élèvent à **855 352 euros**. Cette diminution de 36,3 % en un an s'explique par la récupération d'importants trop-perçus des exercices précédents.

Les **charges locatives et de copropriété** se sont élevées à **201 655 euros**, en baisse de 23,1 % par rapport à 2018.

L'ensemble des dépenses relatives aux prestations de **nettoyage des locaux** du Sénat ont représenté, en 2019, une dépense de **759 918 euros**.

Les dépenses **d'honoraires** versés aux bureaux d'études s'élèvent à **941 421 euros** cette même année. Elles poursuivent leur diminution (-18,8 %) en raison des retards pris dans l'exécution des principales opérations pluriannuelles de travaux.

Reclassés selon leur destination en dépenses immobilières, les crédits utilisés à ce titre (pour l'investissement et le fonctionnement) s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

### Agrégat des dépenses immobilières

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Travaux</b>	<b>12 779 952</b>	<b>5 193 958</b>	<b>21 146 228</b>	<b>16 131 477</b>	<b>15 095 486</b>
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	212 126	3 021 597	8 939 380	2 097 802	141 618
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	10 419 094	918 565	8 500 104	11 159 288	10 157 837
215100 - Installations complexes spécialisées	1 850 070	1 165 087	3 696 201	2 864 976	4 160 122
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	279 823	68 225	163	9 411	624 178
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	18 839	20 485	10 380	0	11 731
<b>Fluides</b>	<b>2 412 677</b>	<b>2 299 508</b>	<b>2 256 346</b>	<b>1 946 654</b>	<b>2 511 635</b>
606110 - Eau	197 605	151 860	213 177	165 968	232 793
606120 - Electricité et gaz	1 194 349	1 128 229	1 105 334	1 157 562	1 445 644
606130 - Chauffage urbain	1 020 722	1 019 419	937 835	623 123	833 198
<b>Nettoyage</b>	<b>615 566</b>	<b>668 730</b>	<b>663 768</b>	<b>737 322</b>	<b>759 918</b>
611000 - Sous-traitance générale	615 566	668 730	663 768	737 322	759 918
<b>Location</b>	<b>1 576 857</b>	<b>1 363 084</b>	<b>1 472 256</b>	<b>1 497 789</b>	<b>1 010 452</b>
613200 - Locations immobilières	1 576 857	1 363 084	1 472 256	1 497 789	1 010 452
<b>Charges locatives et de copropriété</b>	<b>442 926</b>	<b>279 030</b>	<b>330 856</b>	<b>262 131</b>	<b>201 655</b>
614000 - Charges locatives et de copropriété	442 926	279 030	330 856	262 131	201 655
<b>Entretien et maintenance</b>	<b>5 092 982</b>	<b>5 138 024</b>	<b>4 794 450</b>	<b>4 043 427</b>	<b>2 503 076</b>
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	866 361	785 645	488 261	921 015	767 779
615600 - Maintenance	4 226 620	4 352 379	4 306 189	3 122 412	1 735 297
<b>Honoraires</b>	<b>1 012 550</b>	<b>1 905 074</b>	<b>2 089 525</b>	<b>1 159 373</b>	<b>941 421</b>
622600 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 012 550	1 905 074	2 089 525	1 159 373	941 421
<b>Impôts et taxes</b>	<b>395 396</b>	<b>392 774</b>	<b>414 256</b>	<b>433 709</b>	<b>539 289</b>
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	395 396	392 774	414 256	433 709	539 289
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>24 328 906</b>	<b>17 240 182</b>	<b>33 167 684</b>	<b>26 211 881</b>	<b>23 562 932</b>

#### (3) Les dépenses informatiques

Les **dépenses de maintenance** sont en hausse de 8,44 % par rapport à 2018, à **2 254 566 euros**, cette évolution étant principalement due au transfert à la Direction des Systèmes d'Information de la maintenance téléphonique de niveau 1, auparavant prise en charge par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, ainsi que des clauses d'indexation des contrats.

La **direction** a en outre dépensé **108 762 euros**, en hausse de 158,70 % par rapport à 2018, au titre des **études et recherches** pour financer, en plus de la veille technologique (19 002 euros), trois primes de participation au dialogue compétitif pour la fourniture d'un système de scrutin électronique pour la salle des Séances, d'un montant total de 60 000 euros, et deux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place d'un système d'archivage électronique par la Direction de la Bibliothèque et des Archives et de la création d'une base juridique intégrant l'ensemble de la réglementation du Sénat.

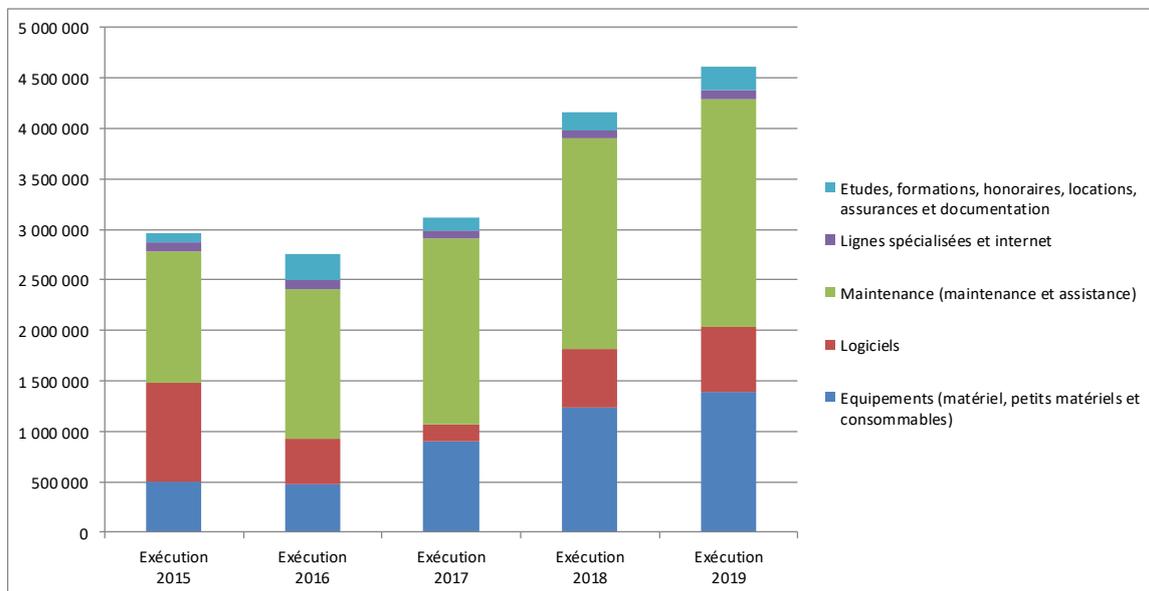
Pour les **formations spécialisées et techniques**, **81 132 euros** ont été dépensés, en hausse de 25,6 %, traduisant des besoins accrus liés à l'utilisation de nouveaux équipements et logiciels, ainsi que les formations bureautiques externalisées.

Enfin, les frais de **télécommunication pour les lignes spécialisées** se sont élevés à **85 558 euros**.

La présentation agrégée de ces dépenses s'établit comme suit :

### Agrégat des dépenses informatiques

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Equipements (matériel, petits matériels et consommables)</b>	<b>506 171</b>	<b>479 726</b>	<b>900 579</b>	<b>1 234 218</b>	<b>1 395 249</b>
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	296 734	249 204	675 796	1 015 309	1 145 330
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	209 437	230 522	224 783	218 909	249 919
<b>Logiciels</b>	<b>972 597</b>	<b>441 612</b>	<b>169 433</b>	<b>586 554</b>	<b>643 355</b>
205000 - Logiciels	972 597	441 612	169 433	586 554	643 355
<b>Maintenance (maintenance et assistance)</b>	<b>1 300 219</b>	<b>1 489 239</b>	<b>1 838 092</b>	<b>2 079 084</b>	<b>2 254 566</b>
615600 - Maintenance	1 300 219	1 489 239	1 838 092	2 079 084	2 254 566
<b>Lignes spécialisées et internet</b>	<b>93 080</b>	<b>87 533</b>	<b>81 796</b>	<b>85 771</b>	<b>85 559</b>
626220 - Lignes spécialisées et internet	93 080	87 533	81 796	85 771	85 559
<b>Etudes, formations, honoraires, locations, assurances et documentation</b>	<b>84 289</b>	<b>263 314</b>	<b>122 848</b>	<b>169 464</b>	<b>237 435</b>
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	6 584	8 626	8 626	8 626	8 626
616000 - Assurances	3 584	3 647	3 753	3 932	0
617000 - Etudes et recherche	18 372	145 660	34 902	42 042	108 762
618150 - Documentation électronique	0	0	0	0	0
618400 - Versement à des organismes de formation	55 748	88 896	64 084	64 595	95 423
622600 - Honoraires	0	16 485	11 484	50 270	24 624
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 956 356</b>	<b>2 761 424</b>	<b>3 112 748</b>	<b>4 155 092</b>	<b>4 616 164</b>



#### (4) Les dépenses de la Bibliothèque

Les **achats d'ouvrages** et de fonds photographiques patrimoniaux s'élèvent à **79 591 euros** en 2019, en hausse de 19,6 % par rapport à 2018.

Les travaux de **reliure**, de **restauration** et de **numérisation des documents** ont quant à eux représenté **181 193 euros**.

Enfin, les **autres dépenses de la direction** ont atteint **673 523 euros**, majoritairement consacrés aux **achats et abonnements** (638 452 euros) mais aussi à la conservation des archives audiovisuelles et au suivi de la presse régionale.

#### (5) Les autres dépenses

Les dépenses **d'assurance**, qui recouvrent les polices **dommage aux biens, individuelle accident et flotte automobile**, se sont élevées à **210 289 euros**.

Le recours aux **prestataires extérieurs** recouvre des prestations de nature extrêmement diverses qui évoluent de façon hétérogène. On peut ainsi mentionner :

- les **77 641 euros** dépensés par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins pour financer les **déménagements** nécessités par les travaux de rénovation immobilière (47 268 euros), auparavant pris en charge par la Direction de la Logistique et des Moyens généraux, **l'emballage et le transport d'œuvres d'art** (19 940 euros) et, dans une moindre mesure, des **frais de manutention et d'enlèvement** de déchets ;
- les **70 359 euros** utilisés par la Direction de la Logistique et des Moyens généraux pour la **collecte des déchets et des vieux papiers** (56 095 euros) et la **destruction des nuisibles** (14 264 euros).

Au titre des **dépenses d'entretien, de réparation et de restauration**, qui se sont élevées à **438 500 euros** en 2019, les principaux postes concernent :

- les **travaux d'entretien, de réparation et de restauration de biens mobiliers**, à hauteur de **250 241 euros**, dont le blanchissage et la remise en état des véhicules automobiles ;
- les **contrats d'entretien et de maintenance** de divers équipements ainsi que les opérations d'entretien et de réparation sur divers matériels, pour une dépense totale de **188 717 euros** (+55,9 % en un an).

L'essentiel des crédits dédiés aux **frais postaux et de télécommunications** sont dépensés pour couvrir :

- les **frais postaux du Sénat**, pour un total de **1 639 026 euros**, en hausse de 2,08 % par rapport à 2018. Les modes d'affranchissement les plus utilisés avaient connu d'importantes augmentations tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (+11,8 % pour une lettre prioritaire et +9,6 % pour une lettre verte) ;
- le **forfait téléphonique des Sénateurs**, pour une dépense de **1 511 523 euros**, en hausse de 10,39 %. Cette augmentation reflète un taux d'équipement plus important, l'apparition de nouveaux modèles plus onéreux et un accroissement des consommations de données mobiles, et ce malgré une légère diminution du nombre de lignes. **Les dépenses se limitent cependant à 59,37 % des droits ouverts.**

## Agrégat des dépenses pour frais postaux et de télécommunications

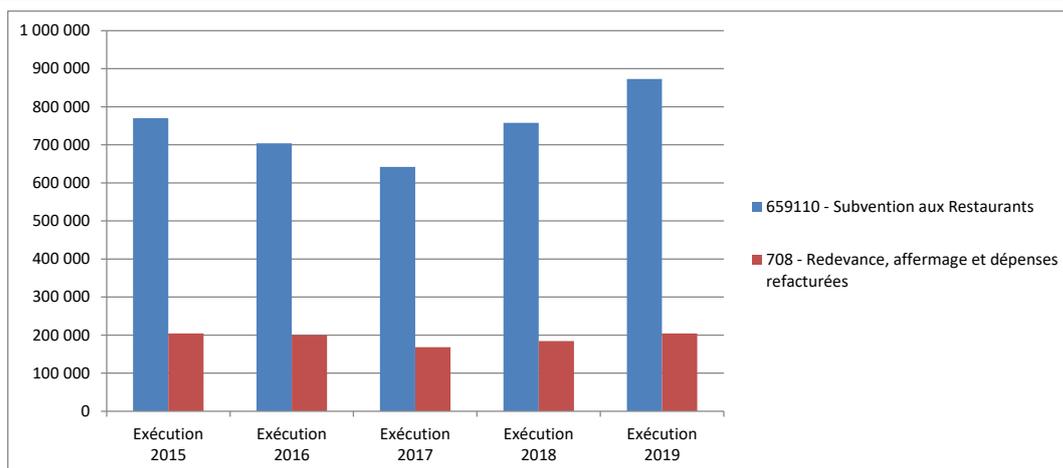
Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 645 135	1 772 634	1 591 090	1 772 847	1 805 287
626210 - Abonnement téléphonique	1 342 478	1 499 801	1 655 599	1 369 268	1 511 523
626220 - Lignes spécialisées et internet	93 080	87 533	81 796	85 771	85 559
626250 - Autres frais de télécommunications	71 663	68 701	63 484	67 334	65 715
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 152 356</b>	<b>3 428 669</b>	<b>3 391 968</b>	<b>3 295 220</b>	<b>3 468 084</b>

### (6) Les subventions

La **subvention** versée aux Restaurants du Sénat s'élève à **873 136 euros**, en **hausse de 15,24 %** par rapport à 2018, et vise à prendre en charge une partie du coût des repas servis par le délégataire aux Sénateurs, à leurs collaborateurs et au personnel du Sénat. Cette évolution reflète l'effet en année pleine de la hausse de la fréquentation observée après l'ouverture en septembre 2018 du nouveau restaurant en libre-service situé au 36 rue de Vaugirard. Cette dépense est à mettre en regard avec la redevance versée par le Restaurant au Sénat ainsi que la refacturation à Public Sénat de l'application du tarif préférentiel à ses personnels.

### Subvention nette aux Restaurants

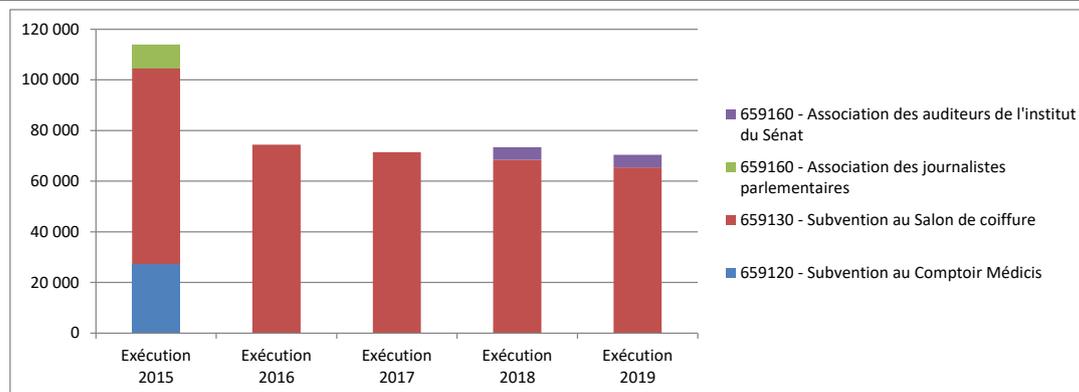
Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>RESTAURANTS</b>					
<b>659110 - Subvention aux Restaurants</b>	<b>769 745</b>	<b>703 795</b>	<b>641 975</b>	<b>757 651</b>	<b>873 136</b>
Restaurant des Sénateurs	138 432	145 435	124 390	164 015	148 475
Restaurants des personnels	631 313	558 360	517 585	593 636	724 661
<b>708 - Redevance, affermage et dépenses refacturées</b>	<b>203 915</b>	<b>199 837</b>	<b>168 027</b>	<b>184 094</b>	<b>204 073</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	193 825	189 532	162 797	176 459	190 438
708810 - Dépenses refacturées	10 090	10 305	5 230	7 635	13 635
<b>SOLDE</b>	<b>565 830</b>	<b>503 958</b>	<b>473 948</b>	<b>573 557</b>	<b>669 064</b>



La **subvention au salon de coiffure** poursuit sa baisse, à **65 404 euros** contre 68 404 euros en 2018 (- 4,39 %), l'actuelle convention prévoyant une diminution progressive du montant de la subvention de 3 000 euros par an jusqu'en 2020.

## Agrégat des subventions

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	27 230	0	0	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	77 404	74 404	71 404	68 404	65 404
659160 - Association des journalistes parlementaires	9 200	0	0	0	0
659160 - Association des auditeurs de l'institut du Sénat	0	0	0	5 000	5 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>113 834</b>	<b>74 404</b>	<b>71 404</b>	<b>73 404</b>	<b>70 404</b>



Enfin, il convient de mentionner les subventions versées à :

- la **Garde républicaine (262 409 euros)**, qui assure la prise en charge des repas des militaires du détachement quotidien ;
- l'Amicale du Sénat (25 000 euros), la Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat (16 000 euros), l'Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat (10 000 euros) et à l'Association des auditeurs de l'Institut du Sénat (5 000 euros).

## 2. Les charges parlementaires

### a) Les indemnités parlementaires

Le montant total des **indemnités parlementaires** s'est élevé en 2019 à **31 636 907 euros**, stable par rapport à 2018 en l'absence de toute augmentation du point d'indice de la fonction publique et en raison du recul des dépenses consenties au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (AARE).

La mise en œuvre de la seconde phase du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), reportée d'un an par le décret n° 2017-1709 du 13 décembre 2017 (majoration de cinq points des indices correspondant aux échelles lettres A et G qui servent au calcul de l'indemnité parlementaire<sup>9</sup>.) a entraîné une hausse de 0,42 % de l'**indemnité parlementaire de base** le 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui représente **23 482 608 euros** et constitue près de 74 % des dépenses totales. Aucune vacance de siège n'a été constatée en 2019.

<sup>9</sup> Article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du parlement.

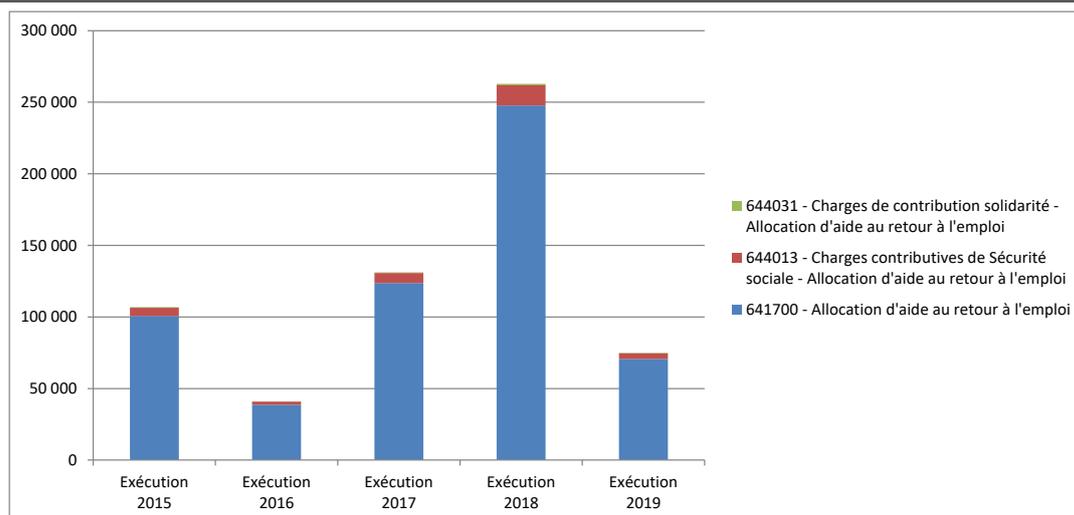
Les **indemnités à caractère familial** connaissent une **hausse de 3,37 %**, après un exercice 2018 en hausse de 18,46 %, ayant traduit en année pleine l'effet du renouvellement sénatorial avec la prise en compte de nouveaux ayants-droits.

Enfin, l'allocation d'aide au retour à l'emploi (AARE) est en très forte baisse, à **70 599 euros** (- 71,50 %), succédant à une progression cyclique en 2018, année pleine post-renouvellement sénatorial (247 750 euros), en raison de sa durée limitée – six semestres maximum – et de son caractère dégressif.

Les dépenses relatives à l'AARE, charges sociales comprises, s'établissent comme suit :

### Agrégat des dépenses relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	100 674	38 624	123 644	247 750	70 599
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale - Allocation d'aide au retour à l'emploi	5 750	2 206	7 063	14 152	4 033
644031 - Charges de contribution solidarité - Allocation d'aide au retour à l'emploi	411	158	504	1 011	288
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>106 835</b>	<b>40 988</b>	<b>131 211</b>	<b>262 912</b>	<b>74 920</b>



#### b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance :

En 2019, les **charges de sécurité sociale et de prévoyance** des Sénateurs ont représenté une dépense totale de **12 202 167 euros**, dont **9 318 228 euros** au titre des Sénateurs en activité, montant stable et en phase avec leur indemnité, et **2 883 939 euros** au titre des anciens Sénateurs pensionnés.

De plus les **accessoires de pensions** des Sénateurs pour les **majorations pour enfants** se sont élevés à **2 099 878 euros**, en légère baisse compte tenu de l'évolution cyclique des pensions des Sénateurs.

*c) Les aides à l'exercice du mandat*

Les **aides à l'exercice du mandat** représentent, depuis 2011, le **premier poste du budget du Sénat**. Cette catégorie regroupe aussi bien la rémunération des collaborateurs de Sénateurs que les moyens matériels mis à la disposition des Sénateurs dans l'exercice de leur mandat que les ressources attribuées aux groupes politiques.

Une somme de **101 132 222 euros** y a été consacrée en 2019, **en hausse de 8,79 % par rapport à l'année 2018**, qui constituait un exercice particulier en raison d'éléments exceptionnels liés à la mise en place du nouveau régime de prise en charge des frais de mandat des Sénateurs. Le niveau de la dépense s'est avéré en 2019 en phase avec les précédents exercices, hors années de renouvellement sénatorial.

(1) Les collaborateurs de Sénateurs

**L'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS)**, constituée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour mission d'assurer, par délégation des Sénateurs, la **gestion administrative et financière** de leurs **collaborateurs**, qui sont des salariés de droit privé et qui ont pour tâche de seconder les Sénateurs dans les tâches directement liées à l'exercice de leur mandat. Le nombre maximal de collaborateurs est de cinq.

L'adhésion des Sénateurs à l'AGAS leur permet de disposer du **crédit mensuel** mis à leur disposition par le Sénat pour la rémunération de leurs collaborateurs et de bénéficier de la gestion administrative desdits collaborateurs, tout en exerçant pleinement l'ensemble de leurs prérogatives et responsabilités d'employeur : recrutement, politique salariale, pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire.

En pratique, la gestion administrative des collaborateurs est assurée, pour le compte des Sénateurs employeurs, par une division déléguée à l'AGAS, qui assure notamment la rédaction des contrats de travail, les déclarations aux organismes sociaux, la paie des salariés, le paiement des cotisations sociales et des impôts, la gestion de la formation professionnelle et de la santé au travail ainsi que la gestion des facilités offertes aux collaborateurs (transports, titres-restaurant, mutuelle...).

Le crédit mis à la disposition de chaque Sénateur peut être révisé, à l'initiative des Questeurs, à la date de chaque augmentation des traitements de la fonction publique. Il s'élève, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, à **8 402,85 euros bruts** par mois.

La réglementation définie par le Bureau et les Questeurs du Sénat prévoit que le crédit est strictement mensuel : il doit être consacré à la rémunération des collaborateurs présents un mois donné, ne peut être appelé par anticipation, ni capitalisé en cas de vacance d'emploi.

À ce crédit mensuel, qui ne peut servir qu'aux appointements bruts des collaborateurs, s'ajoutent les **charges patronales**, les **compléments salariaux** (complément salarial d'ancienneté, treizième mois...), les **autres dépenses** (formation professionnelle, épargne salariale, épargne retraite, régime de prévoyance et de complémentaire santé), ainsi que les indemnités de licenciement, qui sont **prises en charge hors crédit mensuel** par le Sénat et imputées sur le budget de l'AGAS. Ces autres dépenses représentent environ la moitié du budget de l'AGAS - et sensiblement plus les années de renouvellement - l'autre moitié étant constituée du crédit mensuel utilisé.

**La subvention versée à l'AGAS s'est élevée à 63 495 151 euros**, en hausse de 9,6 % par rapport à 2018. Cette évolution correspond à un double phénomène : la reconstitution des équipes de collaborateurs par les Sénateurs, à la suite du renouvellement sénatorial de septembre 2017 et la première année pleine d'application de l'augmentation de 10 % du crédit collaborateurs décidée par le Bureau et le Conseil de Questure au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

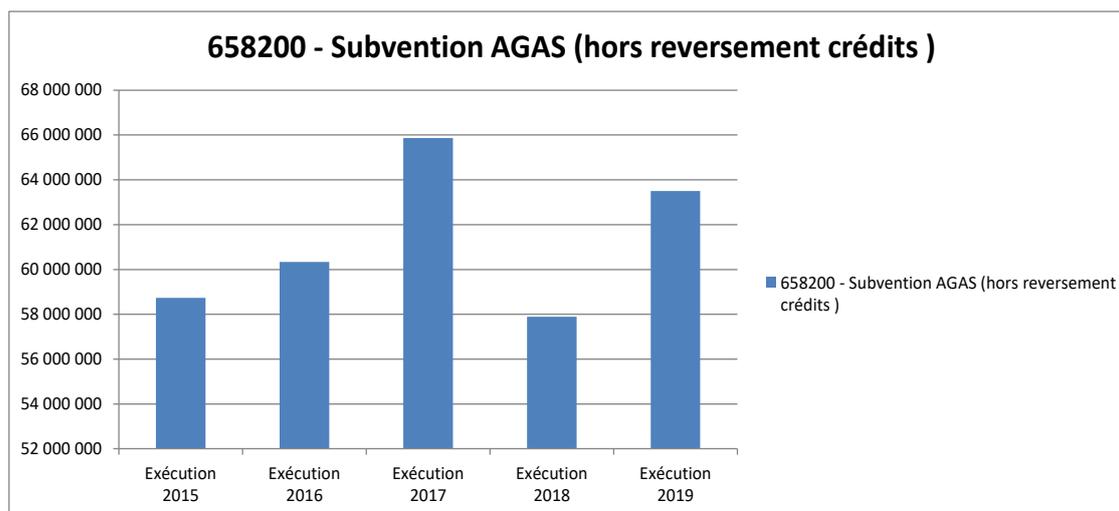
Les crédits versés à l'AGAS ont permis :

- le financement de la **rémunération des collaborateurs** de Sénateurs, qui a représenté **40 726 804 euros** (+8,43 %) ;
- le paiement des **charges sociales et fiscales** liées à ces emplois, pour un montant total de **21 721 373 euros** ;
- la prise en charge de **diverses dépenses** de l'association (honoraires du commissaire aux comptes de l'AGAS, transport des collaborateurs, plan d'épargne entreprise, médecine du travail, œuvres sociales), à hauteur de **1 254 039 euros** ;
- le **versement** par certains Sénateurs d'une fraction de leur dotation à leur **groupe politique**, qui a représenté **350 683 euros**.

Il est à noter que l'exercice 2019 est le dernier exercice comprenant de tels transferts de dotation aux groupes politiques, cette faculté ayant été supprimée par le Bureau du Sénat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Évolution de la subvention à l'AGAS

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
658200 - Subvention AGAS (hors reversement crédits )	58 732 280	60 336 328	65 862 592	57 894 112	63 495 151
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>58 732 280</b>	<b>60 336 328</b>	<b>65 862 592</b>	<b>57 894 112</b>	<b>63 495 151</b>



*Le tableau ci-dessus présente la subvention à l'AGAS hors reversement de crédits de Sénateurs à leur groupe, car ces reversements sont présentés avec les moyens de fonctionnement des groupes (il s'agit, par destination, d'une dépense faite pour le fonctionnement des groupes et non pour l'emploi des collaborateurs des Sénateurs).*

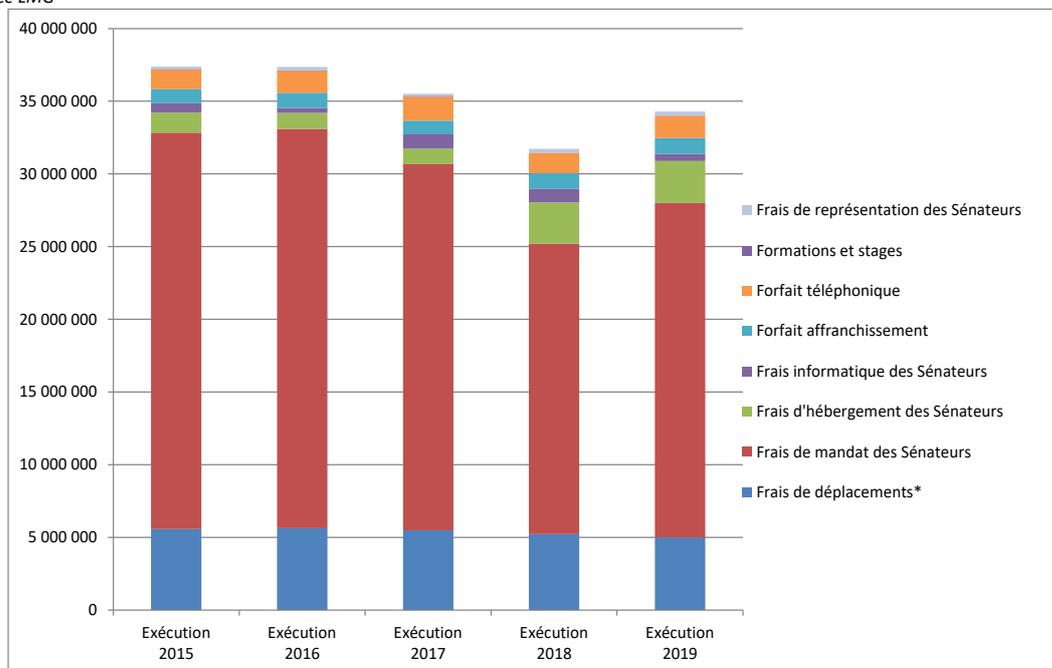
(2) Les moyens matériels pour l'exercice du mandat

Hors dépenses de l'AGAS, les dépenses directement liées à l'exercice du mandat représentent **34 297 445 euros**, en hausse de 2 579 715 euros (+8,13 %) par rapport à 2018.

**Agrégat des dépenses liées à l'exercice du mandat (hors collaborateurs)**

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Frais de déplacements*</b>	<b>5 573 337</b>	<b>5 634 690</b>	<b>5 479 498</b>	<b>5 224 897</b>	<b>4 998 940</b>
625110 - Avion	3 045 960	3 147 608	3 086 561	2 852 998	2 677 829
625110 - Train	1 114 199	1 112 116	1 139 290	1 250 066	1 205 256
625110 - Taxis	987 314	945 446	852 761	901 356	927 870
625110 - Ratp	182 424	184 715	180 561	190 263	184 995
625110 - Location de cars	7 051	1 067	7 348	6 644	2 989
625120 et 625150 - Divers	0	2 418	6 820	6 374	0
625120 - Hébergement	89 096	87 239	64 535	8 458	0
625140 - Péages et parking	147 293	154 081	141 623	8 737	0
<b>Forfait affranchissement</b>	<b>970 630</b>	<b>1 044 354</b>	<b>936 014</b>	<b>1 075 719</b>	<b>1 098 147</b>
626100 - Frais postaux et de télécommunication	970 630	1 044 354	936 014	1 075 719	1 098 147
<b>Forfait téléphonique</b>	<b>1 342 478</b>	<b>1 499 801</b>	<b>1 655 599</b>	<b>1 369 268</b>	<b>1 511 523</b>
626210 - Abonnement téléphonique	1 342 478	1 499 801	1 655 599	1 369 268	1 511 523
<b>Formations et stages</b>	<b>44 324</b>	<b>35 805</b>	<b>50 810</b>	<b>0</b>	<b>9 222</b>
648230 - Formation aux langues étrangères	10 409	9 689	17 338	0	0
648250 - Autres formations	33 915	26 116	33 473	0	9 222
<b>Frais de mandat des Sénateurs</b>	<b>27 266 327</b>	<b>27 469 289</b>	<b>25 186 442</b>	<b>19 981 530</b>	<b>22 988 545</b>
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	27 266 327	27 469 289	25 186 442	19 981 530	22 988 545
<b>Frais d'hébergement des Sénateurs</b>	<b>1 367 685</b>	<b>1 097 281</b>	<b>1 078 818</b>	<b>2 831 350</b>	<b>2 896 352</b>
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	1 367 685	1 097 281	1 078 818	2 831 350	2 896 352
<b>Frais informatique des Sénateurs</b>	<b>654 808</b>	<b>342 388</b>	<b>974 696</b>	<b>935 295</b>	<b>498 914</b>
658320 - Frais informatique des Sénateurs	654 808	342 388	974 696	935 295	498 914
<b>Frais de représentation des Sénateurs</b>	<b>155 012</b>	<b>231 286</b>	<b>149 475</b>	<b>299 671</b>	<b>295 801</b>
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	155 012	231 286	149 475	299 671	295 801
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>37 374 600</b>	<b>37 354 894</b>	<b>35 511 352</b>	<b>31 717 730</b>	<b>34 297 445</b>

\*Source LMG



\*Source LMG

- **L'avance générale de frais de mandat (AFM)** a remplacé l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce nouveau système est fondé sur le versement aux Sénateurs **d'avances** différenciées, certaines remplaçant des prises en charge directes ou des remboursements. Les Sénateurs déposent sur une application informatique développée en interne (JUstification en LIgne des Avances - JULIA) les justificatifs correspondant à leurs dépenses de frais de mandat.

**L'avance générale** est d'un montant de **5 900 euros par mois** pour tous les Sénateurs à l'exception des ultra-marins et des représentants des Français établis hors de France, qui bénéficient d'un rehaussement.

La dépense totale à ce titre - **22 988 545 euros** - apparaît en **augmentation de 15 %** par rapport à 2018, soit trois millions d'euros. L'essentiel de la différence est expliqué par le fait que les Sénateurs avaient, en 2018, procédé au reversement exceptionnel de leur solde non utilisé d'IRFM.

- **Les avances spécifiques ont repris certains forfaits ou dotations**

La réforme des frais de mandat a prévu la création de nouveaux dispositifs pour faciliter l'exercice du mandat.

La première innovation est la transformation du forfait hôtelier en **avance spécifique hébergement**, pour laquelle le montant dépensé s'est élevé à **2,8 millions d'euros** en 2019, chiffre quasiment identique à 2018.

**L'avance spécifique pour frais de réception et de représentation** des Sénateurs s'est substituée à une ancienne enveloppe de frais pour les titulaires de certaines fonctions. Compte tenu de son usage simplifié, le montant dépensé atteint **295 000 euros**, quasiment identique à l'année précédente.

**L'avance spécifique informatique**, d'un montant total de **6 000 euros sur trois ans**, est versée selon un échéancier réglementé<sup>10</sup> et permet aux Sénateurs de s'équiper librement en matériel informatique, selon leurs besoins. En 2019, **498 000 euros** ont été dépensés à ce titre, soit 437 000 euros de moins de moins qu'en 2018, en raison notamment de la clarification des règles de report de cette indemnité.

---

<sup>10</sup> 3 000 euros versés au début du mandat ou à chaque renouvellement sénatorial et 1 000 euros versés au début de chaque exercice.

- **Les frais téléphoniques et postaux**

La dépense liée au **forfait téléphonique** des Sénateurs a atteint **1 511 523 euros** (cf. *supra*). La quote-part des **frais postaux** relevant de la dotation des Sénateurs est pour sa part estimée à **1 098 147 euros**, pour une dépense totale de l'institution de **1 639 026 euros**.

- **Pour les frais de transport, les principales dépenses sont les suivantes :**

- **2 677 829 euros** pour les dépenses d'avion, en baisse de 6 % sur un an ;

- **1 205 256 euros** pour les dépenses de train, en baisse également de 3,6 % par rapport à 2018, malgré une augmentation tarifaire de 3,4 % des cartes de circulation au 1<sup>er</sup> juillet 2019, en raison de la diminution du nombre de cartes de circulation « Forfait France entière » ;

- **927 871 euros** pour les taxis (+2,94 %), ce qui ne représente que 70,7 % des droits théoriques des Sénateurs ;

- **184 995 euros** pour la RATP.

(3) Les groupes politiques

La **subvention de fonctionnement des groupes politiques** représente **10 362 791 euros**, dépense quasiment stable par rapport à 2018 (-0,5 %). Le nombre de groupes politiques (sept hors RASNAG) est resté inchangé en 2019.

Les dépenses prises en charge dans le cadre de la **dotation bureautique** des groupes politiques atteignent **243 985 euros**, en hausse de 57 % par rapport à 2018. Les nouvelles conditions de financement des groupes décidées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comportent la suppression de cette dotation spécifique, qui sera intégrée dans le nouveau calcul de la subvention globale de fonctionnement.

L'arrêté du Bureau n° 2014-190 du 9 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Bureau n° 2015-145 du 25 juin 2015, **définit l'utilisation des crédits** ainsi accordés et prévoit la **certification** et la **publication** des comptes des groupes qui sont publiés sur le site Internet du Sénat.

**Arrêté du Bureau n° 2014-190 du 9 juillet 2014<sup>11</sup>**

**Aides consenties par le Sénat aux groupes politiques**

**et à la Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe**

**Article premier.-** Les aides consenties par le Sénat aux groupes prévus à l'article 5 et à la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe prévue à l'article 6 du Règlement du Sénat sont exclusivement destinées aux dépenses nécessaires à leurs activités ainsi qu'à la rémunération de leurs collaborateurs.

Ces aides sont déterminées dans les conditions arrêtées par les Questeurs en tenant compte du nombre de Sénateurs membres de chaque groupe et de la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

**Article 2.-** Les groupes et la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe constitués en vue de leur gestion sous forme d'association en application des articles 5 et 6 précités du Règlement du Sénat sont tenus de produire chaque année leurs comptes certifiés par un commissaire aux comptes qu'ils désignent.

Avant le 30 avril, les Présidents de groupe et le délégué de la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe transmettent ces comptes certifiés pour l'année écoulée ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents au Président du Sénat à fin de publication sur le site Internet du Sénat.

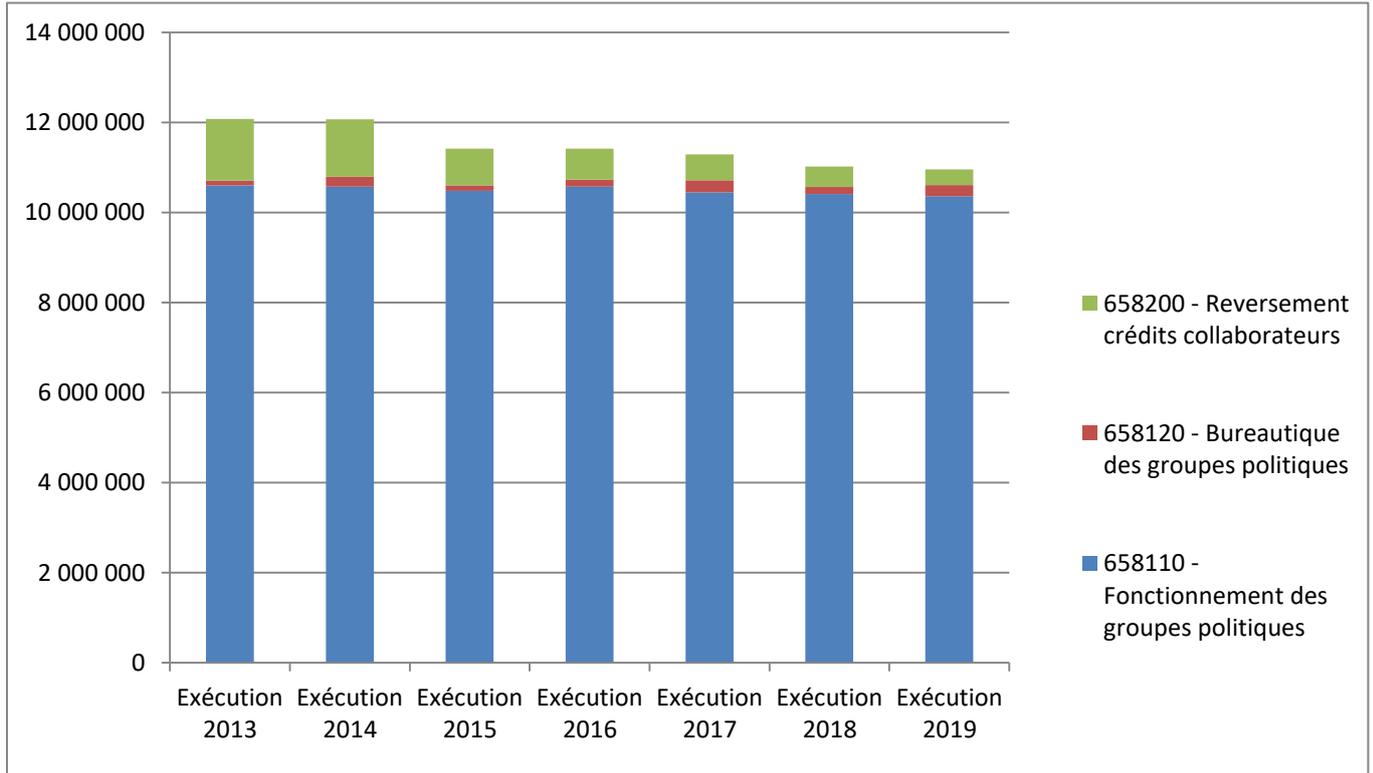
En l'absence d'une telle transmission dans le délai prévu au deuxième alinéa, les aides mentionnées à l'article premier sont suspendues par décision du Bureau jusqu'à la transmission effective de ces comptes certifiés et des rapports y afférents.

---

<sup>11</sup> Modifié par l'AB n° 2015-145 du 25 juin 2015.

## Agrégat des dépenses en faveur des groupes politiques

Compte	Exécution 2013	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>							
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 603 556	10 573 178	10 478 451	10 575 808	10 444 681	10 412 805	10 362 791
658120 - Bureautique des groupes politiques	105 317	221 703	122 003	149 660	266 811	155 359	243 985
658200 - Reversement crédits collaborateurs	1 366 554	1 276 644	817 682	692 703	579 570	451 979	350 683
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>12 075 427</b>	<b>12 071 525</b>	<b>11 418 137</b>	<b>11 418 170</b>	<b>11 291 062</b>	<b>11 020 144</b>	<b>10 957 459</b>



d) *Les activités internationales du Sénat*

Le Sénat a dépensé, en 2019, **1,6 million d'euros**<sup>12</sup> pour ses **activités internationales**<sup>13</sup>, en baisse de 1,12 % par rapport à 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Activités internationales	1,70 M€	1,69 M€	1,65 M€	1,46 M€	1,62 M€	1,60 M€	-1,12%

Source BPR et DLC

Ces dépenses ont concerné deux directions, la Direction de la Législation et du Contrôle (DLC) et la Direction des Relations internationales et du Protocole (DRIP) dans des proportions précisées ci-après. Elles se répartissent en **quatre grandes catégories** :

- (1) Les activités des assemblées et instances interparlementaires
- (2) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié
- (3) La coopération technique interparlementaire
- (4) Les manifestations à dimension internationale

- (1) Les activités des assemblées et instances interparlementaires

Les **assemblées et instances interparlementaires** représentent l'essentiel de la dépense pour les activités internationales, à hauteur de **1 023 896 euros** en 2019. La dépense se subdivise entre les **cotisations et subventions de fonctionnement** à ces organismes, d'une part, et les **frais de mission** correspondant à l'activité des Sénateurs<sup>14</sup> au sein de ces instances, d'autre part<sup>15</sup>.

---

<sup>12</sup> Il s'agit de la dépense nette, c'est-à-dire du total des dépenses moins les produits de cette activité, à savoir les cotisations des Sénateurs aux groupes d'amitié, d'une part, et leur participation aux déplacements de ces groupes, d'autre part.

<sup>13</sup> Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses des commissions, présentées infra, dont certaines peuvent avoir une dimension internationale (déplacements à l'étranger, notamment).

<sup>14</sup> Dans certains cas, des fonctionnaires peuvent être amenés à accompagner les Sénateurs. C'est le cas par exemple pour l'APCE.

<sup>15</sup> Les subventions et cotisations sont inscrites au compte budgétaire 659. La plupart des frais de mission sont inscrits au compte 625, une part minoritaire étant intégrée au compte 659.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de ces différents éléments sur six ans :

Assemblées interparlementaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Cotisations/subventions (DSBPRI)	413 405	439 313	413 940	391 333	392 349	387 066	-1,35%
Cotisations/subventions (DLC)	295 254	269 882	265 044	269 975	274 703	286 926	4,45%
<i>Total cotisation/subvention</i>	<i>708 659</i>	<i>709 195</i>	<i>678 984</i>	<i>661 308</i>	<i>667 052</i>	<i>673 992</i>	<i>1,04%</i>
Frais de mission (DSBPRI)	145 325	120 094	188 394	162 038	193 321	152 314	-21,21%
Frais de mission (DLC)	234 001	236 462	241 078	207 805	199 850	197 590	-1,13%
<i>Total frais de mission</i>	<i>379 326</i>	<i>356 556</i>	<i>429 473</i>	<i>369 843</i>	<i>393 171</i>	<i>349 904</i>	<i>-11,00%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 087 985</b>	<b>1 065 751</b>	<b>1 108 456</b>	<b>1 031 151</b>	<b>1 060 224</b>	<b>1 023 896</b>	<b>-3,43%</b>

Source BPR et DLC

Les montants des **cotisations et subventions** aux assemblées et instances interparlementaires dont est membre le Sénat ont connu des évolutions contrastées selon les institutions, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

#### Contributions aux principales instances interparlementaires (en euros)

Nom	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Union Interparlementaire	259 762	285 534	262 162	237 031	233 727	227 664	-2,59%
Assemblée parlementaire de la francophonie	109 643	109 779	107 778	110 302	110 222	111 003	0,71%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	160 272	160 272	152 961	155 733	156 684	160 951	2,72%
Ass. parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	134 982	109 610	112 083	114 243	118 019	125 975	6,74%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	44 000	44 000	44 000	44 000	48 400	48 400	0,00%
<b>Total instances</b>	<b>708 659</b>	<b>709 195</b>	<b>678 984</b>	<b>661 308</b>	<b>667 052</b>	<b>673 992</b>	<b>1,04%</b>

Source BPR et DLC

Les dépenses pour **frais de missions** sont, elles, en diminution par rapport à 2018 (-11%), après avoir connu une hausse cette année-là. Les principaux postes de dépense parmi ces instances sont les suivants :

#### Frais de mission des délégations aux assemblées parlementaires (en euros)

Nom	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	108 019	89 538	97 961	76 010	77 265	86 308	11,70%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	70 088	85 263	88 171	80 368	71 492	72 972	2,07%
Assemblée parlementaire de la francophonie	76 237	79 297	100 214	72 630	97 932	66 978	-31,61%
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	47 428	57 548	47 580	45 730	44 537	35 984	-19,20%
Union Interparlementaire	61 415	35 936	81 083	86 250	90 892	85 337	-6,11%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	7 673	4 861	7 097	3 159	4 497	0	-100,00%
Réunion des présidents de parlements	8 466	4 113	7 367	5 697	6 557	2 325	-64,54%
<b>Total instances</b>	<b>379 326</b>	<b>356 556</b>	<b>429 473</b>	<b>369 843</b>	<b>393 171</b>	<b>349 904</b>	<b>-11,00%</b>

Source BPR et DLC

(2) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié

Les dépenses relatives aux **activités de groupes interparlementaires d'amitié** suivent une évolution cyclique. Ainsi, l'exercice 2017 avait été marqué par une suspension des travaux parlementaires, ce qui a entraîné un ralentissement des activités de déplacement. La ventilation des dépenses entre les trois principaux postes, à savoir les accueils de délégations étrangères, les déplacements et les autres activités, présente des variations significatives.

En 2019, les vingt-et-un **déplacements** de groupes d'amitié ont coûté **311 355 euros**, ce qui représente une **baisse de 18,95 %** par rapport à 2018. A l'inverse les **accueils**, dont le nombre a plus que doublé, passant de six à quinze, ont représenté une dépense de **103 533 euros**, en **hausse de 101,5 %** sur la même période.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts a produit des résultats sensibles depuis 2013, mais reste dépendante en partie de paramètres externes tels que les cours des principales devises et les tarifs aériens.

**Agrégat des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Accueils	89 238	80 804	44 365	52 361	51 371	103 533	101,54%
<i>(nombre d'accueils réalisés)</i>	10	8	5	6	6	15	150,00%
Déplacements	366 201	313 556	373 323	322 046	384 165	311 355	-18,95%
<i>Participation des Sénateurs</i>	56 610	44 683	66 253	54 829	63 650	49 881	-21,63%
<i>(nombre de déplacements réalisés)</i>	22	17	23	20	22	21	-4,55%
Régie	-8 997	11 984	18 567	-562	22 732	8 727	-61,61%
<i>recettes</i>	-55 286	-51 216	-49 676	-50 292	-47 190	-45 760	-3,03%
<i>dépenses</i>	46 289	63 200	68 243	49 730	69 922	37 033	-47,04%
Autres dépenses	12 226	15 229	8 215	4 020	16 847	16 140	-4,20%
<b>TOTAL</b>	<b>458 668</b>	<b>421 573</b>	<b>444 470</b>	<b>377 864</b>	<b>475 115</b>	<b>439 754</b>	<b>-7,44%</b>

Source BPR

(3) La coopération technique interparlementaire

Les dépenses de **coopération technique interparlementaire**, liées aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlements étrangers) ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique, etc.) se sont élevées, en 2019, à **29 676 euros**, en **baisse de 3,23 %** par rapport à 2018.

## Évolution des dépenses de coopération technique interparlementaire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Coopération technique interparlementaire	48 270	51 537	30 982	28 612	30 666	29 676	-3,23%

Source BPR

### (4) Les manifestations à caractère international

Les dépenses relatives aux **manifestations internationales**, se sont élevées à **104 401 euros**. La forte hausse constatée (+109,52 %) est principalement imputable aux frais de traduction.

## Évolution des dépenses de manifestations internationales

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Manifestations internationales	107 284	151 505	62 208	25 496	49 829	104 401	109,52%

Source BPR

### e. Les missions des Commissions

Les **frais de mission** des Commissions permanentes, de la Commission des affaires européennes, des missions d'information et des commissions d'enquête sont pris en charge par le budget de la **Direction de la Législation et du Contrôle**. La majorité des dépenses concernent les **Commissions permanentes**, dont les dépenses s'établissent comme suit :

### Frais de mission des Commissions permanentes

Nom	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Commission des affaires économiques	65 522	69 924	43 316	76 574	20 402	71 759	251,74%
Commission des affaires étrangères	206 843	181 669	207 775	199 747	148 109	182 090	22,94%
Commission des affaires sociales	21 756	24 545	41 276	16 136	34 382	20 668	-39,89%
Commission de la culture	55 833	92 659	50 055	72 370	68 906	66 682	-3,23%
Commission de l'aménagement du territoire	34 010	66 109	90 668	71 975	88 534	76 629	-13,45%
Commission des finances	40 742	41 848	86 059	77 973	69 883	42 634	-38,99%
Commission des lois	80 950	19 160	62 886	63 468	62 617	37 431	-40,22%
<b>Total des commissions permanentes</b>	<b>505 656</b>	<b>495 914</b>	<b>582 035</b>	<b>578 243</b>	<b>492 832</b>	<b>497 893</b>	<b>1,03%</b>

Source DLC

Après avoir connu une forte baisse en 2018 (-14,8 %), les dépenses pour **frais de mission des commissions permanentes** se sont stabilisées en 2019 (+1 %) pour s'élever à **497 893 euros**.

Cette répartition peut être affinée en distinguant le coût des missions, les frais remboursés aux personnes entendues et les autres dépenses « hors mission ». Cette ventilation fait apparaître qu'en 2019 **les missions ont représenté 92,4 % des dépenses des commissions**, proportion en hausse du fait de la diminution des dépenses « hors mission ».

Commissions	Mission 2016	Autres "Hors mission" 2016	Frais personnes entendues 2016	Total 2016	Mission 2017	Autres "Hors mission" 2017	Frais personnes entendues 2017	Total 2017	Mission 2018	Autres "Hors mission" 2018	Frais personnes entendues 2018	Total 2018	Mission 2019	Autres "Hors mission" 2019	Frais personnes entendues 2019	Total 2019
Affaires économiques	42 593	724	0	43 316	71 710,19	4 864,09	0	76 574,28	14 883	5 064	454	20 402	71 759	5 767	297	77 823
Affaires étrangères	196 019	11 409	347	207 775	187 175,15	12 572,05	0	199 747,20	130 391	15 995	1 723	148 109	182 090	5 669	1 132	188 891
Affaires sociales	33 765	6 991	520	41 276	13 872,93	1 954,34	309	16 136,37	30 619	3 092	672	34 382	20 668	2 707	1 952	25 327
Culture	29 041	20 863	151	50 055	62 085,90	9 539,44	744	72 369,70	54 546	13 797	564	68 906	66 682	2 513	849	70 043
Aménagement du territoire	85 880	4 296	492	90 668	68 066,77	3 908,30	0	71 975,07	81 502	6 628	404	88 534	76 629	3 967		80 596
Finances	82 288	3 772	0	86 059	72 896,83	5 075,98	0	77 972,81	67 043	2 757	84	69 883	42 634	3 642		46 275
Lois	49 267	11 894	1 724	62 886	56 469,39	5 866,84	1 131,49	63 467,72	47 984	12 112	2 521	62 617	37 431	11 255	1 346	50 032
Total	518 853	59 949	3 233	582 035	532 277,16	43 781,04	2 184,95	578 243,15	426 968	59 444	6 421	492 832	497 893	35 520	5 576	538 989

- mission : comprenant tous les frais liés aux déplacements
- hors-mission : incluant toutes les autres dépenses (repas de travail, traduction de documents, colloque, séminaire, etc)
- frais de remboursement pour les personnes entendues.

Les **dépenses de la Commission des Affaires européennes** ont diminué de 15,1 % entre 2018 et 2019, pour s'établir à **88 738 euros**. Elles sont principalement dues à des déplacements dans les pays de l'Union européenne et de son voisinage ainsi qu'à la participation aux activités de la Conférence des organes parlementaires spécialisés (COSAC) et de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM).

### Évolution des dépenses de la Commission des affaires européennes

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Commission des affaires européennes	65 307	95 195	106 252	81 130	104 514	88 738	-15,09%

Source DLC

Les **dépenses des instances temporaires** (missions communes d'information, missions d'information, commissions d'enquête et commissions spéciales) se sont élevées à **44 436 euros** en 2019 et ont évolué comme suit :

### Évolution des dépenses des instances temporaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Instances temporaires	93 962	93 001	59 696	36 359	39 518	44 436	12,45%

Source DLC

#### e) Les Délégations et Offices

Toutes les dépenses des Délégations et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sont regroupées, depuis 2011, au sein de la **Direction de l'Initiative Parlementaire et des Délégations (DIPD)**.

Elles s'établissent, pour 2019, à **222 508 euros**, en **baisse de 20,33 %** sur un an, et sont ventilées ainsi entre les différentes entités :

Entité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Délégation aux collectivités territoriales	79 918	50 046	39 786	14 937	57 532	30 801	-46,46%
Délégation aux droits des femmes	53 103	33 657	31 998	19 910	35 397	33 759	-4,63%
Délégation aux entreprises	1 073	66 249	87 212	88 965	84 954	54 071	-36,35%
Délégation à l'outre-mer	41 983	100 477	95 775	41 573	55 746	40 975	-26,50%
Délégation à la prospective	41 933	26 880	21 355	15 391	20 946	13 726	-34,47%
<i>Total délégations</i>	218 010	277 309	276 127	180 775	254 575	173 333	-31,91%
OPECST (quote-part du Sénat)	55 123	67 830	113 505	47 429	24 714	49 175	98,98%
<b>TOTAL</b>	<b>273 133</b>	<b>345 139</b>	<b>389 632</b>	<b>228 204</b>	<b>279 289</b>	<b>222 508</b>	<b>-20,33%</b>

Source DIP

Ces crédits ont porté sur :

- des **frais de mission** (103 883 euros) ;
- la **réalisation de prestations de comptes rendus** et d'animation de colloques (37 673 euros) ;
- **l'organisation de colloques** (22 283 euros).
- des **dépenses d'abonnements et de documentation** technique (10 452 euros).

En revanche, alors qu'elle disposait d'un budget de 330 000 euros à cet effet, **la DIPD n'a fait réaliser aucune étude** en 2019, contre deux en 2018.

### Evolution des frais de mission des Délégations

Année	Missions	Remboursement des personnes auditionnées	Frais d'études	Colloques assimilés	Autres	Total
2014	47 347	4 455	66 480	66 340	33 389	<b>218 011</b>
2015	104 587	5 668	69 242	47 413	50 399	<b>277 309</b>
2016	112 708	5 690	64 813	66 051	42 472	<b>291 734</b>
2017	106 407	4 610	42 064	38 831	37 502	<b>229 414</b>
2018	109 718	1 774	66 240	73 719	42 271	<b>293 723</b>
2019	102 643	1 240	0	59 993	97 720	<b>261 597</b>

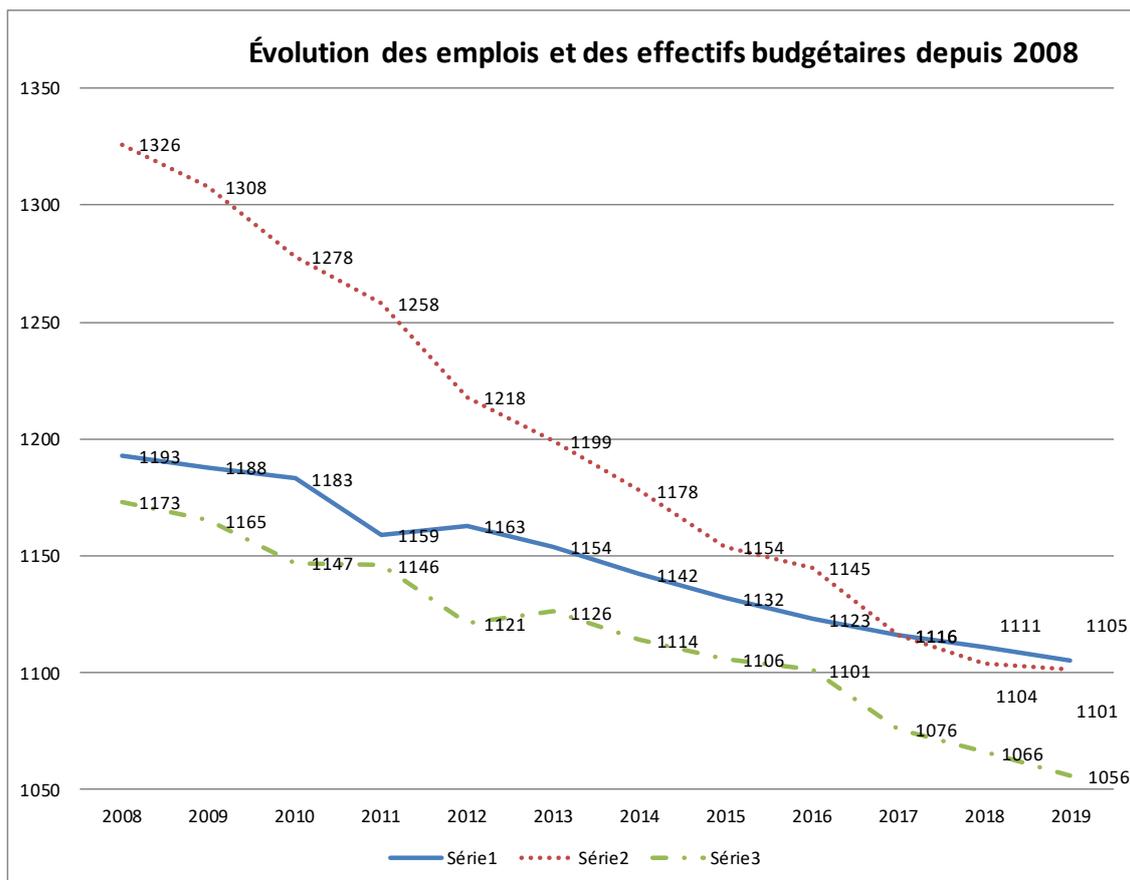
Source DIP

Enfin, le Sénat a contribué à hauteur de **87 305 euros** au cofinancement de l'OPECST.

### 3. Les charges de personnel

#### a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Au 31 décembre 2019, l'**administration du Sénat** comptait **1 105 emplois budgétaires**, contre 1 104 un an auparavant, les effectifs réels s'établissant à 1 106 fonctionnaires.



Ce tableau montre l'évolution des écarts entre les effectifs budgétaires (en pointillés rouges), les emplois (ou effectifs réglementaires : ligne bleue) et les effectifs (en poste : tirets verts). Il s'agit des effectifs totaux Sénat et Jardin.

Les **traitements des fonctionnaires titulaires et stagiaires** s'élèvent à **89 684 793 euros**, soit une nouvelle **baisse de 1 421 844 euros par rapport à l'exercice 2018**. Cette tendance est consécutive à une diminution de 880 000 euros en 2018, 380 000 euros en 2017, 930 000 euros en 2016, 1,8 million d'euros en 2015 et un million d'euros en 2014. Ce phénomène est lié tout autant à l'absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 qu'à la **contraction continue de la masse indiciaire**.

En 2019, cette évolution correspond à :

- la **réduction des effectifs payés**, qui sont passés de 996 personnes à la fin de l'année 2018 à **993 personnes** un an plus tard ;

- la **réalisation de cinq séances supplémentaires** de fin de semaine, comme en 2018 ;

- au **phénomène récurrent de latence dans les remplacements** qui, au niveau global, s'apparente à une diminution du nombre d'équivalents temps-plein (ETP) payés.

Par ailleurs, **deux éléments de la rémunération des fonctionnaires sont en voie d'extinction**. L'indemnité correctrice individuelle (ICI) n'est pas perçue par les fonctionnaires entrés en fonction après le 19 mars 1999 tandis que l'indemnité complémentaire de logement (ICL) ne concerne pas ceux entrés dans les cadres après le 12 décembre 2012. Par conséquent les dépenses concernant ces indemnités baissent chaque année en proportion du nombre de départs à la retraite ou en congé spécial des fonctionnaires qui en bénéficient.

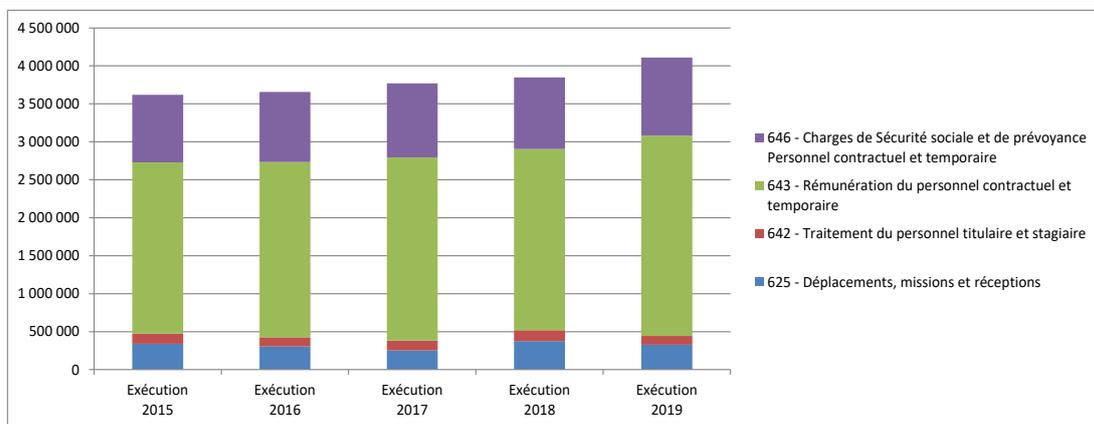
*b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire*

A l'inverse, la **rémunération du personnel contractuel et temporaire** a progressé de **16,83 %** en 2019 pour s'établir à **7 998 539 euros**. Cette augmentation est principalement due au recrutement, au sein de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, de personnels techniques qui intervenaient jusqu'à présent au Sénat pour le compte de prestataires.

La consommation des crédits de personnel de la **Présidence** atteint **2 636 313 euros**, en hausse de 10,51 % sur un an. Cette évolution traduit une augmentation des effectifs du cabinet et une modification du régime indemnitaire, corollaire d'une diminution nette des effectifs de fonctionnaires mis à disposition de la Présidence.

## Agrégat des dépenses de la Présidence

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
625 - Déplacements, missions et réceptions	339 906	305 751	252 749	376 133	327 392
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	133 204	121 015	131 635	143 360	116 872
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	2 256 231	2 306 781	2 408 783	2 385 620	2 636 313
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	889 991	923 774	976 855	942 426	1 027 681
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 619 332</b>	<b>3 657 321</b>	<b>3 770 022</b>	<b>3 847 540</b>	<b>4 108 258</b>



c) *Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire*

Les **charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire** ont suscité une dépense de **16 398 188 euros en 2019**, en phase avec l'exercice précédent. Les charges de fonctionnaires et de contractuels reproduisent les variations constatées dans les paies versées à ces différentes catégories.

d) *Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel contractuel*

Les **charges versées au titre des rémunérations des contractuels** ont représenté **2 756 706 euros**, soit une augmentation de 15,19 % par rapport à 2018 qui est corrélée à l'évolution des dépenses de rémunération de ces personnels (+ 16,83 %).

e) *Autres charges sociales*

S'agissant de **diverses autres charges sociales**, les dépenses ont principalement concerné :

- les **indemnités de départ à la retraite**, pour **783 275 euros (-4,9 %)** ;
- la **réservation de berceaux de crèches**, pour **147 600 euros** ;
- les **allocations-chômage et viagères des personnels contractuels**, à hauteur de **110 520 euros (-1,25 %)**.

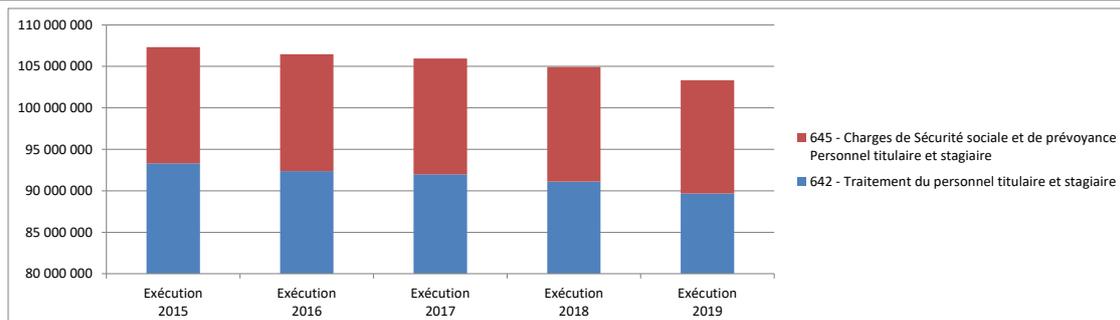
Aucun versement de capital décès n'a été réalisé en 2019.

Les dépenses relatives à la **médecine du travail** s'élèvent à **144 864 euros**, en baisse de 5,64 % sur un an, et couvrent l'organisation du bilan de santé biennal (95 484 euros), les vacances assurées par des médecins remplaçants (33 413 euros) et des visites médicales diverses, essentiellement d'aptitude (15 966 euros).

Au total, les dépenses de personnel s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

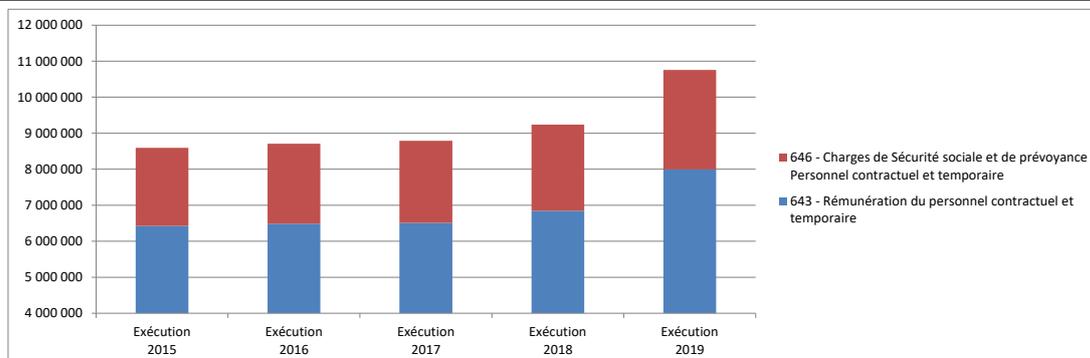
### Personnel titulaire et stagiaire

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>					
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	93 317 894	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 793
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 996 847	14 079 535	13 961 365	13 817 757	13 641 482
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>107 314 740</b>	<b>106 453 715</b>	<b>105 952 092</b>	<b>104 924 394</b>	<b>103 326 275</b>



### Personnel contractuel et temporaire

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnel contractuel et temporaire</b>					
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 428 549	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 163 299	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>8 591 847</b>	<b>8 709 447</b>	<b>8 788 846</b>	<b>9 239 448</b>	<b>10 755 245</b>



#### f) La formation et le recrutement

**378 721 euros** ont été dépensés pour la **formation des personnels** et la conception d'épreuves de concours. **Ces dépenses progressent de 9,1 % par rapport à 2018** en raison d'une augmentation des dépenses de formation générale, principalement due aux frais de formation des apprentis et aux dépenses en matière d'hygiène, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail. Les dépenses de formation aux langues étrangères et de conception d'épreuves de concours augmentent également.

Les **dépenses d'honoraires** se sont élevées à **84 617 euros**, qui se répartissent en des frais d'avocat, de recrutement, de comptes rendus et de visites médicales.

Enfin, les **locations de salles** dans le cadre de l'organisation des concours ont représenté **95 342 euros**, contre 58 888 euros en 2018. Cette évolution découle du calendrier d'organisation des concours et de la nature de leurs épreuves (durée, nombre de candidats, besoins en matériel informatique).

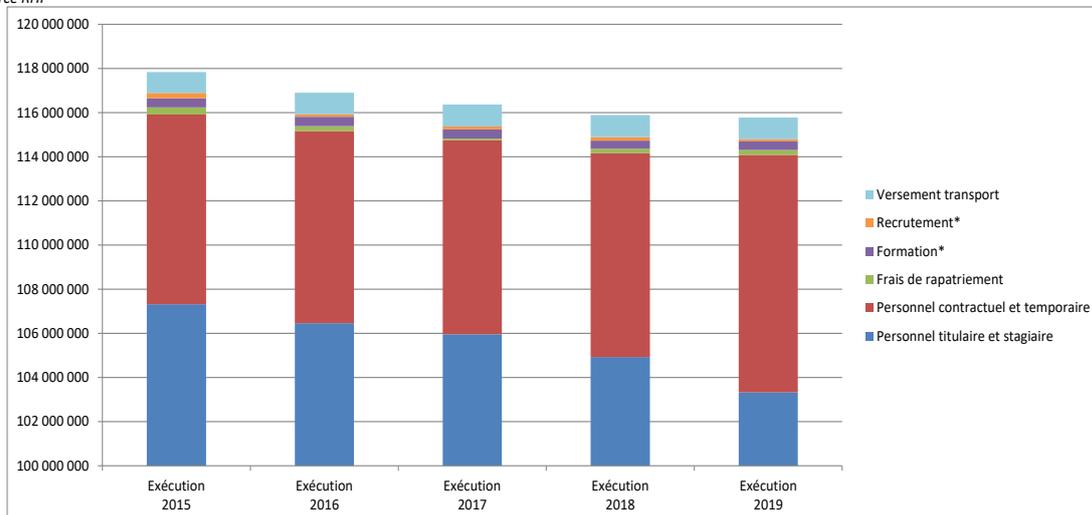
*g) Les prises en charges diverses*

Le **rapatriement du personnel** à l'issue des séances de nuit a généré une dépense de **218 809 euros**, en augmentation de 9,31 % par rapport à 2018. Cette évolution s'explique par un changement de méthode de facturation de la part du prestataire (12 mois réels et non plus 12 mois glissants) entraînant un surcoût apparent d'un mois sur 2019.

### Agrégat des dépenses de personnel

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>107 314 740</b>	<b>106 453 715</b>	<b>105 952 092</b>	<b>104 924 394</b>	<b>103 326 275</b>
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	93 317 894	92 374 180	91 990 727	91 106 637	89 684 793
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 996 847	14 079 535	13 961 365	13 817 757	13 641 482
<b>Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>8 591 847</b>	<b>8 709 447</b>	<b>8 788 846</b>	<b>9 239 448</b>	<b>10 755 245</b>
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 428 549	6 490 130	6 511 202	6 846 166	7 998 539
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 163 299	2 219 317	2 277 644	2 393 282	2 756 706
<b>Frais de rapatriement</b>	<b>325 439</b>	<b>216 594</b>	<b>83 724</b>	<b>200 180</b>	<b>218 809</b>
624720 - Rapatriement du personnel	325 439	216 594	83 724	200 180	218 809
<b>Formation*</b>	<b>410 420</b>	<b>430 349</b>	<b>415 174</b>	<b>366 918</b>	<b>392 602</b>
Formation	410 420	430 349	415 174	366 918	392 602
<b>Recrutement*</b>	<b>248 313</b>	<b>109 048</b>	<b>122 365</b>	<b>159 293</b>	<b>99 551</b>
Recrutement	248 313	109 048	122 365	159 293	99 551
<b>Versement transport</b>	<b>946 551</b>	<b>978 727</b>	<b>1 002 596</b>	<b>999 084</b>	<b>985 540</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	946 551	978 727	1 002 596	999 084	985 540
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>117 837 310</b>	<b>116 897 880</b>	<b>116 364 796</b>	<b>115 889 318</b>	<b>115 778 022</b>

\* Source RHF

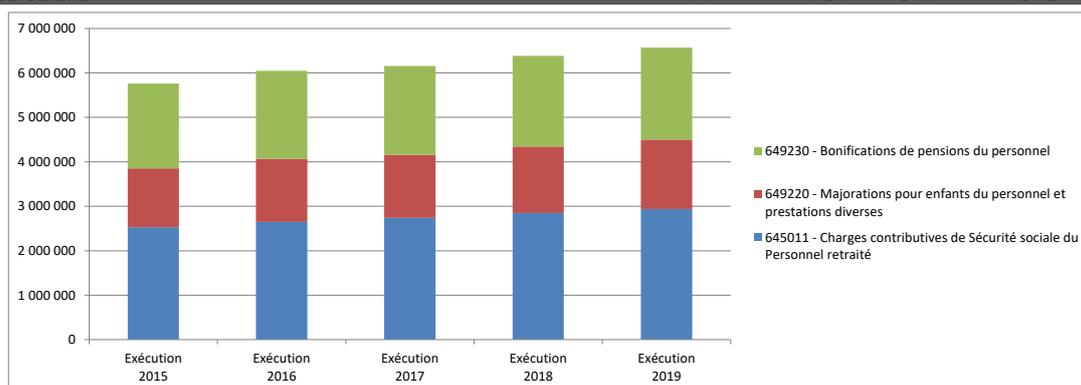


\* Source RHF

Pour les personnels retraités, l'évolution des dépenses au cours des cinq derniers exercices s'établit ainsi :

### Dépenses pour les personnels retraités

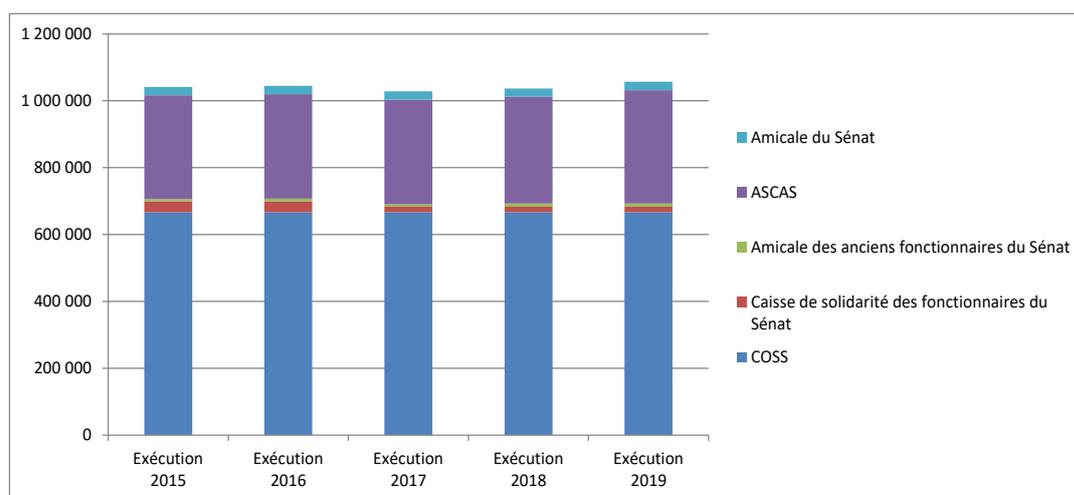
Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnels retraités</b>					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 527 991	2 647 570	2 742 572	2 847 890	2 936 868
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 325 672	1 420 770	1 416 862	1 496 212	1 563 123
649230 - Bonifications de pensions du personnel	1 904 325	1 978 764	1 995 266	2 036 990	2 068 105
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 757 988</b>	<b>6 047 104</b>	<b>6 154 700</b>	<b>6 381 092</b>	<b>6 568 096</b>



Au total, les dépenses relatives aux activités sociales et culturelles évoluent comme suit :

### Dépenses relatives aux activités sociales et culturelles

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
COSS	667 000	667 000	667 000	667 000	667 000
Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat	32 401	32 466	16 000	16 000	16 000
Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat	6 250	7 500	7 500	10 000	10 000
ASCAS	311 000	313 000	313 000	319 000	338 800
Amicale du Sénat	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 041 651</b>	<b>1 044 966</b>	<b>1 028 500</b>	<b>1 037 000</b>	<b>1 056 800</b>



## EXECUTION DU BUDGET - 2019

## Sénat

## Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en%)	Variation 2019-2018 (en montant)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 100 202,83	1 002 500,00	876 542,57	125 957,43	87,44%	-20,33%	-223 660,26
605100 - Travaux d'impression	232 937,49	283 000,00	177 119,02	105 880,98	62,59%	-23,96%	-55 818,47
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 329,46	1 500,00	985,20	514,80	65,68%	-25,89%	-344,26
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	218 908,99	209 000,00	249 918,99	-40 918,99	119,58%	14,17%	31 010,00
605400 - Achats de mobilier et décors	73 942,22	70 000,00	28 316,46	41 683,54	40,45%	-61,70%	-45 625,76
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	3 470,57	5 000,00	2 608,51	2 391,49	52,17%	-24,84%	-862,06
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	127 461,90	20 000,00	33 663,31	-13 663,31	168,32%	-73,59%	-93 795,59
605810 - Ouvrages	61 051,06	88 000,00	72 534,04	15 465,96	82,43%	18,81%	11 482,98
605820 - Journaux à l'unité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605840 - Abonnements, publications diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	5 520,90	7 000,00	6 705,87	294,13	95,80%	21,46%	1 184,97
605870 - Abonnement au JO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	375 580,24	319 000,00	304 691,17	14 308,83	95,51%	-18,87%	-70 889,07
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 049 417,05	3 674 600,00	3 564 346,81	110 253,19	97,00%	16,89%	514 929,76
606110 - Eau	213 701,27	270 000,00	273 860,52	-3 860,52	101,43%	28,15%	60 159,25
606120 - Electricité et gaz	1 157 562,21	1 160 000,00	1 445 643,97	-285 643,97	124,62%	24,89%	288 081,76
606130 - Chauffage urbain	623 123,35	1 026 000,00	833 197,93	-192 802,07	81,21%	-33,71%	210 074,58
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	265 627,46	399 000,00	239 947,85	159 052,15	60,14%	-9,67%	-25 673,61
606400 - Fournitures administratives	276 812,03	308 000,00	291 423,62	16 576,38	94,62%	5,28%	14 611,59
606600 - Carburant	216 836,62	200 000,00	215 456,80	-15 456,80	107,73%	-0,64%	-1 379,82
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	52 216,38	22 600,00	17 312,88	5 287,12	76,61%	-66,84%	-34 903,50
606800 - Autres matières et fournitures	232 780,53	289 000,00	230 228,74	38 771,26	86,59%	-1,10%	-2 551,79
606900 - Fournitures ateliers	10 757,20	20 000,00	17 274,50	2 725,50	86,37%	60,59%	6 517,30
607 - Achats de marchandises	37 260,00	23 000,00	66 592,22	-43 592,22	289,53%	78,72%	29 332,22
607000 - Achats de marchandises	37 260,00	23 000,00	66 592,22	-43 592,22	289,53%	78,72%	29 332,22
611 - Sous-traitance générale	2 959 601,60	2 919 694,48	2 949 580,81	-29 886,33	101,02%	-0,34%	-10 020,79
611000 - Sous-traitance générale	2 959 601,60	2 919 694,48	2 949 580,81	-29 886,33	101,02%	-0,34%	-10 020,79
611100 - Traductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
613 - Locations	1 974 153,23	2 103 000,00	1 524 219,47	581 780,53	72,34%	-22,94%	-452 933,76
613200 - Locations immobilières	1 556 676,24	1 667 000,00	1 105 793,79	551 206,21	68,73%	-28,96%	-450 882,45
613510 - Locations mobilières	408 851,39	437 000,00	406 800,08	30 199,92	93,09%	-0,50%	-2 051,31
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	8 625,60	9 000,00	8 625,60	374,40	95,84%	0,00%	0,00
614 - Charges locatives et de copropriété	262 130,84	385 000,00	201 654,71	183 345,29	52,38%	-23,07%	-60 476,13
614000 - Charges locatives et de copropriété	262 130,84	385 000,00	201 654,71	183 345,29	52,38%	-23,07%	-60 476,13
615 - Entretien, réparations, restauration	7 045 260,05	6 358 950,00	5 772 981,90	585 968,10	90,79%	-18,06%	-1 272 276,15
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	921 014,93	660 500,00	767 779,20	-107 279,20	116,24%	-16,64%	-153 235,73
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	491 573,38	593 950,00	549 350,52	44 599,48	92,49%	11,75%	57 777,14
615600 - Maintenance	5 632 671,74	5 104 500,00	4 455 852,18	648 647,82	87,29%	-20,89%	-1 176 819,56
616 - Assurances	201 492,88	323 400,00	256 332,63	67 067,37	79,26%	27,22%	54 839,75
616000 - Assurances	201 492,88	323 400,00	256 332,63	67 067,37	79,26%	27,22%	54 839,75

Compte	Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en%)	Variation 2019-2018 (en montant)
<b>617 - Etudes et recherche</b>	<b>136 590,66</b>	<b>706 000,00</b>	<b>293 092,12</b>	<b>412 907,88</b>	<b>41,51%</b>	<b>114,58%</b>	<b>156 501,46</b>
617000 - Etudes et recherche	136 590,66	706 000,00	293 092,12	412 907,88	41,51%	114,58%	156 501,46
<b>618 - Divers</b>	<b>1 466 198,78</b>	<b>1 697 250,00</b>	<b>1 517 129,50</b>	<b>180 120,50</b>	<b>89,39%</b>	<b>3,47%</b>	<b>50 930,72</b>
618110 - Achats et abonnements publications diverses	960 137,74	949 250,00	970 979,50	-21 729,50	102,29%	1,13%	10 841,76
618120 - Archives audiovisuelles	28 085,00	23 000,00	17 820,43	5 179,57	77,48%	-36,55%	-10 264,57
618140 - Abonnements télévision	9 348,84	10 500,00	8 367,90	2 132,10	79,69%	-10,49%	-980,94
618150 - Documentation électronique	3 315,23	10 000,00	2 356,59	7 643,41	23,57%	-28,92%	-958,64
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	23 001,59	45 000,00	17 251,20	6 748,80	71,88%	-25,00%	-5 750,39
618300 - Documentation technique	27 020,87	45 000,00	24 082,27	21 417,73	52,93%	-10,88%	-2 938,60
618400 - Versement à des organismes de formation	351 216,18	551 000,00	405 037,14	145 962,86	73,51%	15,32%	53 820,96
618410 - Formation langues étrangères	56 977,49	78 000,00	61 229,41	16 770,59	78,50%	7,46%	4 251,92
618450 - Conception épreuves de concours	7 095,84	6 000,00	10 005,06	-4 005,06	166,75%	41,00%	2 909,22
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>621 - Personnel extérieur</b>	<b>41 826,81</b>	<b>15 000,00</b>	<b>28 545,10</b>	<b>-13 545,10</b>	<b>190,30%</b>	<b>-31,75%</b>	<b>-13 281,71</b>
621100 - Personnel intérimaire	41 826,81	15 000,00	28 545,10	-13 545,10	190,30%	-31,75%	-13 281,71
<b>622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires</b>	<b>2 157 738,51</b>	<b>3 953 942,56</b>	<b>2 440 856,31</b>	<b>1 513 086,25</b>	<b>61,73%</b>	<b>13,12%</b>	<b>283 117,80</b>
622600 - Honoraires	2 157 738,51	3 953 942,56	2 440 856,31	1 513 086,25	61,73%	13,12%	283 117,80
<b>623 - Publicités, publications, relations publiques</b>	<b>413 136,28</b>	<b>506 500,00</b>	<b>399 184,16</b>	<b>107 315,84</b>	<b>78,81%</b>	<b>-3,38%</b>	<b>-13 952,12</b>
623100 - Annonces et insertions	16 488,08	15 500,00	6 564,96	8 935,04	42,35%	-60,18%	-9 923,12
623300 - Organisation de manifestations et expositions	113 352,22	201 000,00	115 048,16	85 951,84	57,24%	1,50%	1 695,94
623600 - Catalogue et imprimés	55 003,25	55 000,00	37 493,49	17 506,51	68,17%	-31,83%	-17 509,76
623700 - Publications	93 754,75	115 000,00	92 936,75	22 063,25	80,81%	-0,87%	-818,00
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	134 537,98	120 000,00	147 140,80	-27 140,80	122,62%	9,37%	12 602,82
<b>624 - Transport de biens et transport du personnel</b>	<b>200 179,92</b>	<b>280 000,00</b>	<b>218 808,69</b>	<b>61 191,31</b>	<b>78,15%</b>	<b>9,31%</b>	<b>18 828,77</b>
624720 - Rapatriement du personnel	200 179,92	280 000,00	218 808,69	61 191,31	78,15%	9,31%	18 828,77
<b>625 - Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>7 940 597,22</b>	<b>9 090 864,00</b>	<b>7 605 085,84</b>	<b>1 485 778,16</b>	<b>83,66%</b>	<b>-4,23%</b>	<b>-335 511,38</b>
625110 - Frais de transport hors mission	5 391 311,41	5 970 700,00	5 096 922,51	873 777,49	85,37%	-5,46%	-294 383,90
625120 - Frais d'hébergement hors mission	81 610,65	51 800,00	78 210,91	-26 410,91	150,99%	-4,17%	-3 399,74
625130 - Frais de séjour hors mission	162 358,10	125 200,00	150 376,12	-25 176,12	120,11%	-7,38%	-11 981,98
625140 - Péages et parkings hors mission	51 969,10	45 500,00	47 511,67	-2 011,67	104,42%	-8,58%	-4 457,43
625150 - Divers hors mission	48 535,96	4 000,00	79 356,68	-75 356,68	1983,92%	63,50%	30 820,72
625610 - Frais de transport sur mission	976 444,88	1 232 700,00	902 990,03	329 709,97	73,25%	-7,52%	-73 454,85
625620 - Frais d'hébergement sur mission	285 558,98	370 510,00	296 720,76	73 789,24	80,08%	3,91%	11 161,78
625630 - Frais de séjour sur mission	56 905,29	104 030,00	41 469,86	62 820,14	39,84%	-27,12%	-15 435,43
625640 - Frais divers sur mission	120 119,96	201 000,00	157 965,80	43 034,20	78,59%	31,51%	37 845,64
625700 - Réceptions	681 949,61	920 100,00	701 821,03	218 278,97	76,28%	2,91%	19 871,42
625730 - Frais des groupes interparlementaires d'amitié	69 922,09	44 264,00	37 033,27	7 230,73	83,66%	-47,04%	-32 889,82
625740 - Frais des groupes d'études	13 911,19	21 000,00	14 707,20	6 292,80	70,03%	5,72%	796,01
<b>626 - Frais postaux et de télécommunications</b>	<b>3 295 220,12</b>	<b>3 488 000,00</b>	<b>3 468 083,81</b>	<b>19 916,19</b>	<b>99,43%</b>	<b>5,25%</b>	<b>172 863,89</b>
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 772 847,22	1 791 000,00	1 805 286,64	-14 286,64	100,80%	1,83%	32 439,42
626210 - Abonnement téléphonique	1 369 267,95	1 500 000,00	1 511 523,05	-11 523,05	100,77%	10,39%	142 265,10
626220 - Lignes spécialisées et internet	85 770,95	127 000,00	85 558,78	41 441,22	67,37%	-0,25%	-212,17
626250 - Autres frais de télécommunications	67 334,00	70 000,00	65 715,34	4 284,66	93,88%	-2,40%	-1 618,66

Compte		Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en%)	Variation 2019-2018 (en montant)
<b>633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)</b>		<b>999 084,24</b>	<b>1 020 000,00</b>	<b>985 540,25</b>	<b>34 459,75</b>	<b>96,62%</b>	<b>-1,36%</b>	<b>-13 543,99</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		999 084,24	1 020 000,00	985 540,25	34 459,75	96,62%	-1,36%	-13 543,99
<b>635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)</b>		<b>438 464,00</b>	<b>498 602,24</b>	<b>543 070,98</b>	<b>-44 468,74</b>	<b>108,92%</b>	<b>23,86%</b>	<b>104 606,98</b>
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)		438 464,00	498 602,24	543 070,98	-44 468,74	108,92%	23,86%	104 606,98
<b>637 - Taxes diverses</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>NS</b>	<b>0,00</b>
637000 - Taxes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>641 - Indemnités des Sénateurs</b>		<b>31 647 354,46</b>	<b>31 708 400,00</b>	<b>31 636 907,81</b>	<b>71 492,19</b>	<b>99,77%</b>	<b>-0,03%</b>	<b>-10 446,65</b>
641100 - Indemnité parlementaire		23 364 605,52	23 482 608,48	23 482 608,48	-8,48	100,00%	0,51%	118 002,96
641200 - Indemnité de résidence		700 921,50	704 500,00	704 491,19	8,81	100,00%	0,51%	3 569,69
641300 - Indemnités de fonction		6 009 903,32	6 046 800,00	6 046 764,48	35,52	100,00%	0,61%	36 861,16
641410 - Président		85 997,88	86 400,00	86 357,52	42,48	99,95%	0,42%	359,64
641420 - Membre du Bureau, Président des commissions, de l'Office et des Groupes		1 138 316,64	1 118 000,00	1 142 862,12	-24 862,12	102,22%	0,40%	4 545,48
641500 - Indemnités à caractère familial		99 859,84	91 300,00	103 224,69	-11 924,69	113,06%	3,37%	3 364,85
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi		247 749,76	178 800,00	70 599,33	108 200,67	39,49%	-71,50%	-177 150,43
<b>642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire</b>		<b>91 106 637,01</b>	<b>91 719 500,00</b>	<b>89 684 793,82</b>	<b>2 034 506,18</b>	<b>97,78%</b>	<b>-1,56%</b>	<b>-1 421 643,19</b>
642100 - Traitement de base		35 295 091,20	35 347 100,00	34 947 658,85	399 441,15	98,87%	-0,98%	-347 432,35
642200 - Indemnité de résidence		1 321 854,83	1 324 300,00	1 309 114,07	15 185,93	98,85%	-0,96%	-12 140,76
642300 - Indemnité de service		8 807 139,70	8 828 800,00	8 728 963,45	102 846,55	98,84%	-0,92%	-81 186,25
642410 - Transport et ICL		3 900 388,73	3 840 000,00	3 712 356,31	127 643,69	96,68%	-4,82%	-188 032,42
642420 - Travaux supplémentaires		27 399 766,56	27 967 300,00	26 930 011,04	1 037 288,96	96,29%	-1,71%	-469 755,52
642430 - Indemnité exceptionnelle		3 586 830,53	3 672 000,00	3 526 610,31	145 389,69	96,04%	-1,68%	-60 220,22
642441 - ICL		1 348 509,33	1 300 000,00	1 117 863,19	182 136,81	85,99%	-17,10%	-230 646,14
642442 - Indemnités diverses		7 483 921,01	7 480 500,00	7 334 076,33	146 423,67	98,04%	-1,74%	-129 844,68
642510 - SFT		401 244,88	391 700,00	466 380,82	-74 680,82	119,07%	16,23%	65 135,94
642520 - Autres indemnités à caractère familial		1 581 890,24	1 567 600,00	1 614 769,45	-47 169,45	103,01%	2,08%	32 879,21
<b>643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire</b>		<b>6 846 185,92</b>	<b>7 555 200,00</b>	<b>7 998 539,10</b>	<b>-443 339,10</b>	<b>105,87%</b>	<b>16,83%</b>	<b>1 152 373,18</b>
643100 - Rémunération		4 899 705,44	5 532 000,00	5 713 240,11	-181 240,11	103,28%	16,60%	813 534,67
643200 - Congés payés		2 414,03	2 100,00	5 889,86	-3 789,86	280,47%	143,98%	3 475,83
643300 - Indemnités diverses		1 944 046,45	2 021 100,00	2 279 409,13	-258 309,13	112,78%	17,25%	335 362,68
<b>644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs</b>		<b>12 177 107,28</b>	<b>12 396 200,00</b>	<b>12 202 167,08</b>	<b>194 032,92</b>	<b>98,43%</b>	<b>0,21%</b>	<b>25 059,80</b>
644010 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs en exercice		1 381 495,06	1 387 000,00	1 388 076,72	-1 076,72	100,08%	0,48%	6 581,66
644011 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs ministres		14 714,11	15 400,00	11 563,78	3 836,22	75,09%	-21,41%	-3 150,33
644012 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs pensionnés		2 881 707,98	3 064 200,00	2 879 618,18	184 581,82	93,98%	-0,07%	-2 089,80
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale-Allocation d'aide au retour à l'emploi		14 151,53	10 200,00	4 032,68	6 167,32	39,54%	-71,50%	-10 118,85
644020 - Charges contributives retraites des Sénateurs		7 723 519,14	7 747 400,00	7 757 346,70	-9 946,70	100,13%	0,44%	33 827,56
644021 - Charges contributives retraites des Sénateurs ministres		65 170,08	75 500,00	65 442,78	10 057,22	86,68%	0,42%	272,70
644030 - Charges de contribution solidarité autonomie des Sénateurs		95 338,55	95 800,00	95 798,20	1,80	100,00%	0,48%	459,65
644031 - Charges de contribution solidarité-Allocation d'aide au retour à l'emploi		1 010,83	700,00	288,04	411,96	41,15%	-71,50%	-722,79
<b>645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire</b>		<b>16 665 646,31</b>	<b>16 702 100,00</b>	<b>16 578 350,14</b>	<b>123 749,86</b>	<b>99,26%</b>	<b>-0,52%</b>	<b>-87 296,17</b>
645000 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire		16 665 646,31	16 702 100,00	16 578 350,14	123 749,86	99,26%	-0,52%	-87 296,17
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité		1 888 409,84	1 892 900,00	1 870 068,62	22 831,38	98,79%	-0,97%	-18 341,22
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité		2 847 899,67	2 989 400,00	2 936 888,13	52 531,87	98,24%	3,12%	88 978,46
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel		11 794 829,77	11 663 800,00	11 646 061,91	17 738,09	99,85%	-1,26%	-148 767,86
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs		-7 116,38	14 000,00	-14 906,91	28 906,91	-106,48%	109,47%	-7 790,53
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel		141 633,41	142 000,00	140 258,39	1 741,61	98,77%	-0,97%	-1 375,02

Compte		Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en%)	Variation 2019-2018 (en montant)
<b>646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance</b>	<b>Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>2 393 282,44</b>	<b>2 736 200,00</b>	<b>2 756 706,17</b>	<b>-20 506,17</b>	<b>100,75%</b>	<b>15,19%</b>	<b>363 423,73</b>
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance	Personnel contractuel et temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance	Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	1 642 329,65	1 851 400,00	1 908 670,63	-57 270,63	103,09%	16,22%	266 340,98
646200 - Charges contributives de retraite	Personnel contractuel et temporaire	407 721,93	450 200,00	460 739,62	-10 539,62	102,34%	13,00%	53 017,69
646300 - Charges contributives de retraite	Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	281 698,25	349 900,00	311 581,71	38 318,29	89,05%	10,62%	29 923,46
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives		61 572,61	84 700,00	75 714,21	8 985,79	89,39%	22,97%	14 141,60
<b>647 - Autres charges sociales</b>		<b>1 981 316,09</b>	<b>2 008 900,00</b>	<b>1 875 780,70</b>	<b>133 119,30</b>	<b>93,37%</b>	<b>-5,33%</b>	<b>-105 535,39</b>
647100 - Prestations directes		1 151 846,25	1 182 100,00	1 054 919,56	127 180,44	89,24%	-8,41%	-96 926,69
647400 - Versements oeuvres sociales		675 940,50	671 800,00	675 997,50	-4 197,50	100,62%	0,01%	57,00
647500 - Médecine du travail		153 529,34	155 000,00	144 863,64	10 136,36	93,46%	-5,64%	-8 665,70
<b>648 - Autres charges de personnel</b>		<b>28 013,50</b>	<b>52 000,00</b>	<b>42 763,79</b>	<b>9 246,21</b>	<b>82,22%</b>	<b>52,62%</b>	<b>14 740,29</b>
648230 - Formation aux langues étrangères		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
648240 - Formation aux concours internes		19 621,54	24 000,00	17 817,52	6 182,48	74,24%	-9,19%	-1 804,02
648250 - Autres formations		8 391,96	28 000,00	24 936,27	3 063,73	89,06%	197,14%	16 544,31
648300 - Stagiaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>649 - Accessoires de pensions</b>		<b>5 661 400,99</b>	<b>5 627 400,00</b>	<b>5 731 105,26</b>	<b>-103 705,26</b>	<b>101,84%</b>	<b>1,23%</b>	<b>69 704,27</b>
649120 - Majorations pour enfants des pensions des anciens Sénateurs des Vème et Vème Rép.		2 112 994,03	2 029 400,00	2 084 627,25	-55 227,25	102,72%	-1,34%	-28 366,78
649130 - Bonifications de pensions des Sénateurs		15 204,96	15 700,00	15 250,68	449,32	97,14%	0,30%	45,72
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses		1 496 212,26	1 486 400,00	1 563 122,66	-76 722,66	105,16%	4,47%	66 910,40
649230 - Bonifications de pensions du personnel		2 036 989,74	2 095 900,00	2 068 104,67	27 795,33	98,67%	1,58%	31 114,93
<b>651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires</b>		<b>3 802,37</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-3 802,37</b>
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires		3 802,37	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00%	-100,00%	-3 802,37
<b>655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat</b>		<b>38 428,82</b>	<b>300 000,00</b>	<b>87 305,44</b>	<b>212 694,56</b>	<b>29,10%</b>	<b>127,19%</b>	<b>48 876,62</b>
655000 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
655100 - Participation au financement des Offices gérés par le Sénat		38 428,82	300 000,00	87 305,44	212 694,56	29,10%	127,19%	48 876,62
<b>658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire</b>		<b>92 962 102,19</b>	<b>106 314 550,11</b>	<b>101 132 216,60</b>	<b>5 182 338,51</b>	<b>95,13%</b>	<b>8,79%</b>	<b>8 170 119,41</b>
658110 - Fonctionnement des groupes politiques		10 412 805,27	10 403 800,00	10 362 791,14	41 008,86	99,61%	-0,48%	-50 014,13
658120 - Bureautique des groupes politiques		155 359,46	341 778,54	243 984,50	97 794,04	71,39%	57,00%	88 625,04
658200 - Subvention AGAS		58 346 090,72	65 630 400,00	63 845 833,90	1 784 566,10	97,28%	9,43%	5 499 743,18
658310 - Frais de mandat des Sénateurs		19 981 530,45	25 051 680,00	22 988 545,21	2 063 134,79	91,76%	15,05%	3 007 014,76
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs		2 831 350,25	3 772 800,00	2 896 351,61	876 448,39	76,77%	2,30%	65 001,36
658320 - Frais informatique des Sénateurs		935 295,20	814 391,57	498 914,71	315 476,86	61,26%	-46,66%	-436 380,49
658330 - Frais de représentation des Sénateurs		299 670,84	299 700,00	295 800,53	3 899,47	98,70%	-1,29%	-3 870,31
<b>659 - Autres subventions</b>		<b>1 964 897,03</b>	<b>2 079 564,00</b>	<b>2 110 915,76</b>	<b>-31 351,76</b>	<b>101,51%</b>	<b>7,43%</b>	<b>146 018,73</b>
659000 - Autres subventions		25 739,20	25 500,00	25 000,00	500,00	98,04%	-2,87%	-739,20
659110 - Subvention aux Restaurants		757 651,00	800 000,00	873 136,40	-73 136,40	109,14%	15,24%	115 485,40
659120 - Subvention au Comptoir Médicis		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
659130 - Subvention au Salon de coiffure		68 404,00	65 404,00	65 404,00	0,00	100,00%	-4,39%	-3 000,00
659140 - Subvention à la Garde républicaine		213 619,60	216 000,00	262 409,00	-46 409,00	121,49%	22,84%	48 789,40
659150 - Subvention aux chalets de nécessité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
659160 - Subventions diverses		56 000,00	56 000,00	56 000,00	0,00	100,00%	0,00%	0,00
659210 - Subvention à l'IJIP		312 064,41	348 400,00	313 000,00	35 400,00	89,84%	0,30%	935,59
659220 - Subvention à l'AFP		206 015,72	212 680,00	177 980,00	34 700,00	83,68%	-13,61%	-28 035,72
659230 - Subvention à la DFAE		0,00	8 200,00	0,00	8 200,00	0,00%	NS	0,00
659240 - Subvention à l'OSCE		118 019,23	131 000,00	125 975,49	5 024,51	96,16%	6,74%	7 956,26
659250 - Subvention à l'association Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'IJIP		1 087,71	1 180,00	250,00	930,00	21,19%	-77,02%	-837,71
659260 - Subvention à l'APM		48 400,00	48 400,00	48 400,00	0,00	100,00%	0,00%	0,00
659270 - Subvention IPEX		1 212,05	1 500,00	1 268,16	231,84	84,54%	4,63%	56,11
659280 - Subvention COSAC		0,00	1 300,00	1 141,71	158,29	87,82%	NS	1 141,71
<b>671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>		<b>4 327,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>237 902,00</b>	<b>-234 402,00</b>	<b>6797,20%</b>	<b>5388,08%</b>	<b>233 575,00</b>
671200 - Pénalités, amendes		4 327,00	3 500,00	237 902,00	-234 402,00	6797,20%	5388,08%	233 575,00
<b>678 - Autres charges exceptionnelles</b>		<b>98 424,26</b>	<b>267 500,00</b>	<b>6 770,00</b>	<b>260 730,00</b>	<b>2,53%</b>	<b>-93,12%</b>	<b>-91 654,26</b>
678000 - Autres charges exceptionnelles		98 424,26	267 500,00	6 770,00	260 730,00	2,53%	-93,12%	-91 654,26
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>297 297 460,69</b>	<b>317 520 117,39</b>	<b>304 790 866,55</b>	<b>12 729 250,84</b>	<b>95,99%</b>	<b>2,52%</b>	<b>7 493 405,96</b>

## C. LES PRODUITS

Le **montant des produits constaté** s'est établi à **8 042 037 euros** en 2019, soit un montant en hausse de 18,4 % par rapport à l'exercice précédent.

### Évolution des produits du Sénat depuis 2014

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>PRODUITS</b>						
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-9 170	-9 023	-6 503	-3 889	-2 945	-2 134
706 - Prestations de services	-222 411	-243 607	-177 543	-261 103	-193 345	-296 739
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-70 226	-73 525	-74 153	-134 144	-70 893	-56 505
708 - Produits des activités annexes	-934 584	-880 325	-1 014 430	-943 235	-1 039 626	-2 273 667
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-604 574	-600 005	-603 683	-602 833	-614 540	-653 438
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-51 947	0	0	-3 615	-24 714	-49 175
758 - Produits divers de gestion courante	-3 917 874	-3 089 989	-4 086 797	-4 576 694	-4 727 401	-4 523 982
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-3 000	0	0	0	0	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-21 998	-17 066	-6 200	-5 577 760	-56 287	-23 507
778 - Autres produits exceptionnels	-444 540	-50 172	-181 144	-29 515	-63 651	-162 890
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>-6 280 323</b>	<b>-4 963 712</b>	<b>-6 150 452</b>	<b>-12 132 787</b>	<b>-6 793 401</b>	<b>-8 042 037</b>

Le **produit des cessions de publications** et de documents a représenté **2 134 euros**.

Les recettes tirées des **prestations de service** se sont élevées à **296 739 euros**, en hausse de **53,5 %** sur un an. Ces produits correspondent principalement :

- à **divers remboursements effectués par les Sénateurs** ;
- aux redevances de **misés à disposition des salles Clemenceau et Monory**.

Au titre de la **cession de marchandises**, **56 505 euros** ont été enregistrés, provenant essentiellement de la vente de cartes de vœux aux Sénateurs par la **Direction de la Communication** (52 805 euros).

Les produits des **activités annexes** ont représenté **2 273 667 euros**, soit une **hausse de 118 %** par rapport à 2018. On distingue notamment :

- **386 537 euros** pour le **remboursement partiel de la mise à disposition de fonctionnaires du Sénat** auprès d'autres institutions ;
- **279 554 euros** provenant pour l'essentiel de la **redevance** d'affermage du Restaurant du Sénat et du Comptoir Médicis et, de façon secondaire, des **remboursements de frais d'assurance** pour les expositions dans l'Orangerie ainsi que de refacturations à Public Sénat au titre des charges locatives, de taxes récupérables et de l'accès des personnels de la chaîne aux restaurants du Sénat ;
- **95 641 euros** au titre de la **participation des Sénateurs** aux frais engagés lors des déplacements des groupes interparlementaires d'amitié ;
- **88 421 euros** au titre du **versement de l'excédent budgétaire** dégagé par les buvettes ;
- **34 795 euros** correspondant à diverses autres refacturations à Public Sénat.

Les **revenus des immeubles** se sont élevés à **653 438 euros**, soit :

- **423 555 euros** correspondant au paiement par Public Sénat de sa redevance d'affectation et de ses charges ;
- **229 883 euros** versés par La Poste au titre du loyer du bureau de poste situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 20 rue de Tournon.

Les **produits divers de gestion courante** ont quant à eux représentés **4 523 982 euros**. Il s'agit principalement :

- de la **redevance de gestion des caisses** de sécurité sociale et de retraite, pour **2 741 985 euros** ;
- du **versement de l'excédent des caisses de sécurité sociale** pour un montant de **1 752 571 euros**.

Enfin, les **produits de cessions d'actifs** constatés se sont élevés à **23 507 euros**, imputables pour l'essentiel à des cessions de véhicules. Les **autres produits** exceptionnels ont représenté quant à eux **162 890 euros**, essentiellement pour des recettes enregistrées comme des remboursements d'IRFM et de sinistres automobiles.

Reclassées par destination analytique, les recettes, y compris celles du **Jardin et du Musée**, tirées de la valorisation du patrimoine et des services, s'établissent comme suit :

### Agrégat des recettes tirées de la valorisation du patrimoine et des services (Sénat, Jardin, Musée)

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>PRODUITS</b>						
<b>Concessions du Jardin</b>	<b>183 559</b>	<b>125 573</b>	<b>283 108</b>	<b>332 783</b>	<b>346 558</b>	<b>465 094</b>
758100 - Concessions jardins	183 559	125 573	283 108	332 783	346 558	465 094
<b>Prises de vues photographiques et cinématographiques</b>	<b>36 575</b>	<b>66 885</b>	<b>43 815</b>	<b>50 865</b>	<b>29 428</b>	<b>63 775</b>
758900 - Autres produits de gestion courante	36 575	66 885	43 815	50 865	29 428	63 775
<b>Mise à disposition des locaux</b>	<b>1 080 910</b>	<b>1 053 851</b>	<b>1 167 543</b>	<b>1 230 595</b>	<b>1 162 566</b>	<b>1 148 997</b>
706000 - Prestations de services	97 200	95 953	106 004	99 902	67 251	98 280
708700 - Remboursement de frais	143 683	122 441	222 404	292 408	245 323	159 144
708110 - Redevance, affermage, restaurants	235 452	235 452	235 452	235 452	235 452	238 135
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	604 574	600 005	603 683	602 833	614 540	653 438
<b>Mise à disposition de personnel</b>	<b>317 260</b>	<b>248 250</b>	<b>295 824</b>	<b>340 978</b>	<b>325 762</b>	<b>386 537</b>
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	317 260	248 250	295 824	340 978	325 762	386 537
<b>Restaurant</b>	<b>186 456</b>	<b>193 825</b>	<b>189 532</b>	<b>162 797</b>	<b>176 459</b>	<b>190 438</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	186 456	193 825	189 532	162 797	176 459	190 438
<b>Comptoir Médicis</b>	<b>2 828</b>	<b>3 252</b>	<b>20 000</b>	<b>30 410</b>	<b>29 008</b>	<b>30 966</b>
708110 - Redevance, affermage, restaurants	2 828	3 252	20 000	30 410	29 008	30 966
<b>Divers</b>	<b>201 464</b>	<b>235 775</b>	<b>200 842</b>	<b>5 833 684</b>	<b>248 280</b>	<b>182 958</b>
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	9 170	9 023	6 503	3 889	2 945	2 134
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	70 226	73 525	74 153	134 144	70 699	56 505
708120 - Reversements Buvettes	93 056	117 351	102 129	98 040	100 063	88 421
758900 - Autres produits de gestion courante	6 365	14 610	11 858	19 851	18 286	12 391
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	22 648	21 266	6 200	5 577 760	56 287	23 507
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 009 051</b>	<b>1 927 411</b>	<b>2 200 663</b>	<b>7 982 112</b>	<b>2 318 061</b>	<b>2 468 764</b>

**EXECUTION DU BUDGET - 2019**  
Sénat  
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en%)	Variation 2019-2018 (en montant)
<b>PRODUITS</b>							
<b>701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents</b>	<b>-2 945,40</b>	<b>-4 500,00</b>	<b>-2 133,82</b>	<b>-2 366,18</b>	<b>47,42%</b>	<b>-27,55%</b>	<b>811,58</b>
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-2 945,40	-4 500,00	-2 133,82	-2 366,18	47,42%	-27,55%	811,58
<b>706 - Prestations de services</b>	<b>-193 344,52</b>	<b>-198 200,00</b>	<b>-296 738,79</b>	<b>98 538,79</b>	<b>149,72%</b>	<b>53,48%</b>	<b>-103 394,27</b>
706000 - Prestations de services	-67 251,00	-96 200,00	-98 280,00	2 080,00	102,16%	46,14%	-31 029,00
706010 - Remboursement SNCF et NAVIGO	-29 788,01	-30 000,00	-34 424,16	4 424,16	114,75%	15,56%	-4 636,15
706020 - Remboursement forfait taxi	-671,33	-20 000,00	-6 395,50	-13 604,90	31,98%	852,66%	-5 724,17
706030 - Remboursement forfait téléphonique	-19 950,64	-26 000,00	-29 555,83	3 555,83	113,68%	48,14%	-9 605,19
706040 - Remboursement affranchissements postaux	-813,24	-5 000,00	-25 234,59	20 234,59	504,69%	3002,97%	-24 421,35
706050 - Remboursement photocopies couleur	-74 129,55	-20 000,00	-102 303,71	82 303,71	511,52%	38,01%	-28 174,16
706060 - Autres remboursements	-740,75	-1 000,00	-545,00	-455,00	54,50%	-26,43%	195,75
<b>707 - Cession à titre onéreux de marchandises</b>	<b>-70 893,24</b>	<b>-85 600,00</b>	<b>-56 504,59</b>	<b>-29 095,41</b>	<b>66,01%</b>	<b>-20,30%</b>	<b>14 388,65</b>
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	-70 893,24	-85 600,00	-56 504,59	-29 095,41	66,01%	-20,30%	14 388,65
<b>708 - Produits des activités annexes</b>	<b>-1 038 625,88</b>	<b>-878 524,00</b>	<b>-2 273 667,46</b>	<b>1 395 143,46</b>	<b>258,81%</b>	<b>118,70%</b>	<b>-1 234 041,58</b>
708110 - Redevance, affranchissement, restaurants	-205 466,41	-210 000,00	-238 256,83	28 256,83	113,46%	15,96%	-32 790,42
708120 - Reversements Buvettes	-100 062,56	-100 000,00	-88 420,51	-11 579,49	88,42%	-11,63%	11 642,05
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	-325 761,68	-280 000,00	-386 537,28	106 537,28	138,05%	18,66%	-60 775,60
708700 - Remboursement de frais	-255 552,80	-154 000,00	-1 410 290,79	1 256 290,79	915,77%	451,86%	-1 154 737,99
708710 - Participations sur frais de transports-missions	-52 266,75	-38 760,00	-38 806,26	46,26	100,12%	-25,75%	13 460,49
708720 - Participations sur frais de divers-missions	-12 960,11	-9 500,00	-11 074,61	1 574,61	116,57%	-14,55%	1 885,50
708730 - Cotisations aux groupes interparlementaires d'amitié	-47 190,00	-44 264,00	-45 760,00	1 496,00	103,38%	7,30%	1 430,00
708740 - Cotisations aux groupes d'études	-14 806,00	-15 000,00	-15 136,00	136,00	100,91%	2,23%	-330,00
708810 - Dépenses refacturées	-25 559,57	-27 000,00	-39 385,18	12 385,18	145,87%	54,09%	-13 825,61
<b>752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles</b>	<b>-614 540,08</b>	<b>-610 000,00</b>	<b>-653 437,72</b>	<b>43 437,72</b>	<b>107,12%</b>	<b>6,33%</b>	<b>-38 897,64</b>
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-614 540,08	-610 000,00	-653 437,72	43 437,72	107,12%	6,33%	-38 897,64
<b>755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat</b>	<b>-24 713,60</b>	<b>-150 000,00</b>	<b>-49 174,94</b>	<b>-100 825,06</b>	<b>32,78%</b>	<b>98,98%</b>	<b>-24 461,34</b>
755000 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	-24 713,60	-150 000,00	-49 174,94	-100 825,06	32,78%	98,98%	-24 461,34
<b>758 - Produits divers de gestion courante</b>	<b>-4 727 401,13</b>	<b>-2 913 400,00</b>	<b>-4 523 981,94</b>	<b>1 610 581,94</b>	<b>155,28%</b>	<b>-4,30%</b>	<b>203 419,19</b>
758400 - Redevance annuelle de gestion versée par les Caisses	-4 654 938,38	-2 901 900,00	-4 494 555,62	1 592 655,62	154,88%	-3,45%	160 382,76
758900 - Autres produits de gestion courante	-72 462,75	-11 500,00	-29 426,32	17 926,32	255,88%	-59,99%	43 036,43
<b>771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>NS</b>	<b>0,00</b>
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>775 - Produits des cessions d'éléments d'actif</b>	<b>-56 287,02</b>	<b>-15 000,00</b>	<b>-23 507,12</b>	<b>8 507,12</b>	<b>156,71%</b>	<b>-58,24%</b>	<b>32 779,90</b>
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	-56 287,02	-15 000,00	-23 507,12	8 507,12	156,71%	-58,24%	32 779,90
<b>778 - Autres produits exceptionnels</b>	<b>-63 650,59</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>-162 890,15</b>	<b>132 890,15</b>	<b>542,97%</b>	<b>155,91%</b>	<b>-99 239,56</b>
778000 - Autres produits exceptionnels	-7 303,17	0,00	-128 063,88	128 063,88	0,00%	1653,54%	-120 760,71
778800 - Remboursements assurances	-56 347,42	-30 000,00	-34 826,27	4 826,27	116,09%	-38,19%	21 521,15
<b>PRODUITS</b>	<b>-6 799 401,46</b>	<b>-4 885 224,00</b>	<b>-8 042 036,53</b>	<b>3 156 812,53</b>	<b>164,62%</b>	<b>18,38%</b>	<b>-1 248 635,07</b>

## II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Le budget du Jardin du Luxembourg s'est élevé à **10,8 millions d'euros** en 2019, contre **12 millions d'euros** inscrits au budget, répartis entre **389 000 euros** de dépenses d'investissement et **10,4 millions de dépenses** de fonctionnement. Les produits, évalués initialement à 382 000 euros, ont comme en 2019 été deux fois plus importants que prévus et ont atteint **691 000 euros**.

En conséquence, avec des **dépenses inférieures** et des **recettes supérieures** aux prévisions, l'exécution de ce budget dégage un **résultat positif** de **1,25 million d'euros**, contre un déficit envisagé de 259 000 euros qui devait être financé par un prélèvement sur disponibilités.

### Équilibre du budget du Jardin du Luxembourg

<b>BUDGET DU JARDIN - 2019</b>	<b>Exécution</b>
<b>DEPENSES</b>	
I - Section d'investissement	<b>388 639 €</b>
II - Section de fonctionnement	<b>10 405 197 €</b>
III -Total des dépenses (I+II)	<b>10 793 836 €</b>
<b>RESSOURCES</b>	
IV - Produits	<b>691 824 €</b>
V - Dotation de l'Etat	<b>11 356 900 €</b>
VI - Prélèvement sur les disponibilités	<b>-1 254 888 €</b>
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	<b>10 793 836 €</b>

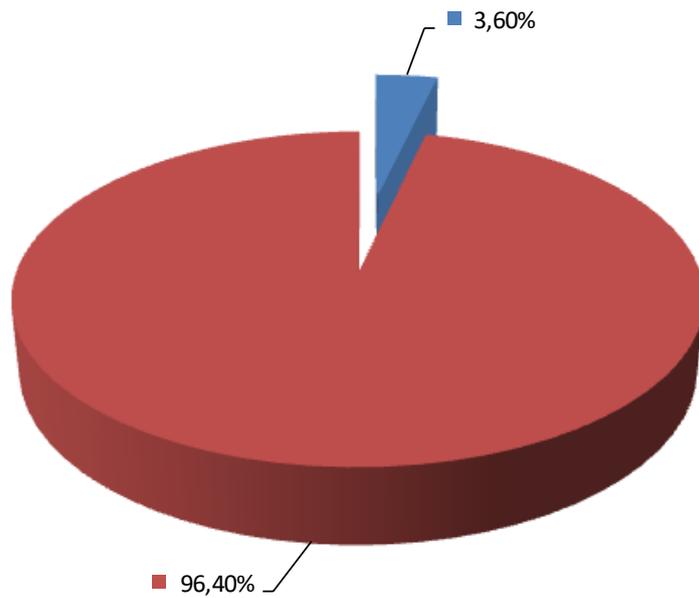
EXECUTION DU BUDGET - 2019

Jardin

	Budget initial	Budget réparti 2019*	Exécution 2019	Taux d'exécution 2019
<b>DEPENSES</b>				
212 - Agencements et aménagements de terrains	212 000	435 427	192 291	44,16%
213 - Constructions	65 000	65 000	40 951	63,00%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	69 000	69 000	143 878	208,52%
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0,00%
218 - Autres immobilisations corporelles	30 000	30 000	11 520	38,40%
<b>I - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>376 000</b>	<b>599 427</b>	<b>388 639</b>	<b>64,84%</b>
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	80 000	80 000	31 750	39,69%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	583 400	583 400	529 861	90,82%
611 - Sous-traitance générale	371 500	371 500	347 502	93,54%
613 - Locations	28 000	28 000	3 381	12,07%
615 - Entretien, réparations, restauration	604 000	604 000	429 534	71,11%
617 - Etudes et recherche	5 000	5 000	548	10,96%
618 - Divers	52 000	52 000	28 551	54,90%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	62 000	85 750	29 546	34,46%
623 - Publicités, publications, relations publiques	30 500	30 500	28 854	94,60%
625 - Déplacements, missions et réceptions	14 000	14 000	7 674	54,82%
626 - Frais postaux et de télécommunications	15 000	15 000	14 395	95,96%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	90 000	90 000	81 979	91,09%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 260 400	7 252 800	6 848 522	94,43%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	238 500	238 500	211 226	88,56%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 437 100	1 443 000	1 376 176	95,37%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	100 100	100 100	54 140	54,09%
647 - Autres charges sociales	102 300	104 000	84 308	81,07%
648 - Autres charges de personnel	5 000	5 000	0	0,00%
649 - Accessoires de pensions	295 600	295 600	297 250	100,56%
659 - Autres subventions	0	0	0	0,00%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0,00%
<b>II - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 374 400</b>	<b>11 398 150</b>	<b>10 405 197</b>	<b>91,29%</b>
<b>III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)</b>	<b>11 750 400</b>	<b>11 997 576</b>	<b>10 793 836</b>	<b>89,97%</b>
<b>RESSOURCES</b>				
706 - Prestations de services	0	0	0	0,00%
708 - Produits des activités annexes	-92 000	-92 000	-160 561	174,52%
758 - Produits divers de gestion courante	-290 000	-290 000	-528 869	182,37%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0,00%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0	0	0,00%
778 - Autres produits exceptionnels	0	0	-2 394	0,00%
<b>IV - TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>-382 000</b>	<b>-382 000</b>	<b>-691 824</b>	<b>181,11%</b>
<b>V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES</b>	<b>-11 500</b>	<b>-258 676</b>	<b>1 254 888</b>	<b>-485,12%</b>
<b>VI - DOTATION DE L'ETAT</b>	<b>-11 356 900</b>	<b>-11 356 900</b>	<b>-11 356 900</b>	<b>100,00%</b>
<b>VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)</b>	<b>-11 750 400</b>	<b>-11 997 576</b>	<b>-10 793 836</b>	<b>89,97%</b>

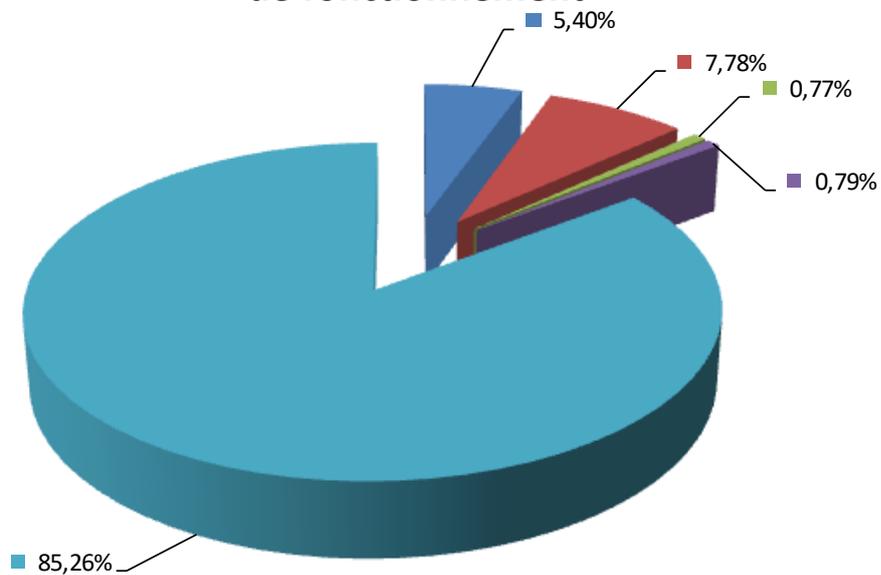
\* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

### Jardin : répartition des dépenses



■ Dépenses d'investissement ■ Dépenses de fonctionnement

### Jardin : répartition des dépenses de fonctionnement



■ Achats (compte 60)  
■ Autres charges externes (sous-traitance, locations, entretien) (compte 61)  
■ Autres charges extérieures (honoraires, missions, frais postaux et de télécommunication) (compte 62)  
■ Impôts et taxes (compte 63)  
■ Indemnités, traitements et accessoires de pensions (compte 64)

## A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2019, les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **388 640 euros**, après 213 907 euros en 2018, soit une **hausse de 81,7 %**.

### Évolution des dépenses d'investissement du Jardin depuis 2014

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>						
212 - Agencements et aménagements de terrains	237 315	206 427	-423	180 012	76 561	192 291
213 - Constructions	229 502	649 369	592 294	185 472	68 757	40 951
215 - Installations techniques, matériels et outillage	32 765	38 402	24 803	23 930	58 089	143 878
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	8 100	0	0	0
218 - Autres immobilisations corporelles	132 379	93 809	49 458	10 000	10 500	11 520
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>631 960</b>	<b>988 007</b>	<b>674 232</b>	<b>399 414</b>	<b>213 907</b>	<b>388 640</b>

La Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins a dépensé **192 291 euros** au titre des **opérations d'abattage et de replantation d'arbres**, soit un **taux d'exécution de 44,16 %**, en raison du remaniement du calendrier de l'opération, décidé afin d'éviter que certains secteurs du Jardin soient dénués d'arbres durant la période estivale. En effet, l'abattage commence désormais au mois de novembre, pour une replantation entre février et mars de l'année suivante (au lieu de l'inverse précédemment).

Les **dépenses de construction** se sont élevées à **40 951 euros**, pour l'essentiel consacrées à la remise en état des peintures et des lances dorées des grilles du Jardin sur une zone de test et à l'alimentation en eau non potable du réseau d'arrosage.

Enfin, **143 878 euros** ont été dépensés au profit des **installations techniques** pour financer notamment la rénovation de la climatisation et de l'éclairage du laboratoire de culture des serres et le changement du système de brumisation des serres de collection.

**EXECUTION DU BUDGET - 2019**  
**Jardin**  
**Toutes directions confondues**

Compte	Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en%)	Variation 2019-2018 (en montant)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>							
212 - Agencements et aménagements de terrains	76 561,44	435 426,88	192 291,14	243 135,74	44,16%	151,16%	115 729,70
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	76 561,44	435 426,88	192 291,14	243 135,74	44,16%	151,16%	115 729,70
213 - Constructions	68 756,72	65 000,00	40 950,63	24 049,37	63,00%	-40,44%	-27 806,09
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	41 970,32	65 000,00	40 337,59	24 662,41	62,06%	-3,89%	-1 632,73
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	26 786,40	0,00	613,04	-613,04	0,00%	-97,71%	-26 173,36
215 - Installations techniques, matériels et outillage	58 089,01	69 000,00	143 877,56	-74 877,56	208,52%	147,68%	85 788,55
215100 - Installations complexes spécialisées	3 363,59	35 000,00	113 016,30	-78 016,30	322,90%	3259,99%	109 652,71
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	0,00	0,00	1 302,72	-1 302,72	0,00%	NS	1 302,72
215400 - Matériel industriel	54 725,42	34 000,00	29 558,54	4 441,46	86,94%	-45,99%	-25 166,88
215500 - Outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216 - Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	10 499,65	30 000,00	11 520,00	18 480,00	38,40%	9,72%	1 020,35
218200 - Matériel de transport	0,00	30 000,00	11 520,00	18 480,00	38,40%	NS	11 520,00
218400 - Mobilier	10 499,65	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-10 499,65
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>213 906,82</b>	<b>599 426,88</b>	<b>388 639,33</b>	<b>210 787,55</b>	<b>64,84%</b>	<b>81,69%</b>	<b>174 732,51</b>

## B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les **dépenses de fonctionnement** du Jardin du Luxembourg se sont élevées à **10,41 millions d'euros** et sont **en baisse de 4,4 %**, après avoir décliné de 4 % en 2018.

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>						
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	48 239	75 371	63 874	67 501	52 997	31 750
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	519 261	555 688	543 757	531 439	504 791	529 860
611 - Sous-traitance générale	221 852	206 944	231 386	299 886	358 863	347 502
613 - Locations	9 162	8 236	11 044	6 809	5 237	3 381
615 - Entretien, réparations, restauration	611 626	650 896	740 643	711 416	595 081	429 535
617 - Etudes et recherche	696	5 294	455	6 421	548	548
618 - Divers	33 909	36 094	34 839	32 419	38 959	28 550
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	111 321	110 898	72 652	131 470	63 875	29 546
623 - Publicités, publications, relations publiques	16 636	9 568	19 469	1 233	6 113	28 854
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 747	12 958	4 759	9 437	8 164	7 674
626 - Frais postaux et de télécommunications	11 908	11 543	11 700	10 637	11 668	14 395
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	81 168	81 778	84 303	86 256	83 366	81 979
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 736 124	7 556 169	7 456 269	7 394 219	7 068 790	6 848 521
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	83 204	93 182	91 078	163 316	185 626	211 226
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 527 715	1 493 142	1 447 993	1 443 024	1 392 005	1 376 177
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	19 217	21 572	20 972	42 802	49 812	54 139
647 - Autres charges sociales	40 203	108 655	54 520	100 274	158 378	84 309
649 - Accessoires de pensions	330 442	313 915	298 452	300 426	298 562	297 250
659 - Autres subventions	20 517	20 937	47 724	-4 438	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 430 943</b>	<b>11 372 839</b>	<b>11 235 887</b>	<b>11 334 547</b>	<b>10 882 838</b>	<b>10 405 196</b>

### 1. Les achats de fournitures et de biens

En matière d'**achats de matériel**, d'équipements et de travaux – télécoms, **31 750 euros** ont été dépensés pour couvrir l'achat de petits équipements (matériel d'élagage, signalétique, matériel d'arrosage, etc.) ainsi que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier mécanique du Jardin.

Les **achats non stockés de matières et fournitures** ont atteint **473 459 euros**, soit une **hausse de 10,08 %** par rapport à 2018. Le principal poste de dépenses consiste en l'achat de **matières et fournitures horticoles**, pour **174 207 euros**, en hausse de 24,84 % en raison notamment des achats de consommables de fleuristerie.

S'agissant des **fluides**, les dépenses d'eau connaissent une forte baisse (**38 207,51 euros ; -59,9 %**) après un exercice marqué par l'incendie de l'usine d'Austerlitz qui avait privé le jardin d'eau de Seine – moins onéreuse – durant une partie de l'année 2018, et une augmentation des dépenses de chauffage.

Les **dépenses d'électricité et de gaz** atteignent quant à elles **141 648 euros**, soit une **hausse globale de 12,75 %** reflétant une hausse du volume de kWh consommés (+10,7 %) et une évolution de la tarification appliquée par le principal fournisseur d'électricité.

Par ailleurs, **56 402 euros** ont été dépensés pour l'achat de vêtements pour les jardiniers et les surveillants du Jardin ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI) dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels, de produits d'entretien ou de fournitures administratives.

## 2. Les services extérieurs

Les dépenses de **sous-traitance** ont diminué de 3,2 % par rapport à 2018 pour s'établir à **347 502 euros**, consacrés à des dépenses traditionnelles :

- la **collecte des déchets** des usagers du Jardin du Luxembourg ;
- **l'enlèvement des bennes** de déchets de la Conservation du Jardin ;
- **l'entretien des chalets de nécessité**.

Les dépenses d'**honoraires** ont quant à elles représenté **78 750 euros**, portant notamment sur l'expertise d'arbres dangereux et la rénovation des grilles du Jardin.

Les dépenses d'**entretien, réparations, restauration** se sont élevées à **429 534 euros**, en **baisse de 27,82 %** par rapport à 2018, pour les travaux d'entretien et de réparation ainsi que pour des prestations d'exploitation-maintenance. La **maintenance** représente plus de 37 % de ce total, avec **174 316 euros**, mais poursuit sa nette diminution (-25,90 % par rapport à 2018) grâce à la seconde phase du changement de statut de certains compagnons intervenant au Sénat, auparavant salariés de prestataires extérieurs mais désormais recrutés sous contrat par l'institution.

Quant à l'**entretien** les principales opérations ont concerné :

- la réfection d'allées en sol stabilisé et d'allées asphaltées, pour **55 886 euros** ;
- la réfection de caisses à orangers, pour **40 264 euros** ;
- l'entretien du parc de chaises, fauteuils et relax, pour **30 372 euros** ;
- la fin du chantier de remise en état de la salle de réunion, de la cuisine et de différents locaux des jardiniers, pour **23 915 euros** ;
- le démantèlement d'une sous-station de chauffage non fonctionnelle, pour **21 600 euros**.

## 3. Les charges de personnel

La **rémunération des fonctionnaires** titulaires ou stagiaires du Jardin a suscité une dépense de **6 848 522 euros** en 2019, en **diminution de 3,12 %** par rapport à l'année précédente. Cela constitue la quatrième année consécutive de baisse de ce poste budgétaire, après -4,40 % en 2018, -0,83 % en 2017 et -1,32 % en 2016.

Les **effectifs payés** diminuent d'une unité par rapport à 2018 avec **107 fonctionnaires**, quatre postes étant vacants au 31 décembre 2019 compte tenu d'un effectif théorique de 111 personnes. La masse indiciaire en fin d'année 2019 est en baisse de 0,47 % par rapport à décembre 2018.

Les **charges de sécurité sociale** et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire se sont élevées à **1 376 176 euros**, soit un montant en baisse de 1,14 % par rapport à 2018.

La **rémunération du personnel contractuel** et temporaire a quant à elle représenté **211 226 euros**, consacrés notamment à la rémunération des auxiliaires saisonniers et des apprentis, soit une hausse de 13,79 % sur un an, succédant à une augmentation de 13,66 % en 2018.

Cette évolution est pour l'essentiel liée aux recrutements d'un ingénieur et d'un assistant technique contractuels, qui font plus que compenser la baisse du recours aux auxiliaires saisonniers pour pallier les postes vacants de jardinier et d'aide-jardinier pourvus en fin d'année 2018.

Au titre des **autres charges sociales**, **84 308 euros** (-46,8 %) ont été dépensés pour financer :

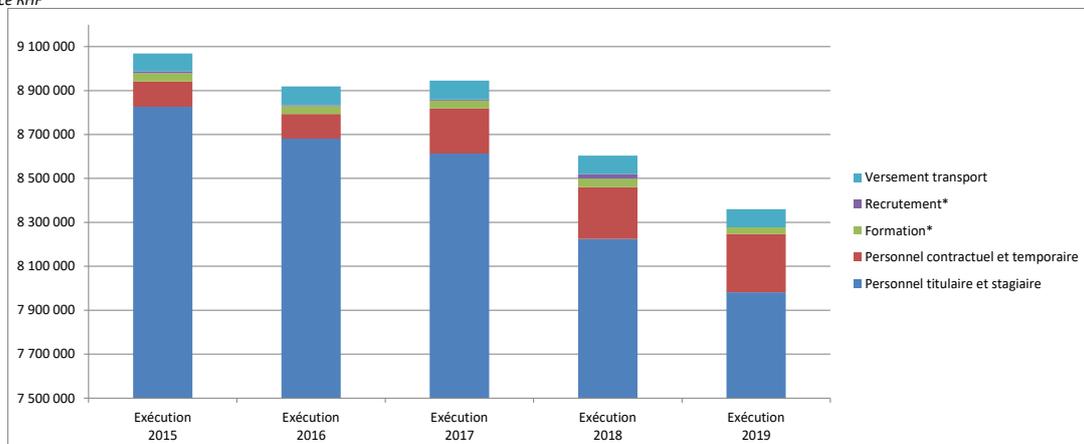
- des allocations-chômage d'anciens personnels hors cadre, pour **72 288 euros** ;
- les chèques-déjeuners des personnels de Longpont-sur-Orge, pour **5 665 euros** ;
- des remboursements à la Caisse de Sécurité sociale des personnels au titre des accidents du travail, pour **3 848 euros** ;
- les prestations familiales des personnels retraités, pour **2 506 euros**.

Enfin, les **dépenses de formation** des personnels du Jardin se sont élevées à **30 766 euros**, en baisse de 20,7 % sur un an.

### Agrégat des dépenses de personnel du Jardin

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>8 826 918</b>	<b>8 681 671</b>	<b>8 613 159</b>	<b>8 224 756</b>	<b>7 981 501</b>
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 556 169	7 456 269	7 394 219	7 068 790	6 848 521
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 270 749	1 225 402	1 218 940	1 155 966	1 132 980
<b>Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>114 754</b>	<b>112 050</b>	<b>206 118</b>	<b>235 439</b>	<b>265 365</b>
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	93 182	91 078	163 316	185 626	211 226
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	21 572	20 972	42 802	49 812	54 139
<b>Formation*</b>	<b>37 376</b>	<b>35 580</b>	<b>35 551</b>	<b>38 810</b>	<b>30 766</b>
Formation	37 376	35 580	35 551	38 810	30 766
<b>Recrutement*</b>	<b>8 038</b>	<b>5 000</b>	<b>4 468</b>	<b>21 207</b>	<b>216</b>
Recrutement	8 038	5 000	4 468	21 207	216
<b>Versement transport</b>	<b>81 778</b>	<b>84 303</b>	<b>86 256</b>	<b>83 366</b>	<b>81 979</b>
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	81 778	84 303	86 256	83 366	81 979
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>9 068 863</b>	<b>8 918 603</b>	<b>8 945 553</b>	<b>8 603 579</b>	<b>8 359 827</b>

\* Source RHF



\* Source RHF

Les dépenses concernant les personnels retraités s'établissent comme suit au cours des cinq dernières années :

Compte	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018	Exécution 2019
<b>DEPENSES</b>					
<b>Personnels retraités</b>					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	222 393	222 591	224 084	236 039	243 192
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	146 172	124 825	129 038	129 945	135 372
649230 - Bonifications de pensions du personnel	167 743	173 627	171 388	168 617	161 878
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>536 308</b>	<b>521 043</b>	<b>524 510</b>	<b>534 601</b>	<b>540 442</b>

**EXECUTION DU BUDGET - 2019**  
**Jardin**  
**Toutes directions confondues**

Compte	Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en%)	Variation 2019-2018 (en montant)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms</b>	<b>52 997,10</b>	<b>80 000,00</b>	<b>31 750,47</b>	<b>48 249,53</b>	<b>39,69%</b>	<b>-40,09%</b>	<b>-21 246,63</b>
605400 - Achats de mobilier et décors	1 030,78	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-1 030,78
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	51 966,32	80 000,00	31 750,47	48 249,53	39,69%	-38,90%	-20 215,85
<b>606 - Achats non stockés de matières et fournitures</b>	<b>504 791,07</b>	<b>583 400,00</b>	<b>529 861,11</b>	<b>53 538,89</b>	<b>90,82%</b>	<b>4,97%</b>	<b>25 070,04</b>
606110 - Eau	95 225,13	80 000,00	38 207,51	41 792,49	47,76%	-59,88%	-57 017,62
606120 - Electricité et gaz	125 629,76	142 000,00	141 648,29	351,71	99,75%	12,75%	16 018,53
606130 - Chauffage urbain	46 116,53	76 000,00	60 626,23	15 373,77	79,77%	31,46%	14 509,70
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	22 967,91	37 000,00	48 840,14	-11 840,14	132,00%	112,65%	25 872,23
606400 - Fournitures administratives	7 400,00	7 400,00	7 400,00	0,00	100,00%	0,00%	0,00
606500 - Achats de matières et fournitures horticoles	139 547,37	165 000,00	174 207,06	-9 207,06	105,58%	24,84%	34 659,69
606600 - Carburant	8 940,25	10 000,00	9 929,49	70,51	99,29%	11,07%	989,24
606800 - Autres matières et fournitures	58 964,12	66 000,00	49 002,39	16 997,61	74,25%	-16,89%	-9 961,73
<b>611 - Sous-traitance générale</b>	<b>358 862,77</b>	<b>371 500,00</b>	<b>347 501,85</b>	<b>23 998,15</b>	<b>93,54%</b>	<b>-3,17%</b>	<b>-11 360,92</b>
611000 - Sous-traitance générale	358 862,77	371 500,00	347 501,85	23 998,15	93,54%	-3,17%	-11 360,92
<b>613 - Locations</b>	<b>5 237,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>3 380,92</b>	<b>24 619,08</b>	<b>12,07%</b>	<b>-85,44%</b>	<b>-1 656,08</b>
613200 - Locations immobilières	5 237,00	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00%	-100,00%	-5 237,00
613510 - Locations mobilières	0,00	22 000,00	3 380,92	18 619,08	15,37%	NS	3 380,92
<b>616 - Entretien, réparations, restauration</b>	<b>595 081,44</b>	<b>604 000,00</b>	<b>429 534,00</b>	<b>174 466,00</b>	<b>71,11%</b>	<b>-27,82%</b>	<b>-165 547,44</b>
616200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	235 237,58	295 000,00	174 315,90	120 684,10	59,09%	-25,90%	-60 921,68
616500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	88 793,69	88 000,00	93 504,60	-5 504,60	106,26%	5,31%	4 710,91
616600 - Maintenance	271 050,17	221 000,00	161 713,50	59 286,50	73,17%	-40,34%	-109 336,67
<b>617 - Etudes et recherche</b>	<b>548,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>548,00</b>	<b>4 452,00</b>	<b>10,96%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00</b>
617000 - Etudes et recherche	548,00	5 000,00	548,00	4 452,00	10,96%	0,00%	0,00
<b>618 - Divers</b>	<b>38 959,32</b>	<b>52 000,00</b>	<b>28 550,55</b>	<b>23 449,45</b>	<b>54,90%</b>	<b>-26,72%</b>	<b>-10 408,77</b>
618300 - Documentation technique	601,00	2 000,00	126,00	1 874,00	6,30%	-79,03%	-475,00
618400 - Versement à des organismes de formation	36 594,38	47 000,00	28 208,46	18 791,54	60,22%	-22,92%	-8 385,92
618410 - Formation langues étrangères	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
618450 - Conception épreuves de concours	1 763,94	1 000,00	216,09	783,91	21,61%	-87,75%	-1 547,85
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires</b>	<b>63 875,34</b>	<b>85 749,60</b>	<b>29 545,57</b>	<b>56 204,03</b>	<b>34,46%</b>	<b>-53,74%</b>	<b>-34 329,77</b>
622600 - Honoraires	63 875,34	85 749,60	29 545,57	56 204,03	34,46%	-53,74%	-34 329,77
<b>623 - Publicités, publications, relations publiques</b>	<b>6 113,16</b>	<b>30 500,00</b>	<b>28 853,73</b>	<b>1 646,27</b>	<b>94,60%</b>	<b>371,99%</b>	<b>22 740,57</b>
623100 - Annonces et insertions	3 751,80	500,00	0,00	500,00	0,00%	-100,00%	-3 751,80
623300 - Organisation de manifestations et expositions	2 361,36	30 000,00	24 936,93	5 063,07	83,12%	956,04%	22 575,57
623600 - Catalogue et imprimés	0,00	0,00	3 916,80	-3 916,80	0,00%	NS	3 916,80
623700 - Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00

Compte	Exécution 2018		Budget réparti 2019		Exécution 2019		Solde budgétaire 2019		Taux d'exécution 2019		Variation 2019-2018 (en%)		Variation 2019-2018 (en montant)	
<b>625 - Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>8 163,59</b>	<b>14 000,00</b>	<b>7 674,13</b>	<b>6 325,87</b>	<b>54,82%</b>	<b>-6,00%</b>	<b>-489,46</b>							
625110 - Frais de transport hors mission	2 840,00	5 000,00	2 944,20	2 055,80	58,88%	11,52%	304,20							
625120 - Frais d'hébergement hors mission	567,38	2 000,00	1 518,63	981,37	60,75%	167,66%	951,25							
625130 - Frais de séjour hors mission	2 443,55	4 500,00	3 211,30	1 288,70	71,36%	31,42%	767,75							
625150 - Divers hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00							
625700 - Réceptions	2 512,66	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	-100,00%	-2 512,66							
<b>626 - Frais postaux et de télécommunications</b>	<b>11 668,34</b>	<b>15 000,00</b>	<b>14 394,56</b>	<b>605,44</b>	<b>95,96%</b>	<b>23,36%</b>	<b>2 726,22</b>							
626100 - Frais postaux et de télécommunication	6 254,34	9 000,00	9 088,70	-98,70	101,10%	45,48%	2 844,36							
626250 - Autres frais de télécommunications	5 414,00	6 000,00	5 295,86	704,14	86,26%	-2,18%	-118,14							
<b>633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)</b>	<b>83 366,13</b>	<b>90 000,00</b>	<b>81 979,22</b>	<b>8 020,78</b>	<b>91,09%</b>	<b>-1,66%</b>	<b>-1 386,91</b>							
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	83 366,13	90 000,00	81 979,22	8 020,78	91,09%	-1,66%	-1 386,91							
<b>642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire</b>	<b>7 068 790,47</b>	<b>7 252 800,00</b>	<b>6 848 522,11</b>	<b>404 277,89</b>	<b>94,43%</b>	<b>-3,12%</b>	<b>-220 268,06</b>							
642100 - Traitement de base	2 941 265,33	2 992 400,00	2 882 166,87	100 233,13	96,65%	-1,67%	-49 098,46							
642200 - Indemnité de résidence	110 307,04	113 000,00	109 302,35	3 697,65	96,73%	-0,91%	-1 004,69							
642300 - Indemnité de service	734 979,42	751 000,00	725 573,04	25 426,96	96,61%	-1,28%	-9 406,38							
642410 - Transport et ICL	425 727,58	411 100,00	386 287,39	24 812,61	93,96%	-9,26%	-39 440,19							
642420 - Travaux supplémentaires	1 496 935,25	1 560 000,00	1 468 596,32	91 401,68	94,14%	-1,89%	-28 336,93							
642430 - Indemnité exceptionnelle	274 873,07	290 000,00	261 514,84	28 485,16	90,18%	-4,86%	-13 358,23							
642441 - ICI	141 999,77	155 000,00	88 333,34	66 666,66	56,99%	-37,79%	-53 666,43							
642442 - Indemnités diverses	718 361,13	730 000,00	684 664,53	45 335,47	93,79%	-4,69%	-33 696,60							
642510 - SFT	43 537,42	50 000,00	41 352,22	8 647,78	82,70%	-5,02%	-2 185,20							
642520 - Autres indemnités à caractère familial	180 804,16	200 300,00	190 729,21	9 570,79	95,22%	5,49%	9 925,05							
<b>643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire</b>	<b>185 626,32</b>	<b>238 500,00</b>	<b>211 225,99</b>	<b>27 274,01</b>	<b>88,56%</b>	<b>13,79%</b>	<b>25 599,67</b>							
643100 - Rémunération	129 797,12	194 200,00	174 741,82	19 458,18	89,98%	34,63%	44 944,70							
643200 - Congés payés	6 747,90	9 500,00	3 861,97	5 638,03	40,65%	-42,77%	-2 885,93							
643300 - Indemnités diverses	49 081,30	34 800,00	32 622,20	2 177,80	93,74%	-33,55%	-16 459,10							
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	157 579,01	160 900,00	155 588,86	5 341,14	96,68%	-1,28%	-2 020,15							
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	236 039,20	242 300,00	243 191,82	-891,82	100,37%	3,03%	7 152,62							
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	986 568,48	1 021 200,00	965 757,56	55 442,44	94,57%	-2,11%	-20 810,92							
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00	0,00%	NS	0,00							
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	11 818,71	12 100,00	11 688,10	431,90	96,43%	-1,27%	-150,61							
<b>646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire</b>	<b>49 812,24</b>	<b>100 100,00</b>	<b>54 139,91</b>	<b>45 960,09</b>	<b>54,09%</b>	<b>8,69%</b>	<b>4 327,67</b>							
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00							
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	959,71	13 200,00	22 433,63	-9 233,63	169,95%	2237,54%	21 473,92							
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	7 390,35	8 100,00	5 327,35	2 772,65	65,77%	-27,91%	-2 063,00							
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	0,00	32 000,00	11 846,14	20 153,86	37,02%	NS	11 846,14							
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	447,36	3 000,00	447,36	2 552,64	14,91%	0,00%	0,00							
646500 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations MSA	41 014,82	43 800,00	14 085,43	29 714,57	32,16%	-65,66%	-26 929,39							
<b>647 - Autres charges sociales</b>	<b>158 378,32</b>	<b>104 000,00</b>	<b>84 308,11</b>	<b>19 691,89</b>	<b>81,07%</b>	<b>-46,77%</b>	<b>-74 070,21</b>							
647100 - Prestations directes	152 321,27	97 000,00	78 642,52	18 357,48	81,07%	-48,37%	-73 678,75							
647200 - Chèques déjeuners - Part patronale	6 057,05	7 000,00	5 665,59	1 334,41	80,94%	-6,46%	-391,46							
<b>648 - Autres charges de personnel</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>NS</b>	<b>0,00</b>							
648240 - Formation aux concours internes	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00%	NS	0,00							
<b>649 - Accessoires de pensions</b>	<b>298 562,27</b>	<b>295 600,00</b>	<b>297 250,07</b>	<b>-1 650,07</b>	<b>100,56%</b>	<b>-0,44%</b>	<b>-1 312,20</b>							
649200 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	129 945,43	123 200,00	135 371,87	-12 171,87	109,88%	4,18%	5 426,44							
649230 - Bonifications de pensions du personnel	168 616,84	172 400,00	161 878,20	10 521,80	93,90%	-4,00%	-6 738,64							
<b>659 - Autres subventions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>NS</b>	<b>0,00</b>							
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00							
<b>671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>NS</b>	<b>0,00</b>							
671200 - Pénalités, amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00							
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 882 837,98</b>	<b>11 398 149,60</b>	<b>10 405 196,64</b>	<b>992 952,96</b>	<b>91,29%</b>	<b>-4,39%</b>	<b>-477 641,34</b>							

### **C. LES PRODUITS**

En 2019, le budget du Jardin du Luxembourg a enregistré des **recettes** d'un montant total de **691 824 euros**, en hausse de 11,1 % par rapport à 2018.

Les **produits divers de gestion** courant ont représenté **528 869 euros**, soit un montant 82 % plus élevé que celui attendu.

Parmi ces recettes, celles réalisées par la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** correspondent aux **redevances** versées par les concessionnaires du Jardin du Luxembourg, pour un total de **465 094 euros**, en progression de 34,20 % par rapport à l'exercice précédent grâce au paiement de deux soldes de redevances attendus depuis 2017 et à l'enregistrement de parts variables sur l'exercice. Celles relevant de la **Direction de la Communication** concernent les **prises de vues dans le Jardin** (photographies et tournages), pour **63 775 euros**, en progression de 116,71 % grâce à l'augmentation du nombre de tournages de longs métrages.

Le **produit des activités annexes** s'est quant à lui élevé à **160 560,52 euros**, en baisse de 35 % par rapport à 2018 et provient essentiellement de deux manifestations organisées dans l'Orangerie Férou, le solde résultant de trois expositions photographiques sur les grilles du Jardin, de la refacturation de fluides et de l'exploitation des balances du Jardin.

**EXECUTION DU BUDGET - 2019**  
**Jardin**  
**Toutes directions confondues**

Compte	Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en%)	Variation 2019-2018 (en montant)
<b>706 - Prestations de services</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
706000 - Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>708 - Produits des activités annexes</b>	-246 831,25	-92 000,00	-160 560,52	68 560,52	174,52%	-34,95%	86 270,73
708700 - Remboursement de frais	-246 831,25	-92 000,00	-160 560,52	68 560,52	174,52%	-34,95%	86 270,73
<b>758 - Produits divers de gestion courante</b>	-375 986,24	-290 000,00	-528 869,00	238 869,00	182,37%	40,66%	-152 882,76
758100 - Concessions jardins	-346 558,00	-250 000,00	-465 094,00	215 094,00	186,04%	34,20%	-118 536,00
758900 - Autres produits de gestion courante	-29 428,24	-40 000,00	-63 775,00	23 775,00	159,44%	116,71%	-34 346,76
<b>771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>775 - Produits des cessions d'éléments d'actif</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
<b>778 - Autres produits exceptionnels</b>	0,00	0,00	-2 394,00	2 394,00	0,00%	NS	-2 394,00
778000 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	-2 394,00	2 394,00	0,00%	NS	-2 394,00
<b>PRODUITS</b>	-622 817,49	-382 000,00	-691 823,52	309 823,52	181,11%	11,08%	-69 006,03

### III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

L'année 2019 marquait la dernière année de la **délégation de service public** pour l'exploitation du Musée du Luxembourg confiée, depuis juillet 2010, à l'établissement public Réunion des Musées nationaux - Grand Palais (RMN-GP).

Dans ce cadre, le délégataire verse au Sénat une redevance annuelle. Certaines dépenses, relatives en particulier à l'aménagement et à la maintenance du bâtiment, restent toutefois à la charge du Sénat, affectataire des lieux.

Les **dépenses** du Musée du Luxembourg se sont donc établies à **139 288 euros** en 2019, en baisse de 11,3 % par rapport à 2018.

Les **produits propres** se sont quant à eux élevés à **257 900 euros**, soit un niveau équivalent à celui atteint l'année précédente. Un **résultat positif de 118 612 euros** a donc été dégagé et est venu abonder le budget global de l'institution.

#### Équilibre du budget du Musée du Luxembourg

BUDGET DU MUSEE - 2019	Exécution
<b>DEPENSES</b>	
I - Section d'investissement	118 589 €
II - Section de fonctionnement	20 699 €
III -Total des dépenses (I+II)	139 288 €
<b>RESSOURCES</b>	
IV - Produits	257 900 €
V - Dotation de l'Etat	0 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-118 612 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	139 288 €

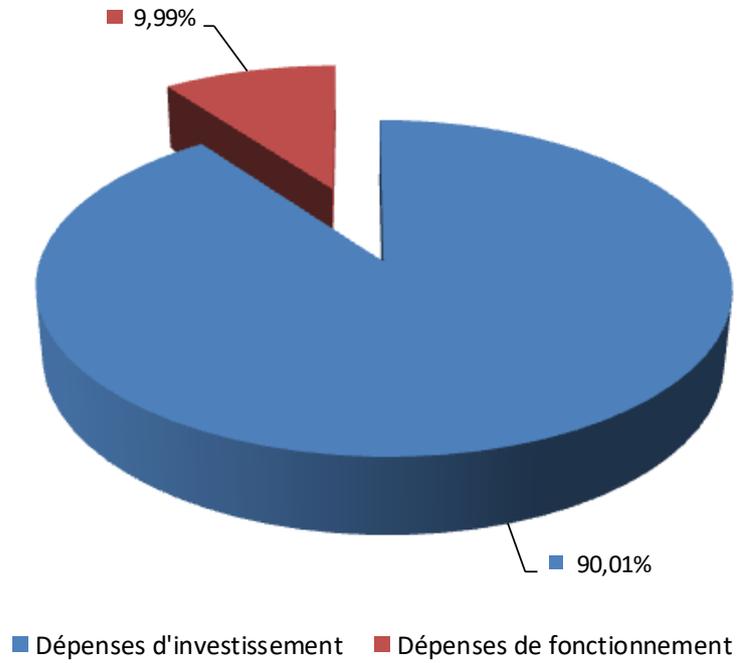
**EXECUTION DU BUDGET - 2019**

**Musée**

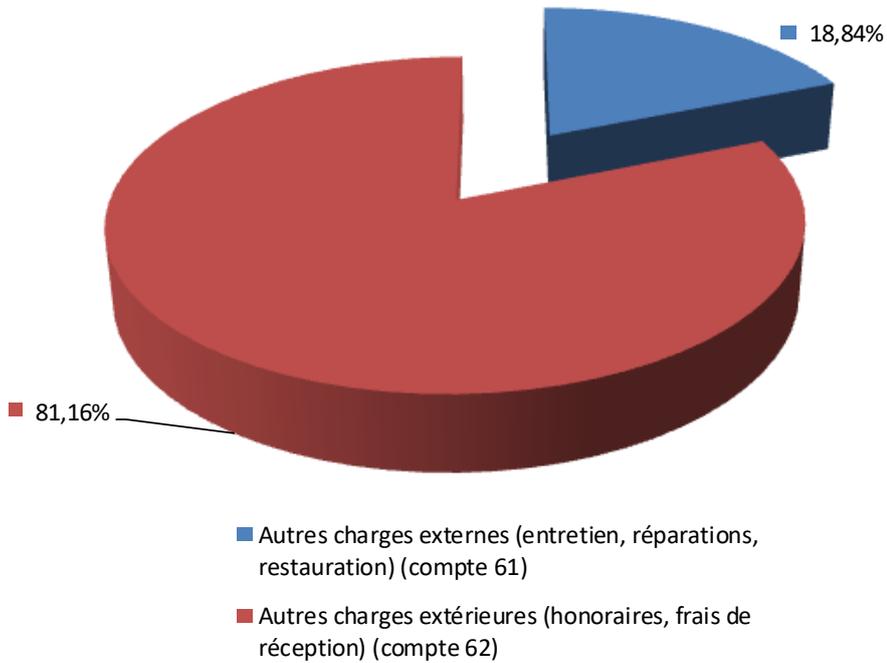
	Budget initial	Budget réparti 2019*	Exécution 2019	Taux d'exécution 2019
<b>DEPENSES</b>				
213 - Constructions	150 000	150 000	118 589	79,06%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	0	0	0	0,00%
<b>I - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>118 589</b>	<b>79,06%</b>
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	0	0	0,00%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0	0	0	0,00%
615 - Entretien, réparations, restauration	7 700	7 700	2 479	32,19%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0	0	10 680	0,00%
623 - Publicités, publications, relations publiques	0	0	0	0,00%
625 - Déplacements, missions et réceptions	10 000	10 000	7 540	75,40%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0,00%
<b>II - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 700</b>	<b>17 700</b>	<b>20 699</b>	<b>116,94%</b>
<b>III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)</b>	<b>167 700</b>	<b>167 700</b>	<b>139 288</b>	<b>83,06%</b>
<b>RESSOURCES</b>				
708 - Produits des activités annexes	-235 000	-235 000	-257 900	109,74%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0,00%
<b>IV - TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>-235 000</b>	<b>-235 000</b>	<b>-257 900</b>	<b>109,74%</b>
<b>V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES</b>	<b>67 300</b>	<b>67 300</b>	<b>118 612</b>	<b>176,24%</b>
<b>VI - DOTATION DE L'ETAT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)</b>	<b>-167 700</b>	<b>-167 700</b>	<b>-139 288</b>	<b>83,06%</b>

\* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

### Musée : répartition des dépenses



### Musée : répartition des charges de fonctionnement



#### **A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **118 589 euros**, en **baisse de 8,7 %** par rapport à 2018, et ont été consacrées aux remplacements :

- des dalles du faux plafond des salles d'exposition et des détecteurs d'incendie ;
- de dalles de verre par de l'isolant acoustique.

#### **B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Au titre du **fonctionnement**, **20 699 euros** de dépenses ont été exposées (-23,4 %), notamment pour des **honoraires** relatifs à une mission concernant le renouvellement de la délégation de service public du Musée.

#### **C. LES PRODUITS**

Les **produits des activités annexes** se sont élevés à **257 900 euros** et regroupent :

- la **part fixe de la redevance** prévue par la convention de délégation de service public relative à la gestion du Musée, soit **238 135 euros**. En revanche, aucune part variable n'a été servie compte tenu du chiffre d'affaires réalisé par la RMN-GP en 2018 ;
- une recette de **19 765 euros** correspondant au remboursement de la TVA enregistrée au titre d'investissements effectués sur cet exercice.

EXECUTION DU BUDGET - 2019

Musée

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2018	Budget réparti 2019	Exécution 2019	Solde budgétaire 2019	Taux d'exécution 2019	Variation 2019-2018 (en%)	Variation 2019-2018 (en montant)
<b>DEPENSES</b>							
213 - Constructions	38 024,17	150 000,00	118 588,78	31 411,22	79,06%	211,88%	80 584,61
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	38 024,17	150 000,00	118 588,78	31 411,22	79,06%	211,88%	80 584,61
215 - Installations techniques, matériels et outillage	91 931,40	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-91 931,40
215100 - Installations complexes spécialisées	91 931,40	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-91 931,40
215400 - Matériel industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	129 955,57	150 000,00	118 588,78	31 411,22	79,06%	-8,75%	-11 386,79
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
60500 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606110 - Eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606120 - Electricité et gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606130 - Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
615 - Entretien, réparations, restauration	16 027,89	7 700,00	2 478,79	5 221,21	32,19%	-84,53%	-13 549,10
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	13 445,75	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00%	-100,00%	-13 445,75
615600 - Maintenance	2 582,14	2 700,00	2 478,79	221,21	91,81%	-4,00%	-103,35
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	10 680,00	-10 680,00	0,00%	NS	10 680,00
622600 - Honoraires	0,00	0,00	10 680,00	-10 680,00	0,00%	NS	10 680,00
623 - Publicités, publications, relations publiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-3 000,00
623100 - Annonces et insertions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-3 000,00
623300 - Organisation de manifestations et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
623600 - Catalogue et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625 - Déplacements, missions et réceptions	8 011,50	10 000,00	7 540,00	2 460,00	75,40%	-5,89%	-471,50
625110 - Frais de transport hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625120 - Frais d'hébergement hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625130 - Frais de séjour hors mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
625700 - Réceptions	8 011,50	10 000,00	7 540,00	2 460,00	75,40%	-5,89%	-471,50
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671200 - Pénalités, amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 039,39	17 700,00	20 698,79	-2 988,79	116,94%	-23,45%	-6 340,60
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	156 994,96	167 700,00	139 287,57	28 412,43	83,06%	-11,28%	-17 707,39
<b>PRODUITS</b>							
708 - Produits des activités annexes	-257 111,26	-235 000,00	-257 899,80	22 899,80	109,74%	0,31%	-788,54
708110 - Redevance, affrètement, restaurants	-235 452,00	-235 000,00	-238 135,00	3 135,00	101,33%	1,14%	-2 683,00
708700 - Remboursement de frais	-21 659,26	0,00	-19 764,80	19 764,80	0,00%	-8,75%	1 894,46
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
771100 - Pénalités perçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
IV - PRODUITS	-257 111,26	-235 000,00	-257 899,80	22 899,80	109,74%	0,31%	-788,54

#### IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

La **clarification et l'actualisation du Règlement du Sénat**, engagée à l'initiative du Président Gérard Larcher et qui s'est traduite par la résolution du 18 juin 2019, a substitué à une nomination par session des membres de la **Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne** leur nomination pour trois ans, après chaque renouvellement sénatorial.

En conséquence, et en application de l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat, la composition de la commission, tout comme celle de son bureau, dont font partie MM. François-Noël Buffet (LR - Rhône), président, Charles Guené (LR - Haute-Marne), vice-président, et Claude Bérit-Débat (SOCR - Dordogne), rapporteur, sont restées inchangées par rapport à l'année précédente. Cette même résolution a également consacré, au sein de cet article 103 *bis* du Règlement, la **compétence** de la Commission spéciale **en matière d'évaluation de l'action des services du Sénat** dont les Questeurs assurent, en application de l'article 101, la direction.

Pour démarrer ses travaux, la Commission spéciale a tenu le 21 janvier 2020, pour la première fois, une **réunion conjointe avec la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée nationale**, au Palais Bourbon, à l'invitation de sa Présidente, Mme Marie-Christine Dalloz (Les Républicains - Jura). A cette occasion, les membres de la Commission spéciale ont pu échanger avec leurs homologues députés sur leurs méthodes de travail respectives et leur présenter les évolutions directement suscitées dans la gestion du Sénat par les recommandations qu'elle a formulées, au fil des années, au titre de la compétence en matière d'évaluation interne qu'elle a acquise en 2009 mais dont la Commission spéciale de l'Assemblée nationale reste dépourvue.

Afin d'assurer le **suivi des recommandations** qu'elle avait formulées dans le cadre de l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice 2018, elle a entendu le 19 février 2020 le Secrétaire général de la Questure.

En application du Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a ensuite procédé à l'ensemble des **diligences** qui lui incombent sur les **comptes du Sénat** pour l'année 2019. À ce titre, elle a **auditionné** :

- le Directeur des Affaires financières et sociales, sur le compte administratif, le 20 avril 2020 ;
- MM. les Questeurs du Sénat, sur la gestion budgétaire du Sénat au titre de l'exercice 2019, le 12 mai 2020 ;

- M. Christian Chopard, conseiller maître à la Cour des comptes, chargé de la mission de certification des comptes du Sénat, puis le Trésorier du Sénat, le 13 mai 2020.

Le Président directeur général de la société de programme Public Sénat, M. Emmanuel Kessler, est également venu lui présenter les comptes 2018 de celle-ci le 6 mai 2020.

Enfin, dans le cadre de sa mission relative à **l'évaluation interne**, ses travaux ont porté sur la **sécurité des systèmes d'information du Sénat**, tout autant du point de vue de la protection de ses infrastructures contre les attaques externes que des initiatives prises pour sécuriser les accès individuels à ses réseaux et applications.

À cet effet, elle a entendu le 1<sup>er</sup> avril 2020 M. Guillaume Poupard, Directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), sur la typologie des menaces pesant sur les systèmes d'information des autorités publiques et des attaques récemment recensées contre elles, les mesures prises par l'État pour s'en protéger et les bonnes pratiques à adopter. Elle a ensuite auditionné le 14 avril suivant le Directeur des Systèmes d'Information, pour connaître la situation du Sénat en matière de cybersécurité ainsi que la stratégie adoptée pour la renforcer.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus COVID-19 et des conséquences des mesures de confinement adoptées sur l'activité parlementaire, les auditions ayant eu lieu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 14 mai 2020 ont pris la forme, au moins partiellement pour certaines d'entre elles, de visioconférences.

**Lors de sa réunion du 14 mai 2020, la Commission spéciale a, pour l'année 2019 :**

- **donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;**
- **donné quitus au Trésorier de la régularité de sa gestion ;**
- **approuvé les comptes annuels du Sénat.**

## V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

*Salue la réforme, par le Bureau et le Conseil de Questure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, des modalités de calcul de la dotation versée aux groupes politiques, qui comprend notamment la suppression de la possibilité, pour un Sénateur, de reverser une fraction de son crédit collaborateurs à son groupe ;*

*Se félicite des conditions dans lesquelles s'est déroulée la première campagne de contrôle de l'utilisation de l'avance de frais de mandat des Sénateurs et de l'appropriation progressive par les Sénateurs de ce nouveau régime ;*

*Prend acte des difficultés rencontrées dans la conduite des opérations pluriannuelles d'investissement et invite à revoir leurs conditions d'élaboration afin de garantir un meilleur taux d'exécution des dépenses qui y sont liées ;*

*Juge nécessaire, au regard notamment des importants investissements consentis au titre des économies d'énergie, d'affiner la mesure de la consommation de fluides du Sénat et d'identifier avec précision, sur ce total, la part imputable aux divers concessionnaires de l'institution ;*

*Renouvelle son appel à :*

- faciliter aux travailleurs handicapés l'accès aux emplois de la fonction publique sénatoriale ;*
- évaluer l'opportunité de recourir davantage aux énergies renouvelables pour satisfaire les besoins du Sénat, notamment à l'énergie solaire ;*
- faire aboutir dans les plus brefs délais les travaux d'élaboration d'une politique de marque dédiée au Jardin du Luxembourg.*

S'agissant plus précisément de la politique du Sénat en matière de sécurité de ses systèmes d'information, la Commission spéciale :

*Salue la réactivité de la Direction des Systèmes d'Information pour mettre en place, dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus COVID-19, des solutions de travail à distance et de visioconférence sécurisées permettant d'assurer la continuité du travail parlementaire et l'invite à adopter un cadre technique pérenne et sécurisé pour accompagner le développement attendu de ces pratiques ;*

*S'inquiète de l'insuffisante prise de conscience des Sénateurs, de leurs collaborateurs, des groupes politiques et des fonctionnaires et contractuels de l'administration du Sénat des menaces en matière de cybersécurité pesant sur celui-ci en tant qu'institution parlementaire et sur eux à titre individuel ;*

*Recommande en conséquence de développer, en coopération avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), leur sensibilisation auxdites menaces et aux bonnes pratiques dans ce domaine, notamment pour les Sénateurs nouvellement élus après chaque renouvellement sénatorial, lors des déplacements des missions sénatoriales à l'étranger ainsi que pour les permanences parlementaires ;*

*Invite à renforcer les règles d'authentification pour l'accès aux systèmes d'information du Sénat, en instaurant notamment un renouvellement périodique obligatoire des mots de passe et en étudiant l'adoption, à terme, d'un système d'authentification à carte à puce ;*

*Appelle à réaliser sans délai un audit de la sécurité des systèmes d'information du Sénat, à corriger les éventuelles failles identifiées et à garantir le niveau de sécurité le plus élevé aux applications essentielles au bon fonctionnement de l'institution ;*

*Propose de renforcer les moyens matériels et humains consacrés à la sécurité des systèmes d'information du Sénat afin de mettre en œuvre la stratégie adoptée à ce sujet par le Conseil de Questure et de généraliser le recours à des outils de gestion et de communication sécurisés et conformes au RGPD.*



## DEUXIÈME PARTIE

### COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

#### I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le **compte de résultat** reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires – commentés dans la première partie – les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits<sup>1</sup>.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat est un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Le **total des charges** s'établit en 2019 à **357 757 246 euros**, dont 315 216 762 euros au titre des opérations budgétaires (soit 88,11 % du total des charges) et 42 540 484 euros au titre des opérations non budgétaires (soit 11,89 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont notamment constituées des charges financières (14,26 millions d'euros, soit 33,53 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention.

Les autres charges non budgétaires (28,28 millions d'euros) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. La subvention versée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (17,65 millions d'euros) en représente la part principale.

Les **produits** s'élèvent à **367 630 693 euros** en 2019, dont 35 054 333 euros (soit 9,54 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Ils sont principalement constitués des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (14,26 millions d'euros), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de 1,1 million d'euros, ainsi que le produit de la subvention Public Sénat.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un **résultat de + 9 873 447 euros**.

---

<sup>1</sup> Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct mais pris en compte dans les comptes agrégés p. 170, colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique la différence entre ces deux états financiers.

<b>COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2019</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1 - Charges courantes d'exploitation</b>	<b>343 224 164,72 €</b>	<b>1 - Produits d'exploitation</b>	<b>351 654 194,21 €</b>
ACHATS - 60	5 103 845,45 €	VENTES - 70	3 047 504,98 €
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	13 253 391,01 €	PRODUCTION IMMOBILISE - 72	153 831,41 €
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	14 268 727,17 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	324 584 600,00 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 610 590,45 €	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	17 648 000,00 €
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	177 454 400,20 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 75	5 763 961,26 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	122 417 789,12 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	456 296,56 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	9 115 421,32 €		
<b>2 - Charges financières</b>	<b>14 262 125,68 €</b>	<b>2 - Produits financiers</b>	<b>15 787 482,50 €</b>
CHARGES FINANCIERES - 66	14 262 125,68 €	PRODUITS FINANCIERS - 76	15 147 781,45 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	0,00 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	639 701,05 €
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>	<b>270 955,20 €</b>	<b>3 - Produits exceptionnels</b>	<b>189 016,27 €</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	270 955,20 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	189 016,27 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>357 757 245,60 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>367 630 692,98 €</b>
Résultat général (excédent)	9 873 447,38 €		

COMPTÉ DE RESULTAT du SENAT (tous budgets confondus)					
Exercice 2019					
CHARGES		2019		2018	
1 - Charges courantes d'exploitation		soldes comptables		soldes comptables	
ACHATS		2019		2018	
1 - Produits d'exploitation		VENUES		1 - Produits d'exploitation	
2019		2018		2019	
soldes comptables		soldes comptables		soldes comptables	
602	Achats stockés	25 690,28	11 461,90		
603	Variation des stocks	19 485,21	43 575,70		2 945,40
605	Achats de matériel, équipements et travaux	908 293,04	1 153 199,93		193 344,52
606	Achats non stockés de matières et fournitures	4 083 800,70	3 554 208,12		70 893,24
607-609	Achat de marchandises	66 592,22	37 260,00		1 543 568,39
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS		3 297 082,66	3 318 464,37		302 378,98
611	Sous-traitances générales	1 524 600,39	1 979 390,23		342 232 600,00
613	Locations	201 654,71	262 130,84		614 540,08
614	Charges locatives et de co-propriété	6 134 400,45	7 588 054,63		653 437,72
615	Entretien, réparations, restauration	256 332,63	201 492,88		49 174,54
616	Primes d'assurance	293 640,12	137 139,66		5 061 348,60
617	Etudes et recherches	1 545 680,05	1 505 158,10		5 112 158,56
618	Divers	28 545,10	41 826,81		0,00
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS		2 507 338,41	2 258 136,07		169 715,39
621	Personnel extérieur	428 037,89	422 245,44		
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	218 808,69	200 175,92		
623	Publicités, publications, relations publiques	7 594 609,69	7 945 310,41		
624	Transport de biens et transport du personnel	3 482 478,37	3 306 888,46		
625	Déplacements, missions et réceptions	8 906,02	9 280,52		
626	Frais postaux et de télécommunications	1 067 519,47	1 082 450,37		
627	Frais bancaires	543 070,96	438 464,00		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		0,00	0,00		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations				
635	Impôts, taxes et versements assimilés (adm <sup>n</sup> des impôts)				
637	Taxes diverses				
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS					
641	Indemnités des Sénateurs	31 647 354,46	31 647 354,46		
642	Rémunération du personnel titulaire et stagiaire	96 517 002,02	96 109 786,93		
643	Rémunération du personnel contractuel et temporaire	8 278 804,98	7 056 686,75		
644	Charges de sécurité sociale et de prévoyance: Sénateurs	12 202 167,08	12 177 107,28		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance: personnel titulaire et stagiaire	17 955 634,04	18 012 197,73		
646	Charges de sécurité sociale et de prévoyance: personnel contractuel et temporaire	2 852 486,34	2 448 895,59		
647	Autres charges sociales	1 960 068,61	2 139 654,41		
648	Autres charges de personnel	42 753,79	28 013,50		
649	Accessoires de pensions	6 028 355,33	5 989 963,26		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels et droits de valeurs similaires	0,00	3 802,37		
654	Pertes - créances admises en non valeur	439 346,32	1 200,00		
655	Participation au financement des Offices	87 305,44	38 428,82		
656	Aides à l'accomplissement du mandat parlementaire	101 132 221,60	92 962 102,19		
659	Autres subventions	20 758 915,76	20 010 887,03		
681	Dotations aux amortissements et provisions - Charges d'exploitation	9 115 421,32	9 233 633,92		
Total charges courantes		343 224 184,72	339 933 989,80	Total produits courants	331 634 184,21
Resultat courant d'exploitation (excédent)		8 430 029,49	14 338 872,96	Resultat courant d'exploitation (déficit)	-
					349 684 639,36



## II. LE BILAN

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la mise en place d'un nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan. Cette évolution s'est traduite par le quasi doublement de ce dernier qui retrace depuis lors fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat au 31 décembre de l'exercice clos.

Au sein de ce **bilan**, les **biens immobiliers historiques et culturels**, notamment le Palais du Luxembourg, sont **évalués à l'euro symbolique**. Les biens à usage d'habitation et de bureaux appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont quant à eux valorisés à la valeur de marché, révisée tous les trois ans par France Domaine<sup>1</sup>.

L'**actif immobilisé**, d'un montant de **512 158 779,54 euros** est à mettre en regard des **fonds propres** qui s'élèvent à **518 510 177,90 euros**.

### A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement **91,62 %** et **8,38 %** de l'actif.

Les **immobilisations incorporelles** et **corporelles** nettes s'élèvent quant à elles respectivement à **2 175 039,54 euros** et **397 229 214,04 euros**, soit **77,98 %** de l'actif immobilisé.

Les **immobilisations financières**, qui atteignent **112 754 525,96 euros** constituent **22,02 %** des immobilisations, contre **26,87 %** en 2018. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres au sein de la Réserve spéciale d'intervention pour **111 895 157,88 euros**, des titres de participation pour **541 206,72 euros** et divers dépôts et cautionnements pour un montant de **318 161,36 euros**.

L'**actif immobilisé** - en valeur nette - a donc connu une hausse de **23,77 %** entre les clôtures comptables 2018 et 2019 pour atteindre **512 158 779,54 euros**, sous l'effet de la réévaluation des bâtiments à usage d'habitation et de bureaux du Sénat, réalisée par France Domaine en 2019.

L'**actif circulant** s'élève à **46 874 114,61 euros** en 2019 contre **49 765 157,52 euros** en 2018.

---

<sup>1</sup> À la suite de l'évolution de la norme 6 relative aux immobilisations corporelles de l'État, les intitulés des catégories des biens immobiliers du Sénat ont été modifiés, conformément à l'arrêté de Questure n° 2019-1010 du 22 octobre 2019, sans que cela ne modifie néanmoins le traitement comptable appliqué jusqu'à présent à ces biens. Les biens immobiliers, auparavant dénommés « spécifiques », sont désormais appelés « historiques et culturels ». Les biens immobiliers relevant précédemment de la catégorie des biens « non spécifiques », sont, à partir de la clôture 2019, dénommés « à usage d'habitation et de bureaux ».

## **B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF**

Le bilan fait ressortir la **solidité du passif**, constitué à 92,75 % de **dotations et réserves**, contre 91 % en 2018. Celles-ci s'établissent à **518 510 177,90 euros** en 2019, contre 421 810 526,79 euros fin 2018. Cette augmentation résulte principalement de la réévaluation du parc immobilier à usage d'habitation et de bureaux du Sénat (+86,86 millions d'euros dont 34,86 millions d'euros imputés en report à nouveau et 52 millions d'euros imputés en écart de réévaluation) auquel s'ajoute un résultat comptable positif (+9,87 millions d'euros).

Les **dettes circulantes** s'élèvent à **34,85 millions d'euros** à la clôture des comptes 2019, contre 36,89 millions d'euros à la clôture 2018. En 2019, les dettes restent relativement faibles dans le passif du Sénat (6,23 %).

Ces dettes correspondent notamment à des factures non parvenues de fournisseurs au 31 décembre de l'exercice, des provisions au titre de droits à prestations futures acquis du fait de services passés pour des membres du personnel et des charges sociales de décembre 2019 payées en janvier 2020.

BILAN du SENAT (tous budgets confondus)						
		Exercice 2019			PASSIF	
ACTIF		net au	net au	net au	net au	net au
		31/12/2013	31/12/2018	31/12/2013	31/12/2018	31/12/2018
		amortissement et provisions				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
20	Immobilisations incorporelles	11 438 601,93	1 771 623,30	2 175 033,54	10	213 788 303,37
21	Immobilisations corporelles	457 875 730,15	300 828 310,40	397 229 214,04		89 685 267,69
26	Titres de participation	541 206,72	541 206,72	541 206,72		124 103 036,28
27	Immobilisations financières	112 213 319,24	110 642 566,15	112 213 319,24	11	284 848 426,55
	Réserves spéciales d'imputation	111 895 157,88	110 305 569,57	111 895 157,88		35 282 041,48
	Dépôts et cautionsnements	318 161,36	336 896,58	318 161,36		259 556 485,07
	<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>622 048 589,04</b>	<b>413 708 706,87</b>	<b>613 192 776,64</b>		<b>14 888 317,95</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
30	Stocks de marchandises	215 315,32	234 784,53	215 315,32		438 462,51
40	Fournisseurs débiteurs	600,00	1 597,02	600,00		9 434 984,87
41	Créances et comptes rattachés	1 087 511,47	993 809,91	1 087 511,47		
42	Séances / personnel avances et acomptes	4 144 829,34	4 520 721,12	4 144 829,34		
43	Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	4 071,90	9 648,82	4 071,90		
44	DGFP - prélèvement à la source	4,38	-	4,38		
45	Situation débiteurs des organismes à gestion déléguée	-	-	-		
46	Débiteurs divers	14 643 385,71	16 541 025,87	14 643 385,71		
48	Comptes de régularisation	476 939,90	451 118,21	476 939,90		
50	Valeurs mobilières de placement	-	-	-		
51	Etablissements bancaires et assimilés	25 892 652,16	26 821 639,32	25 892 652,16		
53	Caisse	98 634,43	81 782,72	98 634,43		
54	Règles et avances professionnelle	110 130,00	106 630,00	110 130,00		
	<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>46 874 114,61</b>	<b>43 785 157,32</b>	<b>46 874 114,61</b>		<b>34 849 791,36</b>
	<b>Total actif</b>	<b>628 942 727,65</b>	<b>457 493 864,19</b>	<b>629 066 891,25</b>		<b>14 923 109,31</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>DOTATION ET RESERVES</b>						
	Fonds propres					161 822 953,39
	Réserves spéciales d'imputation					89 685 267,69
	Autres fonds propres					72 137 691,70
	Report à nouveau					245 089 249,45
	Réserves spéciales d'imputation					34 944 549,07
	Autres fonds propres					210 154 700,38
	<b>Résultat</b>				12	9 873 447,38
	Réserves spéciales d'imputation					338 392,41
	Dotation Sénat					14 549 925,54
	<b>Total des fonds propres</b>					<b>518 510 177,90</b>
	Provisions pour risques et charges				15	5 609 502,54
	<b>Dettes financières</b>				19	154 432,33
	<b>DETTES CIRCULANTES</b>					<b>64 412,02</b>
	Fournisseurs				40	8 484 151,34
	Créances et comptes rattachés (céditaires)				41	3 717,00
	Séances et Personnel				42	2 975 621,88
	Caisse de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux				43	3 116 425,41
	DGFP - prélèvement à la source				44	10 873,15
	Situation créditrice des organismes à gestion déléguée				45	7 165 893,86
	Dettes diverses				46	13 052 188,02
	Comptes de régularisation				48	-
	Etablissements bancaires et assimilés				51	-
	<b>Total des dettes circulantes</b>					<b>34 849 791,36</b>
	<b>Total passif</b>					<b>553 032 894,15</b>
	<b>Total actif</b>					<b>463 540 864,09</b>



## TROISIÈME PARTIE

### COMPTABILITÉS ANNEXES

#### I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES

Les **régimes de retraites du Sénat** se caractérisent par un système mixte entre répartition et capitalisation, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905. Aussi, en dépit d'un taux de couverture<sup>1</sup> insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes sans solliciter de subvention de la part de l'État.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2019.

Le montant total des prestations versées par la caisse des retraites des Anciens Sénateurs<sup>2</sup> s'élève à **35,79 millions d'euros**, un montant stable par rapport à l'année 2018. Cette stabilité résulte de deux effets qui se compensent : d'une part, la légère diminution du nombre de pensionnés (quatre pensionnés de moins en flux net), d'autre part, la revalorisation des pensions de 0,3 % appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le montant total des cotisations encaissées par la caisse des retraites des Anciens Sénateurs a augmenté de 0,41 % entre 2018 et 2019.

Le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique** de **23,54 millions d'euros**, du fait d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (34,23 % en 2019). Le résultat financier (17,88 millions d'euros) et le résultat sur dépréciations (12,69 millions d'euros), tous deux excédentaires en 2019, compensent ce déficit technique.

La caisse affiche ainsi un **résultat comptable positif** de **6,67 millions d'euros**. En 2018, elle avait enregistré un déficit de 8,69 millions d'euros. Le résultat comptable des caisses du Sénat est très dépendant des mouvements sur leurs portefeuilles financiers en cours d'année, ce qui explique les variations, parfois importantes, de leur résultat comptable d'un exercice à l'autre.

---

<sup>1</sup> Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations.

<sup>2</sup> Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat.

Les pensions servies par la caisse des retraites du Personnel du Sénat<sup>1</sup> se sont élevées à **50,14 millions d'euros**, en augmentation de 3,17 % par rapport à 2018. Cette hausse résulte essentiellement de facteurs démographiques, avec 34 pensions supplémentaires en flux net à la fin de l'année 2019 (1083 contre 1049 en 2018).

Le montant total des cotisations encaissées par la caisse des retraites du Personnel a diminué de 0,46 % entre 2018 et 2019, passant de 17,69 à 17,61 millions d'euros.

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique** de **32,54 millions d'euros**, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (35,13 % en 2019, contre 36,4 % en 2018). Le résultat financier (19,09 millions d'euros) et le résultat sur dépréciations (12,32 millions d'euros), bien qu'excédentaires en 2019, ne compensent pas ce déficit technique.

La caisse affiche ainsi un **résultat comptable déficitaire** de **1,52 million d'euros**. En 2018, elle avait enregistré un déficit de 10,83 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat.

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1 Charges techniques</b>		<b>1 Produits techniques</b>	
<b>COTISATIONS</b>			
Prestations à la charge de la Caisse <b>656 000 000</b>	35 789 851,69	Cotisations patronales <b>756 111 000</b>	7 822 789,48
		Cotisations salariales normales <b>756 112 100</b>	2 230 980,72
		Cotisations salariales supplémentaires <b>756 112 400</b>	-
		Cotisations régime complémentaire <b>756 112 300</b>	1 959 252,70
		Cotisations salariales-Bonifications <b>756 113 000</b>	238 899,20
Prestations à la charge du Budget du Sénat <b>656 000 000</b>	2 151 739,93	Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat <b>756 420 000</b>	2 151 739,93
Total charges techniques	37 941 591,62	Total produits techniques	14 403 662,03
Résultat technique ( excédent )	-	Résultat technique ( déficit )	<b>23 537 929,59</b>
<b>2 Charges courantes</b>		<b>2 Produits courants</b>	
<b>610 000 000</b>			
Travaux et services extérieurs <b>620 000 000</b>	75 747,77	Jetons de présence et rétrocessions de commissions <b>753 000 000</b>	197 617,99
<b>655 000 000</b>		<b>758 100 000</b>	
Redevance annuelle de gestion <b>658 100 000</b>	467 238,00		
Dotation aux amortissements <b>681 100 000</b>	20 473,89		
Total charges courantes	563 459,66	Total produits courants	197 617,99
Résultat courant d'exploitation ( excédent )	-	Résultat courant d'exploitation ( déficit )	<b>365 841,67</b>
<b>3 Charges financières</b>		<b>3 Produits financiers</b>	
<b>Charges d'intérêts 661 500 000</b>	-	Revenus des fonds investis <b>762 100 000</b>	9 469 559,15
<b>620 000 000</b>		<b>764 000 000</b>	
Charges nettes sur cession des VMP <b>667 000 000</b>		Revenus des fonds prêtés <b>762 600 000</b>	79 521,64
Autres charges financières <b>668 000 000</b>		Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement <b>767 000 000</b>	-
Autres charges financières <b>668 000 000</b>		Autres produits financiers <b>768 000 000</b>	326 510,97
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées <b>669 100 000</b>	67 056 699,05	Produit de cession des immobilisations financières <b>769 100 000</b>	75 063 375,93
Total charges financières	67 056 699,05	Total produits financiers	84 938 967,69
Résultat financier ( excédent )	<b>17 982 268,64</b>	Résultat financier ( déficit )	-
<b>4 Charges exceptionnelles</b>		<b>4 Produits exceptionnels</b>	
		Recouvrement sur créances irrécouvrables <b>771 600 000</b>	-
Autres charges exceptionnelles <b>671 800 000</b>	-	Produits exceptionnels sur opérations de gestion <b>771 800 000</b>	9 464,38
Total charges exceptionnelles	-	Autres produits exceptionnels <b>778 000 000</b>	-
Résultat exceptionnel ( excédent )	<b>9 464,38</b>	Total produits exceptionnels	9 464,38
		Résultat exceptionnel ( déficit )	-
<b>5 Dotations-amortissements-dépréciations</b>		<b>5 Reprises-amortissements-dépréciations</b>	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers <b>686 620 000</b>	167 402,85	Reprises sur dépréciations des éléments financiers <b>786 620 000</b>	12 852 982,85
<b>686 650 000</b>		<b>786 650 000</b>	
Total dotations	167 402,85	Total reprises	12 852 982,85
Résultat sur dépréciations ( excédent )	<b>12 685 580,00</b>	Résultat sur dépréciations ( déficit )	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	105 729 153,18	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	112 402 694,94
Résultat général ( excédent )	<b>6 673 541,76</b>	Résultat général ( déficit )	-

<b>BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2019</b>						
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>			
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2019</i>	<i>net au 31/12/2018</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2019</i>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
20	205 828,88	73 364,75	132 464,13	152 938,02	10	623 779 584,70
23					11	17 236 271,03
					11	1 596 508,66
27	393 094 601,51	2 809 376,66	390 285 224,85	425 623 788,25	12	<b>6 673 541,76</b>
	393 300 430,39	2 882 741,41	<b>390 417 688,98</b>	425 776 726,27		<b>646 092 888,83</b>
						<b>639 419 347,07</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
40	-		-	-	40	-
41	5 893,16		5 893,16	19 514,05	41	-
42					42	2 462,40
44					44	0,25
46	59 867,59		59 867,59	45 510,27	46	1 266,51
47					47	8 120,68
48	1,00		1,00	1,00	48	501,74
50						
	<b>65 761,75</b>		<b>65 761,75</b>	65 025,32		<b>3 728,91</b>
						<b>8 622,67</b>
<b>TRÉSORERIE d'ACTIF</b>						
51	1 512 671,19		1 512 671,19	5 327 801,80	51	-
51	254 100 495,82		254 100 495,82	208 258 416,35		-
53	-		-	-		-
58	-		-	-	58	-
	<b>255 613 167,01</b>		<b>255 613 167,01</b>	213 586 218,15		<b>-</b>
						<b>-</b>
						<b>639 427 969,74</b>
						<b>646 096 617,74</b>
						<b>639 427 969,74</b>
<b>TRÉSORERIE de PASSIF</b>						
						<b>1 009 515 000,00</b>
						<b>894 024 000,00</b>
<b>Engagements de retraite (2)</b>						
<b>Engagements de retraite (2)</b>						
<b>1 009 515 000,00</b>						
<b>894 024 000,00</b>						
<b>894 024 000,00</b>						

Au 31/12/2019

Au 31/12/2018

<b>COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT - 2019</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1 Charges techniques</b>		<b>1 Produits techniques</b>	
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	Cotisations patronales	756 111 000
		Cotisations salariales normales	756 112 100
		Cotisations salariales-services antérieurs	756 112 200
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	Cotisations salariales-études	756 112 300
		Cotisations salariales-bonifications	756 113 000
Dotations aux provisions pour charges techniques	681 500 000	Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000
		Reprise sur provisions pour charges techniques	781 500 000
Total charges techniques	54 088 820,68	Total produits techniques	21 548 101,07
Résultat technique (excédent)	-	Résultat technique (déficit)	32 540 719,61
<b>2 Charges courantes</b>		<b>2 Produits courants</b>	
Travaux et services extérieurs	610 000 000	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000
			758 100 000
Redevance annuelle de gestion	622 000 000		
Dotations aux amortissements	658 100 000		
	681 100 000		
Total charges courantes	114 944,77		202 036,19
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-		487 922,89
<b>3 Charges financières</b>		<b>3 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661 500 000	Revenus des fonds investis	762 100 000
Perte de change	666 000 000	Revenus des fonds prêtés	764 000 000
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		762 600 000
Autres charges financières	668 000 000	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	767 000 000
		Autres produits financiers	768 000 000
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	Produits de cession des immobilisations financières	769 100 000
Total charges financières	70 700 453,86	Total produits financiers	89 786 210,21
Résultat financier (excédent)	19 085 756,35	Résultat financier (déficit)	-
<b>4 Charges exceptionnelles</b>		<b>4 Produits exceptionnels</b>	
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771 800 000
		Autres produits exceptionnels	778 000 000
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	104 680,60
Résultat exceptionnel (excédent)	104 680,60	Résultat exceptionnel (déficit)	-
<b>5 Dotations-amortissements-dépréciations</b>		<b>5 Reprises-amortissements-dépréciations</b>	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	Reprises sur dépréciations des éléments financiers	786 620 000
			786 650 000
Total dotations	210 022,85	Total reprises	12 530 443,33
Résultat sur dépréciations (excédent)	12 320 420,48	Résultat sur dépréciations (déficit)	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	125 689 256,47	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	124 171 471,40
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	1 517 785,07

<b>BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31/12/2019</b>							
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>				
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2019	net au 31/12/2018	Comptes et numéros	31/12/2019	31/12/2018
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>							
20	246 603,12	87 975,55	158 627,57	183 178,88	10	773 171 876,67	773 171 876,67
23					11	6 907 463,15	17 734 673,31
					11	- 1 372 474,16	- 1 372 474,16
27	429 047 276,97	3 373 262,98	425 674 013,99	467 473 133,25	12	- 1 517 785,07	- 10 827 210,16
<b>Total des immobilisations</b>	<b>429 293 880,09</b>	<b>3 461 238,53</b>	<b>425 832 641,56</b>	<b>467 656 312,13</b>		<b>777 189 080,59</b>	<b>778 706 865,66</b>
						<b>Provisions pour charges</b>	<b>200 477,35</b>
							<b>188 045,22</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							
40	-		-		40	-	-
41	66 085,85		66 085,85	34 672,45	41	1,56	40 369,13
42					42		
44					44		
46	146 000,38		146 000,38	46 126,88	46	1 019,83	923,20
47					47	2 712,61	17 883,67
48					48		
50	1,00		1,00	1,00			
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>212 087,23</b>		<b>212 087,23</b>	<b>80 800,33</b>		<b>3 734,00</b>	<b>59 176,00</b>
<b>TRÉSORERIE d'ACTIF</b>							
51	22 357 380,26		22 357 380,26	7 009 001,20	51	-	-
51	328 991 182,89		328 991 182,89	304 207 973,22			
53							
58							
<b>Total de la trésorerie d'actif</b>	<b>351 348 563,15</b>		<b>351 348 563,15</b>	<b>311 216 974,42</b>		<b>777 393 291,94</b>	<b>778 954 086,88</b>
<b>Total ACTIF</b>			<b>777 393 291,94</b>	<b>778 954 086,88</b>	<b>Total PASSIF</b>	<b>777 393 291,94</b>	<b>778 954 086,88</b>
<b>Au 31/12/2019</b>							
<b>Au 31/12/2018</b>							
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (1)							
<b>Au 31/12/2019</b>							
<b>Au 31/12/2018</b>							
Engagements de retraite (2)							
<b>Au 31/12/2019</b>							
<b>Au 31/12/2018</b>							

## II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

En 2019, les **comptes du régime autonome de sécurité sociale** font apparaître un **excédent** de **2 146 054,59 euros**. Au titre du régime complémentaire, la caisse des Sénateurs enregistre un excédent de **1 613 478,62 euros** tandis que celui du personnel dégage un excédent de **139 092 euros**.

Cet excédent est en **diminution** par rapport à celui constaté au cours de l'exercice 2018, qui s'élevait à 3 581 364,46 euros. Cette évolution s'explique notamment par **l'augmentation des dépenses d'assurance maladie** à la charge du régime (+10 %), dans un contexte de stabilisation des ressources du régime.

Conformément aux règlements des caisses autonomes, la fraction de cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

### A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les recettes des deux caisses, d'un montant de 23,75 millions d'euros, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la **contribution sociale généralisée (CSG)**, qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au financement de ses **prestations de base**.

*en millions d'euros*

RECETTES <sup>(1)</sup>	2018	2019	Évolution
Caisse autonome des Sénateurs	8,63	8,68	+0,57 %
Caisse autonome du personnel	15,08	15,07	-0,06 %
<b>TOTAL</b>	<b>23,71</b>	<b>23,75</b>	<b>+ 0,17 %</b>

<sup>(1)</sup> *recettes de cotisations sociales*

S'agissant des **Sénateurs**, le **produit de la CSG** et des contributions de solidarité assimilées a atteint **4,04 millions d'euros** en 2019 contre 3,95 millions d'euros en 2018. Concernant le **personnel**, le produit de la CSG est également stable à **8,97 millions d'euros**.

Le produit de la CSG est supérieur aux dépenses du régime de base pour la caisse du personnel mais il est inférieur aux dépenses du régime de base pour la caisse des Sénateurs. En application du principe de solidarité entre les caisses, ce déficit a été compensé par la caisse du personnel.

Le financement du **régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à **363 103,32 euros** au cours du dernier exercice, stable par rapport à 2018. Pour la caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent 843 235,62 euros en 2019, en progression de 1,19 % sous l'effet de la hausse du nombre de retraités.

Le financement des **prestations complémentaires** est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur, soit 4,28 millions d'euros pour la caisse des Sénateurs et 5,25 millions d'euros pour celle du personnel, stable par rapport à 2018.

En outre, est inscrite en produit de la section obligatoire la contribution versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui s'élève, pour l'ensemble du régime autonome, à 246 005,91 euros en 2019.

La gestion de la **trésorerie** du régime permet de réaliser des **gains financiers modestes** pour l'exercice 2019. Ils atteignent un total de 17 920,93 euros pour les deux caisses contre 18 275,88 euros en 2018.

## B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

*en millions d'euros*

DÉPENSES	2018	2019	Évolution
PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ <sup>(1)</sup>	15,77	17,35	+10,04%
PRESTATIONS DÉCÈS	1,24	1,14	-8,06%
<b>Total</b>	<b>17,01</b>	<b>18,49</b>	<b>+8,72%</b>
<i>dont caisse des sénateurs</i>	<i>6,10</i>	<i>6,72</i>	<i>+10,16 %</i>
- prestations maladie <sup>(1)</sup>	5,51	6,13	+11,25 %
- prestations décès	0,59	0,59	-
<i>dont caisse du personnel</i>	<i>10,91</i>	<i>11,76</i>	<i>+7,79%</i>
- prestations maladie <sup>(1)</sup>	10,25	11,22	+9,46%
- prestations décès	0,66	0,54	-1,81%

(1) hors provisions et reprises sur provisions

Globalement, en 2019, les **dépenses d'assurance maladie-maternité-décès** connaissent une **hausse de 8 %** par rapport à 2018.

Concernant les seules **dépenses d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève, hors provisions et reprises sur provisions, à **17,35 millions d'euros**, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Les **provisions** relatives aux prestations d'assurance maladie-maternité sont inscrites en charges de chacune des deux caisses. Elles correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes à des soins effectués en 2019 pour lesquelles les remboursements n'interviendront qu'en 2020.

En 2019, les **provisions**, calculées sur la moyenne des droits constatés au titre des cinq exercices antérieurs, représentent au total **2 010 155,21 euros**, soit **11,60 % des dépenses** d'assurance maladie-maternité de l'exercice.

Le régime autonome contribue au **financement de divers fonds et organismes**, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir), qui a reçu 198 145 euros en 2019. Il contribue aussi au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements sous forfait de soins). En 2019, en additionnant l'ensemble de ces contributions, le versement du Sénat s'élève à **568 697,08 euros**.

Les **dépenses d'assurance décès** (capitales décès et allocations funéraires) **diminuent de 8 %** par rapport à l'exercice 2018 pour atteindre **1,14 million d'euros**. La diminution s'explique par la baisse des allocations funéraires.

Le montant des dépenses dépend du nombre de décès constatés au cours de l'année (66 en 2019 contre 77 en 2018) mais aussi du montant moyen des allocations, qui dépend lui-même de celui de l'indemnité, du traitement ou de la pension versé.

Concernant la **caisse des Sénateurs**, un décès de sénateur en activité, deux décès de conjoints de sénateurs en activité et 30 décès de sénateurs pensionnés ou d'ayants droit de sénateurs pensionnés ont été enregistrés en 2019, contre 37 en 2018. S'agissant de la **caisse du personnel**, 33 décès (personnel retraité et ayants droit de personnel retraité) ont été constatés, après 40 décès en 2018. **Aucun membre du personnel en activité n'est décédé en 2019.**

Les dépenses d'assurance décès de la caisse des Sénateurs sont stables, passant de 582 646 euros en 2018 à 588 931 euros en 2019. Celles de la caisse du personnel s'élèvent à 546 931 euros, après 657 017 euros en 2018, soit une baisse de 17 %.

Les **charges à payer** relatives aux prestations décès correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes aux décès ayant eu lieu en 2019 pour lesquels les remboursements n'interviendront qu'en 2020, compte tenu du délai nécessaire pour obtenir certaines pièces. En 2019, ces charges à payer s'élèvent à **736.414,95 euros**, soit 65 % du total des dépenses de prestations décès de l'exercice.

Les **charges de gestion**, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent à **2,16 millions d'euros** contre 2,05 millions d'euros en 2018.

Elles sont principalement composées de la **redevance de gestion** qui s'élève, en 2019, à **1 724 284 euros**, contre 1 738 514 euros en 2018, et des **dépenses d'infogérance**, en augmentation en 2019, en raison des opérations de migration vers un nouveau logiciel. Ces dernières s'élèvent à **432 311,49 euros** en 2019.

### *C. LES SOLDES DES CAISSES*

En 2019, le régime autonome de sécurité sociale, pris globalement, a dégagé un **excédent** de **2 146 054,59 euros** des recettes sur les charges.

Conformément aux dispositions des règlements des caisses qui prévoient de ramener ou de porter à l'équilibre le résultat des caisses autonomes, la fraction de cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base, soit **1 752 570,62 euros**, a été versée au budget du Sénat.

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)		Exercice 2019	
CHARGES	Solde 2019	PRODUITS	Solde 2019
<b>1 - Charges d'exploitation</b>		<b>1 - Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique : prestations</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	6 899 400,87		
Prestations décès - capital décès	-	Contribution sociale généralisée	8 974 024,00
Action sanitaire et sociale	194,83	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	3 802,53
Actions de prévention	5 028,95	Autres contributions ( reversement CNSA)	178 204,19
Autres prestations (télésurveillance)	-		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>6 904 624,65</b>	<b>Total cotisations sociales et CSG</b>	<b>756 et 757</b>
Autres charges de gestion technique	411 958,42		
Subvention de gestion technique	493 382,24	Subvention de gestion technique	758
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>891 638,07</b>	<b>Produits de gestion courante</b>	
Autres charges de gestion courante	655		
<b>Equilibre des provisions.</b>		<b>Equilibre des provisions</b>	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	761
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>9 588 850,03</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>9 968 724,72</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>379 874,69</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 - Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661	Produits de gestion financière	76
<b>Total charges financières</b>	<b>-</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 - Produits exceptionnels</b>	
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits sur exercices antérieurs	772
		Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique	7 748
		Autres produits exceptionnels	778
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>13 609,28</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>13 609,28</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9 588 850,03</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9 982 334,00</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>393 483,97</b>	<b>Résultat général (déficit)</b>	<b>-</b>

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)		Exercice 2019	
CHARGES		Solde 2019	PRODUITS
1 - Charges d'exploitation			1 - Produits d'exploitation
<b>Charges de gestion technique : prestations</b>			<b>Produits de gestion technique</b>
Maladie - Maternité - Accidents du travail	656	4 327 198,82	Cotisations patronales 756111111
Prestations décès		546 930,82	Cotisations salariales 756111121
Action sanitaire et sociale		407 064,43	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement 756112111
Actions de prévention		-	
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>656</b>	<b>5 281 194,07</b>	<b>Total cotisations sociales 756</b>
Autres charges de gestion technique	657	-	Subvention de gestion technique 7583
Subvention de gestion technique	658	139 092,00	
<b>Charges de gestion courante</b>			<b>Produits de gestion courante</b>
Achats de matériel, équipement	605	-	
Déplacements, missions, colloques	625	4 642,01	Prestations incluses à récupérer 7586
Services bancaires	627	1 051,00	
Redevance pour concession de logiciel	651	301 957,52	Contribution Capitaux Décès - Dotation 7585
Créance admise en non valeur	654	-	
Autres charges de gestion courante	655	381 382,58	
<b>Equilibre des provisions</b>			<b>Equilibre des provisions</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	359 234,73	Reprise sur provisions 781
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>6 468 553,91</b>	<b>Total produits courants 6 461 151,68</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>		<b>-</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit) 7 402,23</b>
<b>2 - Charges financières</b>			<b>2 - Produits financiers</b>
Charges diverses	66	-	Produits de gestion financière 76
<b>Total charges financières</b>		<b>-</b>	<b>Total produits financiers 7 402,23</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>		<b>7 402,23</b>	<b>Résultat financier (déficit) -</b>
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>			<b>3 - Produits exceptionnels</b>
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels 77
<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels -</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>		<b>-</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit) -</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>6 468 553,91</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS 6 468 553,91</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>		<b>-</b>	<b>Résultat général (déficit) -</b>



Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)		Exercice 2019	
CHARGES	Soilde 2019	PRODUITS	Soilde 2019
<b>1. Charges d'exploitation</b>		<b>1. Produits d'exploitation</b>	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	4 068 800,56		
Prestations décès - capital décès	23 325,16	Contribution sociale généralisée	3 965 496,00
Action sanitaires et sociales	38,79	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	50 151,00
Actions de prévention	2 349,69	Cotisations des bénéficiaires dont le domicile fiscal est situé hors de France	21 364,40
		Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France	-
		Autres contributions ( reversement CNSA)	67 801,72
		Total cotisations sociales et CSG	4 104 813,12
Autres charges de gestion technique	65		
Créance admise en non valeur	654		
Subvention de gestion technique	658	Subvention de gestion technique	493 048,37
Charges de gestion courante		Produits de gestion courante	
Autres charges de gestion courante	655		
		Equilibre des provisions	
		Dotations aux amortissements et aux provisions	555 984,47
		Reprise sur provisions	781
		Total produits courants	5 151 910,49
		Résultat courant d'exploitation (excédent)	-
		Résultat d'exploitation (déficit)	-
		<b>2. Produits financiers</b>	
		Charges d'intérêts	661
		Produits de gestion financière	767
		Total produits financiers	-
		Résultat financier (excédent)	-
		Résultat financier (déficit)	-
		<b>3. Produits exceptionnels</b>	
		Charges exceptionnelles diverses	678
		Produits sur exercices antérieurs	772
		Total produits exceptionnels	-
		Résultat exceptionnel (excédent)	-
		Résultat exceptionnel (déficit)	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
Résultat général (excédent)	5 151 910,49	Résultat général (déficit)	5 151 910,49

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)		Exercice 2019	
CHARGES	Solde 2019	PRODUITS	Solde 2019
<b>1. Charges d'exploitation</b>		<b>1. Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique : prestations</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	2 063 453,18	Cotisations patronales	4 283 291,36
Prestations décès	565 605,78	Cotisations salariales	168 582,52
Action sanitaire et sociale	185 694,25	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	194 520,80
Actions individualisées de prévention	-		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>2 814 753,21</b>	<b>Total cotisations sociales</b>	<b>4 646 394,68</b>
Autres charges de gestion technique	6572	Subvention de gestion technique	7583
Subvention de gestion technique	658		
<b>Charges de gestion courante</b>		<b>Produits de gestion courante</b>	
Achats de matériel, équipement	605		
Déplacements, missions, colloques	625		
Services bancaires	627		
Redevance pour concession de logiciel	651		
Créance admise en non valeur	654		
Autres charges de gestion courante	655		
<b>Equilibre des provisions</b>		<b>Equilibre des provisions</b>	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions	781
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>4 875 740,38</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>4 865 221,68</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>	<b>10 518,70</b>
<b>2. Charges financières</b>		<b>2. Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661	Produits de gestion financière	767
Pertes sur exercices antérieurs	662		
<b>Total charges financières</b>	<b>-</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>10 518,70</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>10 518,70</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>3. Charges exceptionnelles</b>		<b>3. Produits exceptionnels</b>	
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits exceptionnels	77
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 875 740,38</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 875 740,38</b>
<b>Résultat général (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat général (déficit)</b>	<b>-</b>

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs									
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2019	amortissement et provisions	net au 31/12/2019	net au 31/12/2018	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2019	31/12/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>PASSIF IMMOBILISE</b>				
						Report à nouveau	11	2 818 484,41	2 818 484,41
						Résultat	12	-	-
						Total des fonds propres		2 818 484,41	2 818 484,41
						Provisions pour prestations légales	15	763 673,99	772 876,16
						<b>Total passif immobilisé</b>		<b>3 582 158,40</b>	<b>3 591 360,57</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES CIRCULANTES</b>				
Fournisseurs débiteurs	40	23 277,70		23 277,70	20 587,08	Fournisseurs	40	78 290,27	67 345,66
Créances et comptes rattachés	41	668 797,63		668 797,63	684 203,15	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
	44	585,00		585,00					
Relations financières avec une autre entité	456	187 484,80		187 484,80	176 775,92	Relations financières avec une autre entité	456	187 484,80	176 775,92
Produits à recevoir	4687	494 641,47		494 641,47	15 169,83	Charges à payer	4686	2 175 606,97	2 155 973,00
dont créances sociales		1 593,10		1 593,10	281,02	dont dettes sociales		547 654,68	463 005,60
dont créances diverses		493 048,37		493 048,37	14 888,81	dont dettes diverses		1 627 952,29	1 692 967,40
Valeurs mobilières de placements	50	0,00		-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 648 753,84		4 648 753,84	5 094 719,17	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>6 023 540,44</b>	-	<b>6 023 540,44</b>	<b>5 991 455,15</b>	<b>Total des dettes</b>		<b>2 441 382,04</b>	<b>2 400 094,58</b>
<b>Total actif</b>		<b>6 023 540,44</b>	-	<b>6 023 540,44</b>	<b>5 991 445,15</b>	<b>Total passif</b>		<b>6 023 540,44</b>	<b>5 991 455,15</b>

**QUATRIÈME PARTIE**

**LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME  
« PUBLIC SÉNAT »**

2019

RAPPORT DE GESTION



13/05/2020

A small, handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

**Rapport de gestion  
du Conseil d'Administration de Public-Sénat  
à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 27 mai 2020**

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du **mercredi 27 mai 2020** les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

**I. Comptes annuels**

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2019. Ils portent sur le vingtième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

**1. Analyse des produits**

En 2019, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'élève à **17 648 000 euros**, dont **17 118 000 euros affectés à l'exploitation** de la chaîne, iso 2018.

En 2019, la dotation du Sénat représente 95,2% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation s'établissent à **853 036 euros**, en hausse par rapport à 2018 (+ 280 726 euros, soit + 33%). Ce chiffre témoigne à nouveau des efforts déployés par la chaîne pour renforcer ses partenariats et comprend :

- **818 972 euros** de produits de parrainage, contre 384 200 euros en 2018. Cette hausse correspond au souhait de la direction de la chaîne de renforcer les parrainages, à l'instar de FLEURY MICHON et CASINO (« Manger c'est voter ») et ENGIE (« Le Club des Territoires »). Comprenant également la pérennisation des parrains comme notamment la Mutuelle Nationale Territoriales et AdvisoPartners (« Journal des Territoires ») ainsi que ECO DDS (« Terra Terre ») ;
- **9 858 euros** de produits divers, contre 5 356 euros en 2018, porté par la progression des revenus Google et Dailymotion ;
- **16 206 euros** de produits de droits de diffusion, contre 162 754 euros par rapport à 2018. Cette baisse est liée à l'arrêt de l'émission « L'Info Dans Le Rétro » et donc à la fin du contrat entre l'INA et Public Sénat dans le cadre de l'utilisation d'images d'archives pour celle-ci ;
- **8 000 euros** de produits divers de prestation suite à la soirée électorale du 26/05/2019 fait en commun avec LCPAN.



Enfin, sont enregistrés **13 986 euros** de transferts de charges divers<sup>1</sup> dont **13 436 euros** liés à de la masse salariale.

Au total, les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent à **17 985 022 euros**.

Les produits exceptionnels atteignent quant à eux **1 053 675 euros**, composés de :

- **934 760 euros** de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, qui compensent la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges exceptionnelles, contre 917 878 euros en 2018 ;
- **5 000 euros** de produits liés à la vente d'immobilisations ;
- **113 915 euros** de reprise de provisions pour risques.

## 2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2019 à **18 933 303 euros**, en hausse de 1,8% comparé à 2018 et réparties comme suit :

- **6 307 075 euros**<sup>2</sup> de salaires et charges, contre un objectif contraint fixé à 6 150 000 euros par le COM 2019-2021. Le solde correspond à des événements exceptionnels, tels que l'accompagnement de plusieurs départs (retraite, ruptures de contrat...). En dehors de ces événements exceptionnels, la masse salariale, qui enregistre une progression naturelle (Glissement Vieillesse Technicité – GVT – positif du fait d'une moyenne d'âge relativement jeune des salariés et du faible turn-over) est maîtrisée à 6 152 384 euros. Au total, la masse salariale représente 33,3% des charges d'exploitation, stable par rapport à 2018 ;
- **3 152 036 euros** de frais de diffusion TNT, en légère augmentation par rapport à 2018. Ces dépenses représentent 16,6% des charges d'exploitation, à un niveau sensiblement équivalent à l'année précédente ;
- **7 762 603 euros** d'autres charges d'exploitation, en augmentation de 458 290 euros (+5,9%) par rapport à 2018. Celle-ci découle, entre autres, des choix de gestion induits par le gel de la masse salariale, et de nouveaux programmes comme « Question aux Sénateurs ». Ces dépenses représentent 41% des charges d'exploitation ;
- **716 286 euros** d'impôts et taxes, en diminution cette année (-6,8%). Cette baisse s'explique par l'année blanche de taxe d'apprentissage sur l'année 2019 ;

<sup>1</sup> Ces produits (mutuelle, impact des indemnités journalières de Sécurité sociale et apprentissage) sont à déduire des coûts de la masse salariale.

<sup>2</sup> La masse salariale nette des produits d'exploitation s'élève à 6 293 639 euros.



- **995 303 euros** de dotation aux amortissements et provisions, en baisse de 3,27% par rapport à 2018.

Les charges exceptionnelles s'établissent quant à elles à **98 498 euros**.

### **3. Formation du résultat**

Le résultat d'exploitation négatif de **948 281 euros** ainsi dégagé s'explique, pour une large part, par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (995 303 euros), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (939 760 euros) et donc prise en compte *in fine* qu'au moment du calcul du résultat net.

Le résultat financier est de **-24 euros**, contre -1 055 euros en 2018, une évolution qui s'explique par la fin du remboursement de notre prêt en novembre 2018.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précités, s'élève à **955 177 euros**.

Au 31 décembre 2019, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 6 873 euros**.

### **4. Bilan et trésorerie**

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2019 à **703 213 euros**, stables par rapport à 2018.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2019 s'élève quant à elle à **1 560 531 euros**.

Le fonds de roulement de la chaîne s'établit à **704 873 euros**, en hausse par rapport au montant 2018 (603 388 euros).

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie s'établit à **3 527 204 euros**, stable par rapport à 2018.



**5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce**

*Délais de paiement – Dettes fournisseurs par date d'échéance*

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	183					67
Montant total des factures TTC concernées	1 156 404,94€	172 774,07€	9 871,92€		21 171,18€	203 817,17€
Total des achats de l'exercice TTC	10 607 924,21€					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures TTC exclues						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

*Délais de paiement – Créances Clients par date d'échéance*

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	8					6
Montant total des factures HT concernées	170 903,00€	17 080,70€		25 600,00€	770,00€	43 450,70€
Total du chiffre d'affaires de l'exercice HT	853 035,79€					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	20,03%	2%		3%	0,09%	5,09%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures HT exclues						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois et 45 jours fin de mois					

## **II. Rapport d'activité**

L'année 2019 a constitué la première année d'exécution du contrat d'objectif et de moyens (COM) signé entre Public Sénat et le Sénat le 06 décembre 2018 pour la période 2019-2021.

Le présent rapport en reprend les principales conclusions, tant sur la mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la chaîne, ses développements numériques et sa politique de partenariats que sur les moyens mobilisés en conséquence.

### **1. Des missions réaffirmées et approfondies autour d'une identité forte**

Dans un univers audiovisuel et numérique où l'offre ne cesse de s'accroître et les modes de consommation de l'image et de l'information d'évoluer, la stratégie éditoriale de Public Sénat est en permanence guidée par la priorité donnée au décodage de l'actualité parlementaire et politique, au débat de fond privilégiant le sens et donnant le temps à l'expression pluraliste des opinions, à la pédagogie nourrie, en particulier, par l'expertise des travaux du Sénat et des sénateurs, et à l'illustration concrète des enjeux d'actualité par les initiatives prises dans les territoires. Ces fondamentaux de la chaîne demeurent dans le COM 2019-2021 qui s'inscrit dans un environnement marqué par de nombreux bouleversements sociétaux, auxquels s'ajoutent les doutes croissants à l'égard des pourvoyeurs d'informations ainsi qu'une mutation constante et rapide de l'univers audiovisuel et numérique (nouveaux supports, nouveaux usages...). Dans ce contexte, la mission de service public des chaînes parlementaires est plus que jamais indispensable afin de renforcer la démocratie et l'adhésion aux valeurs républicaines. Ce COM porte ainsi de fortes ambitions de réaffirmation de l'identité de la chaîne à travers un déploiement « à 360° », capable d'atteindre tous les publics, et en priorité les jeunes sur tous les supports, au-delà du seul canal 13 de la TNT.

#### **Des programmes sur les travaux du Sénat au cœur de la grille**

L'un des premiers objectifs de la grille est de faire rayonner le travail du Sénat et des Sénateurs par un traitement à forte valeur journalistique. Les séances sont retransmises avec un accompagnement éditorial des équipes de la chaîne qui permet d'éclairer et d'explicitier les enjeux dont s'empare la Haute Assemblée, cette ligne force a encore été accentuée dans la grille de la rentrée 2019.

Au total, les programmes consacrés au Sénat et aux sénateurs en 2018-2019 comptabilisent donc 1 550 heures (contre 1 350 la saison précédente), soit plus du tiers de la grille, 34,08% (contre 32,33% en 2017-2018).

Au-delà de ces indications, il est à noter que les changements intervenus à la rentrée 2019, pour la saison 2019-2020, accentuent encore la visibilité du Sénat et des sénateurs dans nos grandes sessions d'information : la matinale « Bonjour Chez Vous », présentée par Oriane Mancini, s'ouvre chaque matin par une première séquence de 30 minutes : « Le sénateur (ou la sénatrice) du jour ». Notre nouvelle émission « Allons plus loin », avec ses deux versions (après-midi et soir), donne désormais une visibilité systématique à l'expression des sénateurs et aux travaux parlementaires, y compris dans la tranche phare de 22h00.

#### **La place des territoires réaffirmée au quotidien**

L'un des objectifs de la chaîne, est l'importance donnée sur l'antenne à la dimension territoriale de la vie politique. La présence des territoires sur Public Sénat est en augmentation, présence toujours marquée dans le cadre de la matinale quotidienne, nourrie de partenariats nombreux avec la presse régionale et les télévisions locales. Le nouveau rendez-vous matinal *Bonjour Chez Vous*, produit intégralement par la chaîne



et mis en place à la rentrée 2019, a permis d'accentuer la présence des duplex depuis les rédactions de ces médias locaux. Au-delà de cette tranche d'actualité, la chaîne produit également de nombreux magazines dédiés aux enjeux territoriaux tels que Sénateur à domicile, qui dresse chaque semaine le portrait d'un élu dans son département (prolongé par une interview en plateau). La chaîne a également coproduit des magazines à fort ancrage territorial, comme *C'est vous la France*, *Manger c'est voter* ou encore *Positive Outre Mer*, des modules courts consacrés aux régions ultramarines (4ème saison en cours, 62 modules réalisés pour la collection). La saison 2018-2019 a été également marquée par une toute nouvelle proposition, *Dialogue citoyen* qui a vu ses deux premiers numéros à l'antenne en février et mars 2019 autour du mouvement des gilets jaunes puis du grand débat.

A souligner enfin, que la chaîne Public Sénat est très impliquée dans la couverture des congrès d'associations d'élus et a une présence éditoriale forte lors du salon de l'agriculture, avec un plateau Porte de Versailles où sont réalisés de nombreux débats sur les enjeux agricoles et sur ceux de la ruralité. A noter que Public Sénat a renouvelé en 2019 ses conventions de partenariat avec l'AMF, l'ADF et Régions de France. La chaîne est, rappelons-le, le partenaire télé exclusif de l'AMF pour le Congrès des maires de France.

#### **Une grille au service de la mission citoyenne et pédagogique de la chaîne**

La chaîne veille à conserver en permanence un équilibre entre sa double mission d'explication des travaux de la Haute Assemblée, d'une part, et de décryptage des enjeux de société, d'autre part, que ce soit dans sa tranche d'actualité quotidienne *On va plus loin* (*Allons Plus Loin* depuis la rentrée 2019), avec les magazines qui enrichissent la grille, mais aussi par la diffusion de documentaires en prise avec les grands enjeux de société, documentaires accompagnés d'un débat de décryptage dans *Un monde en doc*.

Parmi les nouveautés de la saison 2018/2019, signalons le programme interactif conçu initialement pour le web, *Questions aux sénateurs*, diffusé au départ sur nos supports numériques et la plateforme Twitch. Il a pour vocation d'instaurer un dialogue entre le jeune public et les sénateurs. Au vu du succès de cette formule, l'émission est désormais également diffusée sur la TNT, depuis la rentrée 2019. Par ailleurs, l'actualité particulièrement riche de la saison a donné lieu à la mise à l'antenne, d'un programme nouveau, au croisement des territoires, du décryptage et de l'action du Sénat, *Dialogue citoyen* qui a connu un premier numéro pilote le 14 février 2019 consacré au mouvement des gilets jaunes, un second numéro le 14 mars a eu pour thème le grand débat. Cette formule, qui permet à 9 citoyens de dialoguer en plateau avec 6 sénateurs, s'est avérée particulièrement convaincante. Son succès a conduit à pérenniser cette émission au cours de la saison 2019-2020.

Par ailleurs, la chaîne utilise une palette diversifiée de formats et de supports afin de répondre à ses missions : formats courts, documentaires de 26 ou de 52 minutes, reportages... S'agissant plus particulièrement des documentaires, ils constituent une part importante de l'image de marque de la chaîne, qui en fait un acteur très important de l'écosystème. Ainsi, en 2018-2019, 53 documentaires ont été diffusés pour la première fois sur Public Sénat. Cela représente environ 54 heures de programmes, soit une part d'antenne de 21,98%, avec de fortes audiences dans les cases qui lui sont consacrées, le samedi soir et le dimanche. A noter que début 2019, le documentaire « *Raymond Aron, le chemin de la liberté* », a été récompensé d'un « *Laurier de l'Audiovisuel* », prestigieux prix remis par un jury de professionnels. Le samedi 4 janvier 2020, la première diffusion du documentaire « *Albert Camus, l'icône de la révolte* » a permis à Public Sénat de franchir son record historique d'audience avec 400 000 téléspectateurs.

#### **La stratégie numérique**

L'objectif fixé à Public Sénat de s'adapter aux changements d'usages des téléspectateurs et d'aller à la rencontre des internautes, notamment des plus jeunes, s'est poursuivi sur la saison 2018-2019. Les résultats sont très satisfaisants. Les audiences globales se sont améliorées de 28% par rapport à la saison 2017-2018, avec notamment une très forte diffusion des contenus du site publicsénat.fr pendant la crise des



Gilets jaunes, à partir de novembre 2018 jusqu'au printemps 2019. La diffusion du live de la chaîne sur les sites partenaires (Dailymotion et YouTube) est également en forte augmentation.

Pour la saison 2018-2019, Public Sénat enregistre en moyenne 871 000 connexions par mois sur publicsenat.fr (contre 637 000 connexions en 2017-2018) et 1,15 millions de connexions mensuelles provenant des sites partenaires (contre 915 000 en 2017-2018), soit 1,98 millions de connexions mensuelles au total (contre 1,5 millions sur la période précédente). La consultation du site depuis un mobile est ainsi passée de 45% en 2017-2018 à 60% en 2018-2019, atteignant ainsi les ratios en cours dans les médias. La tendance se poursuit d'ailleurs en 2020.

### **Développer des synergies avec LCP AN**

Les synergies éditoriales entre les deux chaînes se sont avérées assez stables, avec cependant un événement significatif, avec le lancement, en septembre 2018, pour la première fois de leur histoire, d'un grand rendez-vous politique hebdomadaire commun en partenariat avec l'AFP et Le Figaro, sur le plateau du Figaro Live : *Audition Publique*. Forts de ce partenariat, nous avons aussi pu réaliser notre soirée électorale commune relative aux élections européennes dans les mêmes conditions, partenariat ayant vocation à se poursuivre pour les futurs rendez-vous électoraux. Par ailleurs, les chaînes ont continué à co-produire et les rendez-vous hebdomadaires liés à la vie parlementaire nationale avec Parlement Hebdo et à la vie du parlement Européen, Europe Hebdo.

Les synergies de diffusion se sont, quant à elles, développées. Une réflexion riche a continué à être menée afin de permettre plus de visibilité sur les supports de diffusion non linéaire. Le travail vise particulièrement à élargir en permanence la cible des consommateurs, tant sur les offres de replay que sur la diversité des plateformes de diffusion.

## **2. Le rayonnement de Public Sénat : une audience multiple et démultipliée**

Bien qu'ayant réaffirmé dans ce COM, comme dans le précédent, les spécificités de ses ambitions d'audience – positionnement non commercial de la chaîne, spécialisation dans l'information parlementaire et politique, programmation centrée sur les programmes et leur rediffusion - Public Sénat reste soucieuse d'atteindre le public le plus large et le plus divers. La stratégie sous-jacente du nouvel élan et renforcée à chaque saison répond à cette double exigence de qualité éditoriale et d'antenne ainsi que de progression d'audience afin que la chaîne puisse remplir sa mission pédagogique et citoyenne auprès du plus grand nombre.

La dernière étude Médiamat de Médiamétrie à laquelle la chaîne a souscrit entérine le bien-fondé de ce positionnement puisque Public Sénat continue de très bien se positionner en termes d'audience sur la période de référence du COM avec une audience de 23,4 millions en janvier 2019 (pour mémoire 25,8 millions de téléspectateurs en décembre 2018, contre 24,2 millions de téléspectateurs en 2017-2018). S'agissant des Questions d'Actualité au Gouvernement, leur transfert exclusif sur Public Sénat depuis 2018 se traduit par un surcroît d'audience pour la chaîne. Depuis le début de la saison 2019/2020, l'audience des QAG continue de progresser. La part de marché est aujourd'hui de 0,71%. Elle était de 0,6% lorsque les QAG se déroulaient le jeudi, et de 0,3% lorsqu'elles étaient diffusées simultanément sur France 3. C'est ainsi plus de 300.000 personnes qui ont été touchées par les QAG. (*Versus* 120.000 lorsque les QAG étaient diffusées également sur France 3).

Il est à noter que plusieurs programmes documentaires ont permis à la chaîne d'obtenir des audiences élevées au cours de la saison : le 12 janvier 2019, *Menaces en mer du Nord* avec 1,09% de part d'audience ; le 8 juin 2019, *Magda Goebbels* avec 0,88% de part d'audience ; le samedi 16 mars 2019,



*Ascoval* avec 0,70% de part d'audience ou encore le samedi 16 février 2019, *L'adieu à Solférino* avec 0,6% de part d'audience.

A noter également, les indications d'audience de la matinale de *Bonjour Chez Vous* qui marquent une réelle progression d'audience, avec un doublement de la part d'audience TNT (0,2% contre 0,1%) et réalise par ailleurs des pics d'audience. Sa deuxième diffusion, à 12h30, est également un succès.

A signaler enfin, la très belle progression de l'audience numérique, au travers du nombre de connexions aux plateformes numériques (23,8 millions en 2018-2019, contre 18,6 millions en 2017-2018).

Il est en effet extrêmement intéressant de rapprocher l'ensemble des audiences réalisées par les contenus Public Sénat, tant en TNT, qu'en numérique, touchant un spectre très large de téléspectateurs et d'internautes, soient 48 millions en 2018-2019 (contre 42,8 millions en 2017-2018).

### **3. Investissements**

La chaîne a bénéficié d'une dotation d'investissement de **530 000 euros** en 2019, conformément à la révision du plan d'affaires du COM validée par le conseil d'administration du 06 décembre 2018.

Ce budget a permis de financer :

- Le renouvellement de l'image et des éléments de langages de Public Sénat avec changement du logo et de la « signature » de la chaîne (« Des questions à toutes vos réponses ») ;
- La poursuite des développements du site internet ;
- De nouveaux habillages pour nos émissions ;
- L'amélioration du parc existant de matériels techniques et informatiques.

### **4. Gestion des ressources humaines, dialogue social et engagement responsable**

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2019 a été marquée par les élections sont intervenues en décembre 2019, mettant en place le Comité social et économique (CSE), instance qui prend le relais de la délégation unique du personnel (DUP). L'année 2019 a également marqué la poursuite de la renégociation de l'accord d'entreprise en vue d'une finalisation et d'une signature au début de l'année 2020.

Par ailleurs, les promotions internes ont continué d'être privilégiées sur les recrutements externes tandis que la politique de formation a été poursuivie.

S'agissant du télétravail, qui a été mis en œuvre dès 2017 afin de contribuer à améliorer l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, il est demeuré stable en 2019, concernant 6 collaborateurs, mais a connu un développement ponctuel, à la fin de l'année 2019 en permettant un travail à distance de collaborateurs bloqués par les grèves des transports.

#### **L'index de l'égalité femmes-hommes**

Afin de traduire en chiffres la politique d'égalité femmes-hommes, l'index mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail permet d'établir une photographie annuelle dans chaque entreprise. Ainsi l'index de l'égalité femmes-hommes de Public Sénat pour l'année 2019 est de 82 sur 100. Mais si l'entreprise n'atteint pas la note parfaite, c'est en réalité au bénéfice des... femmes ! L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est très faible, nous obtenons donc un index de 40/40. En revanche, l'écart des augmentations nous donne seulement 25 points sur 35 car les femmes ont été davantage augmentées que les hommes. Les augmentations en retour de congé maternité ne s'appliquent pas en 2019 : aucun cas. Et enfin, avec une répartition des 10 plus hautes rémunérations en faveur des femmes (6 pour 4 hommes), nous



obtenons un score de 5/10. Par ailleurs, un critère qui n'est pas noté mais qui a son importance : le comité de direction de la chaîne est désormais parfaitement paritaire, 4 femmes et 4 hommes le composent. A souligner également qu'à l'antenne, les émissions quotidiennes sont toutes présentées par des femmes.

#### **L'accès de tous aux programmes**

La chaîne, comme son actionnaire, réaffirment leur constante préoccupation au sujet de l'accès des programmes aux personnes sourdes et malentendantes. C'est la raison pour laquelle la chaîne a, au cours de la saison 2018-2019, encore accru la part d'antenne des programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes, atteignant 26,15 % (contre 22,58 % lors de la saison 2017-2018). Ces améliorations concernent des programmes magazines accessibles aux sourds et malentendants – Livres & Vous..., Terra Terre, des programmes parlementaires– Les Questions au gouvernement, Sénat en action, Parlement Hebdo... ou encore Audition publique et Dialogue citoyen.

#### **5. Evolution prévisible et perspectives 2020**

Le projet de budget de Public Sénat pour 2020 s'élève à **18 263 000 euros**, dont 17 733 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement. Ce budget affiche une légère hausse de + 54 000 euros par rapport au budget initial pour 2019 (18 209 000 euros), qui s'explique par l'augmentation des parrainages.

Les ressources correspondantes proviennent de la dotation versée par le Sénat qui s'élève ainsi à **17 648 000 euros** (17 118 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement), ainsi que de ressources propres liées aux parrainages (en hausse prévisionnelle de +1,09%)

Les charges d'exploitation sont estimées en 2020 à **17 733 000 euros**, stables par rapport à l'année précédente (17 679 000 euros en 2019). Elles comprennent les éléments suivants :

- Les coûts de diffusion à hauteur de **3,25 M€**, qui intègrent une hausse des frais de diffusion TNT liée à la renégociation des contrats du multiplex SMR6 avec TDF et Towercast ;
- Un maintien de la masse salariale à **6,15M€** (avec + ou – 2%), conformément au COM 2019-2021, hors événements exceptionnels. Pour autant, le présent projet de budget ne prend pas en compte l'internalisation du personnel de la régie de Public Sénat que la chaîne envisage d'opérer en septembre 2020. Cette internalisation permettrait en outre de limiter l'impact négatif du recours aux prestataires (acquittement de la marge et de la TVA que la chaîne ne récupère pas) ;
- La hausse des impôts et taxes à **797 000 euros**.

En termes de programmes, l'année 2020 devait être scandée par des échéances électorales, tout d'abord les élections Municipales de mars 2020, pour lesquelles Public Sénat une soirée électorale en partenariat avec LCPAN a été organisée, l'épidémie du Covid 19 ayant un impact majeur sur les autres échéances, 2<sup>nd</sup> tour puis élections Sénatoriales prévues en septembre 2020.

Le budget d'investissement prévu s'élève, quant à lui, à **530 000 euros**. Ce montant comprend :

- Le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels **335 000 euros** ;
- La poursuite de la modernisation de nos process et de la sécurisation de notre outil de production à hauteur de **150 000 euros** ;
- La poursuite des développements de notre offre digitale en 2019 pour **45 000 euros**.



Enfin, la Chaîne se préparait à mettre en œuvre une refonte de la régie à l'été 2020 pour un coût total s'élevant à 444 081,31 euros HT. En raison de l'impact de la pandémie sur les calendriers du printemps et de l'été, ces travaux exceptionnels sont décalés à l'été 2021 avec une phase préparatoire prévue en décembre 2020. Les offres des entreprises sont prolongées de 6 à 18 mois.

### **III. Gouvernement d'entreprise**

#### **1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.4)**

Le Conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2019 était ainsi composé de :

M. Emmanuel KESSLER, Mme Catherine TROENDLE, M. David ASSOULINE, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Josiane COSTES, Mme Cécile CUKIERMAN, M. André GATTOLIN, M. Alain JOYANDET, M. Michel LAUGIER, Mme Colette MELOT, Mme Haude D'HARCOURT et M. Pascal PERRINEAU.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

#### **M. Emmanuel Kessler, Président Directeur Général & Administrateur**

- Président Directeur Général et administrateur de La Chaîne Parlementaire Public Sénat

#### **Mme Catherine Troendlé, Vice-Présidente du Sénat & Administratrice**

- Membre du conseil d'administration de l'Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin
- Membre du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique du Haut-Rhin
- Vice-Présidente de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours
- Présidente du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- Conseillère municipale de Ranspach Le Bas
- Conseillère communautaire de Saint-Louis Agglomération
- Gérante d'une SCI

#### **M. David Assouline, Vice-Président du Sénat, Administrateur**

- Représentant du Parlement
- Membre du conseil d'administration du lycée professionnel Charles de Gaulle
- Membre du conseil d'administration du collège Hélène Boucher
- Membre du conseil d'administration du collège Lucie Faure
- Membre du conseil d'administration du collège Maurice Ravel
- Membre du conseil d'administration du collège Léon Gambetta
- Membre du conseil d'administration du collège Françoise Dolto
- Membre du conseil d'administration du collège Robert Doisneau
- Membre du conseil d'administration du collège Flora Tristan

- Membre du conseil d'administration de l'Ecole 10 rue Levau et 9 rue Lesseps
- Membre du conseil supérieur des administrations parisiennes
- Membre du conseil d'administration de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris
- Membre du conseil d'administration du CNC
- Représentant de la Ville de Paris de l'Ecole privée Sainte-Louise

**M. Vincent Capo-Canellas, Questeur du Sénat, Administrateur**

- Conseiller territorial de l'établissement public territorial Paris Terre d'Envois
- Conseiller municipal de la Ville du Bourget
- Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris
- Administrateur de la SPL Le Bourget Grand Paris
- Membre associé sans voix délibérative du Comité des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

**Mme Josiane Costes, Sénatrice, Administratrice**

- Conseillère Départementale
- Membre du Conseil d'administration du Centre Social ALC
- Membre du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat du Cantal-Logisesn
- Membre du Conseil d'administration de la société d'HLM Polygone
- Secrétaire Départementale du Parti Radical de Gauche du Cantal

**Mme Cécile Cukierman, Sénatrice, Administratrice**

- Conseillère Régionale

**M. André Gattolin, Sénateur, Administrateur**

- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen des Hauts-de-Seine
- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen – France

**M Alain Joyandet, Sénateur, Administrateur**

- Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Gérant de l'EARL Domaine de la Pâturie
- Gérant de l'EURL Joy développement
- Président de l'Amicale Gaulliste de la Haute-Saône
- Secrétaire Départemental de la Fédération Les Républicains de la Haute-Saône

**M. Michel Laugier, Sénateur, Administrateur**

- Conseiller Départemental

**Mme Colette Mélot, Sénatrice, Administratrice**

**2. Commissaires aux comptes – Situation des mandats**

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Son mandat de Commissaires aux compte titulaires ERNST & YOUNG ET AUTRES et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 mai 2018 statuant sur les comptes 2017.

**3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale**

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

**4. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital**

Néant.

**5. Modalités d'exercice de la direction générale (Code de commerce articles L.225-51-1 et R. 225-102 al.1)**

**A - Règles applicables à la composition du Conseil d'Administration**

Les statuts, modifiés le 26 octobre 2017, prévoient que la société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Le Vice-Président du Sénat chargé de la Délégation à l'Audiovisuel et un Questeur désigné par le Conseil de Questure, membres de droit ;
- Un Sénateur représentant chaque groupe politique constitué au sein du Sénat nommé par le Bureau du Sénat sur proposition du Président de groupe ;
- Deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, nommées par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président ;
- Le Président Directeur Général de la Société, nommé par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois années, sans que plus de la moitié d'entre eux ne puisse être âgée de plus de soixante-dix ans lors de leur entrée en fonction sous réserve de la durée du mandat du Président. Leur mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société est nommé Président du Conseil d'Administration pour trois ans par le Bureau du Sénat. Son mandat est renouvelable.



Le Président Directeur Général de la société assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les présents statuts attribuent expressément à l'Actionnaire Unique ou au Conseil, et dans la limite de l'objet social, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Président Directeur Général de la société a pour mission, notamment :

- De définir les moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement de la société,
- De prendre tous contacts nécessaires avec d'éventuels partenaires éditoriaux, techniques ou autres,
- De définir et de faire évoluer, en collaboration avec le Conseil d'Administration, la grille des programmes ainsi que l'identité visuelle et sonore de la Chaîne,
- De définir les éventuelles acquisitions/cessions de programmes audiovisuels,
- De définir les opérations de production ou de coproduction audiovisuelles à réaliser.

Il rend compte directement de l'exécution de sa mission au Conseil d'Administration.

#### **B – Règles régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le conseil veille à la bonne marche des services et à l'observation des dispositions législatives et réglementaires applicables à la société ainsi qu'à la qualité des programmes, à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées et à l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion.

Toutes les décisions portant sur les points suivants devront être préalablement soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration à la majorité des 4/5 des membres le composant :

- L'orientation générale des programmes ;
- Le budget, le plan de financement annuel et le programme des investissements de la société ;
- La conclusion des contrats pluriannuels de production ou coproduction ;
- L'octroi de cautions, avais et garanties ;
- Les prises, extensions et cessions de participations financières ;
- La création et la dissolution de filiales ;
- Toute décision d'apport d'actifs à un tiers, toute décision d'absorption d'un actif détenu par un tiers ou toute autre opération assimilable.

Sous réserve des délégations que le Conseil d'Administration peut consentir au Président Directeur Général de la Société, le Conseil statue à la majorité simple des membres présents ou représentés sur toutes les questions relevant de sa compétence, notamment :

- Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par la société ;
- Les actions judiciaires, les transactions et les désistements.

Il est consulté sur la convention entre le Sénat et la société.

Enfin, il est tenu informé de l'organisation générale des services de la société, de la grille des programmes et des projets d'émissions les plus importants ainsi que de tout investissement ou désinvestissement non prévu au budget annuel et supérieur à 45.000 euros par opération.

**6. Participation des salariés au capital (Code de commerce article L.225-102)**

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

**7. Rémunération et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.1,2 et 3)**

En 2019, le mandataire social n'a pas perçu de rémunération et avantages de toute nature par Public Sénat.

**8. Délégations et autorisations financières en cours de validité (Code de commerce article L.225-100 al.7)**

Néant.

**9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

**10. Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

**IV. Informations complémentaires**

**1. Répartition du capital social**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

## **2. Evénements post-clôture**

En janvier 2020, l'apparition en Chine d'une nouvelle forme de coronavirus, le COVID-19, a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à prononcer l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale découlant du COVID-19 de pandémie (épidémie mondiale).

En date du 14 mars 2020, le gouvernement Français a pris des mesures pour réduire les contacts et les déplacements sur le territoire Français.

A ce jour, compte-tenu du Contrat d'Objectifs et de Moyens qui couvre la période 2019-2021, et qui prévoit une subvention d'exploitation annuelle pour Public Sénat à hauteur de 17,173 M€ et une subvention d'investissement à hauteur de 530 K€, subvention qui représente aujourd'hui plus de 96% des ressources de la chaîne, l'impact financier de cette crise n'est pas analysé comme pouvant avoir une quelconque conséquence sur la continuité d'exploitation de la chaîne. Par ailleurs, les seules recettes qui pourraient être soumises à une volatilité du fait de la situation économique sont les recettes de parrainage qui représentent moins de 4% des recettes d'exploitation de la chaîne. Enfin, pendant la période du confinement du 17 mars 2020 au 11 mai 2020, la chaîne a revu son activité en réduisant temporairement sa production d'émissions en direct pour privilégier des formats numériques, réalisés à distance.

Ainsi, à la date de rédaction de ce présent rapport, la direction n'a pas connaissance d'éléments d'incertitude pouvant remettre en cause les équilibres financiers de la chaîne et sa capacité à poursuivre son activité.

Les états financiers ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

**Fait à Paris, le 13 mai 2020**



**Emmanuel KESSLER**  
Président Directeur général

SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le 31 décembre 2019

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	2 401 434	2 158 896	242 538	406 162
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 587 542	1 427 843	159 700	68 401
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 894 480	4 000 298	894 182	1 044 914
Autres immobilisations corporelles	4 849 376	4 595 412	253 964	525 137
Immobilisations corporelles en cours				5 168
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 500		7 500	7 500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	986		986	961
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>13 741 319</b>	<b>12 182 448</b>	<b>1 558 871</b>	<b>2 058 243</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	28 642		28 642	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	273 986		273 986	330 353
Autres créances	48 745		48 745	141 622
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 527 296		3 527 296	3 232 828
Charges constatées d'avance (3)	456 650		456 650	573 274
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 335 318</b>		<b>4 335 318</b>	<b>4 278 077</b>
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 076 637</b>	<b>12 182 448</b>	<b>5 894 188</b>	<b>6 336 320</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	143 133	134 769
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>6 873</b>	<b>8 364</b>
Subventions d'investissement	1 560 531	1 965 291
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 263 744</b>	<b>2 661 631</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	51 087	123 010
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>51 087</b>	<b>123 010</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 073 696	1 907 359
Dettes fiscales et sociales	1 420 216	1 449 203
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		175 117
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	85 445	20 000
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 579 357</b>	<b>3 551 680</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 894 188</b>	<b>6 336 320</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 579 357	3 551 680
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 118 000	17 117 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	13 986	15 643
Autres produits	853 036	572 310
Total I	17 985 022	17 704 953
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	10 607 924	10 123 380
Impôts, taxes et versements assimilés	716 286	768 538
Salaires et traitements	4 369 464	4 505 358
Charges sociales	1 937 611	1 848 132
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	995 303	1 028 976
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	306 715	316 538
Total II	18 933 303	18 590 921
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-948 281</b>	<b>-885 968</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		44
Total V		44
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	24	1 090
Différences négatives de change		1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		8
Total VI	24	1 099
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-24</b>	<b>-1 055</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-948 305</b>	<b>-887 023</b>

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	939 760	922 278
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	113 915	97 712
Total produits exceptionnels (VII)	1 053 675	1 019 990
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Sur opérations de gestion	56 505	-3 600
Sur opérations en capital		5 195
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	41 993	123 010
Total charges exceptionnelles (VIII)	98 498	124 604
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>955 177</b>	<b>895 386</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	19 038 697	18 724 987
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 031 824	18 716 624
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>6 873</b>	<b>8 364</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

**ANNEXE**

**RAPPORT DE CERTIFICATION  
DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES**

Cour des comptes



**S2020-0937**

Mai 2020

## **CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT EXERCICE 2019**

### **RAPPORT DE CERTIFICATION**

En vue de la certification annuelle des comptes du Sénat, la Cour des comptes a vérifié la conformité des états financiers de l'exercice 2019 au référentiel comptable de cette assemblée.

En l'état actuel des textes, le mandat confié à la Cour, tel qu'il ressort des normes communément admises et de la convention du 23 juillet 2013 conclue entre le président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, ne l'autorise pas à formuler des observations sur la teneur des règles adoptées par le Sénat pour encadrer les dépenses et la gestion des moyens destinés à assurer son fonctionnement, ni sur l'utilisation des versements qu'il effectue ou des dotations qu'il attribue.

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 20 avril 2020, sous la présidence de M. Andréani, président de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification sur les comptes du Sénat de l'exercice 2019.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : M. Andréani, président de chambre, M. Bertucci, Mme Démier, MM. Rolland, Belluteau et de Combles de Nayves, conseiller(s) maîtres, président(e)s de section.

A été entendu, en son rapport, M. Chapard, conseiller référendaire, rapporteur du projet, assisté de Mme Charley-Grosjean et de MM. Montagné et Sannet, expert(e)s, au contre-rapport de M. de Combles de Nayves.

## I - INTRODUCTION

### La mission de la Cour

#### a) L'objet de la mission

La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport, est la septième conduite par la Cour des comptes depuis l'exercice 2013.

Elle se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) ; l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; l'article 58-5° de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ; l'article 103 du règlement du Sénat.

La mission de la Cour porte sur la fiabilité des états comptables et sur leur conformité aux principes fixés par les textes énoncés au paragraphe précédent. Elle n'a pas pour objet d'émettre un avis sur la gestion budgétaire et financière du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par lui.

#### b) La mission comporte deux phases :

*i) une première phase, dite « préliminaire », préparatoire à la certification proprement dite.* Elle a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.

Les travaux de la Cour, qui s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, poursuivent trois objectifs :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la fiabilité des comptes (réalité du contrôle ; modalités pratiques ; mode de révision ; mesures correctives appliquées) ;

ii) *une seconde phase, dite « finale »*. Elle est consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour procède notamment aux diligences suivantes :

- la revue analytique des opérations de dépenses et de recettes et de leur traitement dans la comptabilité ;
- le rapprochement des balances auxiliaires avec, d'une part, les données de la balance générale et, d'autre part, avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables ;
- la mise en œuvre de procédures de confirmation directe auprès des tiers en relation avec le Sénat (établissements bancaires, fournisseurs, avocats) ;
- des tests et vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat ;
- l'analyse des éléments portés hors bilan ;
- la vérification exhaustive de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers.

À l'issue de l'audit des comptes de 2018, la Cour avait formulé vingt-deux recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; systèmes d'information financière ; ressources humaines ; dépenses et recettes ; actifs financiers ; processus de clôture et états financiers).

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé au cours de l'audit des comptes de 2019 ont conduit à la levée d'une recommandation. Parmi les vingt-une recommandations restantes, trois ont été précisées pour prendre en compte les évolutions déjà observées sur les points auxquels elles s'appliquent et dix-huit ont été reconduites. Au terme de ces travaux, la Cour ne formule aucune nouvelle recommandation.

À l'issue de la campagne de certification des comptes de l'exercice 2019, les recommandations à suivre sont au nombre de vingt-et-une.

## **Les comptes et les documents qui les accompagnent**

a) En application de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, la trésorière établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) ;
- le bilan et le compte de résultat agrégés ainsi que l'annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

b) Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme résultant de la loi n° 99-1174 du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes distincts. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

c) En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'État, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'État de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de celui-ci.

d) Les comptes du Sénat, objets de la présente mission, intègrent les charges induites pour le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire, et qui héberge le Musée du Luxembourg, mais ne comprennent pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

e) Les comptes du Sénat de l'exercice 2019 ont été transmis à la Cour selon le calendrier initialement convenu : les balances stabilisées le 14 février 2020 et les comptes agrégés le 19 mars 2020. Leur version définitive a été communiquée le 27 mars 2020. Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 du règlement budgétaire et comptable. La version des états financiers, signée par la trésorière et le questeur délégué, a été communiquée le 9 avril 2020.

f) La présentation des comptes de l'exercice 2019 a fait l'objet d'ajustements, à la demande de la Cour, dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent notamment l'amélioration de l'information et l'ajout ou la précision de certaines mentions figurant dans cette annexe.

g) La Cour a été destinataire de la lettre d'affirmation, signée par le questeur délégué et la trésorière du Sénat, le 7 avril 2020.

h) Enfin, la Cour a été destinataire d'une lettre d'affirmation particulière, portant sur le contrôle des frais de mandat et signée du président du comité de déontologie parlementaire, le 27 mars 2020.

## **La tenue et l'établissement des comptes**

a) Le règlement du Sénat dispose, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, à la suite de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001. Enfin, l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le nouveau règlement budgétaire et comptable et son annexe relative au référentiel comptable, se substituant au précédent règlement.

b) Le règlement budgétaire et comptable dispose, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat sont comptabilisés à l'euro symbolique, comme ceux de l'État.

L'arrêté de questure n° 2019-1010 du 22 octobre 2019 précise que les principes comptables applicables aux immobilisations corporelles du Sénat se fondent sur les règles posées par la norme n° 6 du recueil des normes comptables de l'État, complétée à compter de 2018 par la norme n° 17 dudit recueil relative aux biens historiques et culturels.

Pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, comme l'autorise la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003.

c) L'arrêté de Bureau n°2017-272 du 7 décembre 2017 et l'arrêté de questure n° 2018-1106 du 12 décembre 2018 fixent les principes généraux de prise en charge et de contrôle des frais de mandat des sénateurs ;

d) En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux questeurs, qui le transmettent à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

### **L'objet de la certification**

a) La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers qui figurent dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

b) Cette mission a été programmée et mise en œuvre de telle façon que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, de formuler dans son rapport de certification, en se référant aux normes de l'audit comptable généralement admises, « *une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat* ».

Les normes de l'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période, ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant les améliorations apportées à la fiabilité des comptes ainsi que l'intensité et le nombre des difficultés rencontrées.

### **L'expression de la position de la Cour**

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au président du Sénat aux fins de remise au président de la commission spéciale précitée.

Le rapport de certification est publié par le président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans l'acte de certification des comptes de l'État établi par la Cour, en application du paragraphe 5 de l'article 58 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 précitée.

## **II - L'OPINION DE LA COUR SUR LES COMPTES DU SÉNAT DE 2019**

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir rassemblé les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2019.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent, ainsi que des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier. Elle a également eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

Se fondant sur ces éléments, la Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention sur trois notes de l'annexe.

La note 2.13 de l'annexe, qui porte sur les charges d'exploitation, détaille les modalités de comptabilisation des charges parlementaires et mentionne les arrêtés de Bureau et de questure du 7 décembre 2017 qui définissent les contrôles réalisés par le comité de déontologie parlementaire, en application de la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. Les avances de frais de mandat versées aux sénateurs sont contrôlées au cours de l'exercice suivant leur versement. Ainsi, les avances de frais de mandat comptabilisées au cours de l'exercice 2019 seront contrôlées en 2020.

La note 3 de l'annexe relative à la comparabilité des comptes fait état, au-delà de la réévaluation triennale des immeubles à usage de bureaux, d'un changement de méthode survenu dans la détermination de la valeur vénale de ces immeubles et d'une correction d'erreur de l'évaluation précédente.

La note 7.1 expose le montant et le mode d'évaluation des engagements de pension et de retraite des sénateurs et du personnel et des engagements assimilés, tels qu'ils ressortent des travaux du cabinet d'actuaire consulté par le Sénat, dont la Cour a validé les conclusions, après avoir examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués.

---





**SÉNAT**

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

## SOMMAIRE

<b>Bilan agrégé du Sénat .....</b>	<b>145</b>
<b>Compte de résultat agrégé du Sénat.....</b>	<b>146</b>
<b>NOTES ANNEXES :</b>	
<b>1. Référentiel comptable.....</b>	<b>147</b>
<b>2. Règles et méthodes comptables.....</b>	<b>147</b>
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	
2.2 Immobilisations incorporelles	
2.3 Immobilisations corporelles	
2.4 Immobilisations financières	
2.5 Stocks	
2.6 Créances	
2.7 Trésorerie	
2.8 Capitaux propres	
2.9 Provisions pour risques et charges	
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux	
2.11 Dettes	
2.12 Produits d'exploitation	
2.13 Charges d'exploitation	
2.14 Charges et produits financiers	
2.15 Charges et produits exceptionnels	
<b>3. Comparabilité des comptes.....</b>	<b>157</b>
<b>4. Événements significatifs de l'exercice.....</b>	<b>158</b>
<b>5. Notes relatives au bilan agrégé .....</b>	<b>159</b>
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2019 contributif par entité	
5.2 Immobilisations incorporelles	
5.3 Immobilisations corporelles	
5.4 Immobilisations financières	
5.5 Créances d'exploitation	
5.6 Trésorerie	
5.7 Capitaux propres	
5.8 Provisions pour risques et charges	
5.9 Dettes fiscales et sociales	
5.10 Dettes diverses	
5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite	
<b>6. Notes relatives au compte de résultat agrégé .....</b>	<b>170</b>
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2019 contributif par entité	
6.2 Produits d'exploitation	
6.3 Charges d'exploitation	
6.4 Produits financiers et charges financières	
6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles	
<b>7. Informations complémentaires.....</b>	<b>176</b>
7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés	
7.2 Effectifs	
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs	
7.4 Autres informations	



## COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/19	Sénat au 31/12/18
<b>Produits d'exploitation</b>		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 233	341 631
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 760	10 644
Autres produits d'exploitation	18 554	17 068
Reprises sur amortissements et provisions (1)	2 408	2 149
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>372 954</b>	<b>371 492</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats et autres charges externes	33 122	34 475
Impôts, taxes et versements assimilés	1 611	1 521
Indemnité parlementaire et traitements	136 292	136 763
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	101 220	93 001
Subvention destinée à Public Sénat	17 648	18 046
Prestations de retraite et de sécurité sociale	108 094	104 690
Autres charges d'exploitation	11 811	11 133
Dotations aux amortissements et provisions	11 183	11 230
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>420 980</b>	<b>410 859</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 48 026</b>	<b>- 39 367</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits des actifs immobilisés	20 667	19 541
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	1 277	1 254
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	167 946	147 607
Reprises sur amortissements et provisions	26 023	281
<b>Total produits financiers</b>	<b>215 914</b>	<b>168 682</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêts	6	7
Autres charges financières		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	152 016	116 078
Dotations aux provisions - charges financières	377	16 448
<b>Total charges financières</b>	<b>152 400</b>	<b>132 533</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>63 514</b>	<b>36 150</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>15 488</b>	<b>- 3 217</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits sur opérations de gestion	58	263
Autres produits exceptionnels	169	67
Reprises sur amortissements et provisions		
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>227</b>	<b>331</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	270	18
Autres charges exceptionnelles	22	86
Dotations aux provisions - charges financières		
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>292</b>	<b>104</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 65</b>	<b>227</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>589 095</b>	<b>540 505</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>573 672</b>	<b>543 495</b>
<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>15 423</b>	<b>- 2 990</b>

*Sénat* 9 873 14 888  
*Caisses des retraites et de sécurité sociale* 5 549 -17 879

Les écarts d'unités constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

## NOTES ANNEXES

### 1 - RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

À cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité (CNC) modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

### 2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 correspondent ainsi à un périmètre comprenant :

- le Sénat *stricto sensu*<sup>1</sup> ;
- la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

---

<sup>1</sup> Le périmètre du « Sénat *stricto sensu* » inclut la comptabilité des buvettes du Sénat, retracée au sein d'un compte de commerce distinct.

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier à usage d'habitation et de bureaux<sup>1</sup>.

## 2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat stricto sensu ».

Conformément aux dispositions du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007, certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

---

<sup>1</sup> Auparavant nommé « non spécifique ».

## **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent d'une part à des logiciels acquis, et d'autre part, à des logiciels que le Sénat produit en interne pour ses propres besoins. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

## **2.3 Immobilisations corporelles**

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

À la suite de l'évolution de la norme 6 relative aux immobilisations corporelles de l'État, les intitulés des catégories de biens immobiliers du Sénat ont été modifiés, conformément à l'arrêté de Questure n° 1010 du 22 octobre 2019, sans que cela ne modifie néanmoins le traitement comptable appliqué jusqu'à présent à ces biens :

- les biens immobiliers, auparavant dénommés « spécifiques », sont ainsi désormais appelés « historiques et culturels » ;
- les biens immobiliers, relevant précédemment de la catégorie des biens « non spécifiques », sont, à partir de la clôture des comptes 2019, dénommés « à usage d'habitation et de bureaux » ;
- les intitulés des autres immobilisations corporelles n'ont pas été modifiés.

### ***2.3.1 Biens immobiliers historiques et culturels***

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

<b>Amortissement des immobilisations liées aux biens historiques</b>	<b>Durée</b>
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements <sup>(1)</sup>	5 à 10 ans

*(1) Par dérogation, la durée d'amortissement du bâtiment modulaire situé dans la Cour d'honneur du Palais du Luxembourg est égale à sa durée d'utilisation fixée à 4 ans.*

### **2.3.2 Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux**

Les immeubles à usage d'habitation et de bureaux appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier à usage d'habitation et de bureaux et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « Écart de réévaluation ».

En 2019, l'écart constaté à la suite de la réévaluation de France Domaine a été traité en comptabilité selon les modalités suivantes (*cf. Note 3. Comparabilité des comptes*) :

- la revalorisation de la valeur vénale stricto sensu a été inscrite en réserve, dans le sous-compte intitulé « Écart de réévaluation » ;
- la part imputable à une correction d'erreur de l'évaluation précédente a également été inscrite en réserve, dans le même sous-compte intitulé « Écart de réévaluation » ;
- la part résultant d'un changement de méthode dans l'évaluation de certains locaux du Sénat a été inscrite dans le compte de report à nouveau.

Les biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

### **2.3.3 Autres immobilisations corporelles**

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

<b>Amortissement des autres immobilisations corporelles</b>	<b>Durée</b>
Électroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Équipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Au 31 décembre 2019, il s'agit exclusivement d'œuvres d'art ou assimilées. La contrepartie des œuvres d'art en dépôt est inscrite au passif du bilan dans les fonds propres.

Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

### **2.4 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique.

À la clôture de l'exercice, les produits financiers afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les plus et moins-values réalisées sont constatées, pour chaque ligne de titre, par différence entre le prix de cession et le prix de revient, qui est calculé conformément à la méthode du coût moyen pondéré.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements, sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

## **2.5 Stocks**

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

## **2.6 Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

## **2.7 Trésorerie**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les liquidités nettes bancaires, les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « Autres disponibilités du bilan ».

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'Intervention, pour laquelle ils sont classés en « immobilisations financières ».

Les découverts bancaires sont classés, le cas échéant, dans la rubrique « Établissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

## **2.8 Capitaux propres**

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.

## **2.9 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les maintiens de droits aux prestations maladie dans certaines situations particulières (congé parental) ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- les versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue et sont calculées sur la base de la rente acquise au 31 décembre de l'exercice et de l'espérance de vie résiduelle du titulaire.

Les provisions pour prestations maladie sont estimées sur la base de la moyenne des dépenses de même nature constatées au cours des 5 derniers exercices.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue

durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées déjà couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice.

Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, n'est pas déduite du passif.

## **2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux**

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée depuis l'exercice comptable 2013.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation du CNC n° 2003-R.01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

## **2.11 Dettes**

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

## **2.12 Produits d'exploitation**

Conformément au principe de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

## **2.13 Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Au cours de l'exercice, les avances versées aux Sénateurs en application de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date sont comptabilisées en charges d'exploitation dans les comptes comptables du Sénat relatifs aux aides à l'exercice du mandat parlementaire.

À la fin de chaque exercice comptable, il est procédé, par Sénateur et par catégorie d'avance, au rapprochement des avances versées au cours de l'exercice des dépenses justifiées<sup>1</sup> au titre de chacune de ces avances sur le même exercice.

---

<sup>1</sup> Les justificatifs produits par les Sénateurs donnent lieu à un contrôle dans les conditions fixées par les arrêtés de Bureau et de Questure précités du 7 décembre 2017.

Les fractions de ces avances non rapprochées de dépenses justifiées sont comptabilisées en atténuation de charges. Les sommes à recouvrer au titre des fractions des avances non rapprochées sont comptabilisées en actifs à recouvrer au bilan. Ces sommes figurent parmi les créances diverses.

Les dépenses rattachables à l'exercice clos et qui n'ont pas pu être imputées par les Sénateurs avant le 15 janvier de l'exercice suivant sont rapprochées des avances générales versées au cours de ce même exercice.

Leur rattachement comptable à l'exercice clos est assuré sur la base d'une estimation constituée des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

#### **2.14 Charges et produits financiers**

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, aux produits d'intérêt et aux prêts, ainsi qu'aux charges d'intérêt bancaires.

#### **2.15 Charges et produits exceptionnels**

Les charges exceptionnelles correspondent principalement aux règlements de litiges dans le cadre de marchés de travaux. Les produits exceptionnels comprennent notamment les remboursements perçus au titre de sinistres ainsi que des produits de cession d'immobilisations.

### 3 - COMPARABILITÉ DES COMPTES

Au cours de l'exercice 2019, compte tenu de l'évolution de la norme 6 relative aux immobilisations corporelles de l'État, les intitulés des catégories de biens immobiliers du Sénat ont été modifiés :

- le parc immobilier, auparavant dénommé « spécifique », relève désormais de la catégorie des « biens historiques et culturels » ;
- le parc immobilier, anciennement dénommé « non spécifique », relève dorénavant de la catégorie des « biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux ».

Ce reclassement ne modifie pas le traitement comptable appliqué jusqu'à présent à ces biens.

Par ailleurs, la valeur de marché du parc immobilier à usage d'habitation et de bureaux du Sénat étant révisée tous les trois ans par France Domaine, ce dernier a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2019.

L'écart entre la valeur nette comptable de ce parc et sa valeur vénale mise à jour grâce à la nouvelle expertise est habituellement inscrit dans sa totalité en réserve, dans un sous-compte intitulé « Écart de réévaluation ».

En 2019, l'écart constaté à la suite de la réévaluation de France Domaine, d'un montant net de + 86,86 M€ - déduction faite du montant des travaux réalisés sur les immeubles concernés entre 2017 et 2019 - a été traité en comptabilité selon les modalités suivantes :

- + 48,21 M€ au titre de la revalorisation de la valeur vénale *stricto sensu* du parc ont été inscrits en réserve, dans le sous-compte intitulé « Écart de réévaluation » ;
- + 3,79 M€ imputables à une correction d'erreur de l'évaluation précédente ont également été inscrits en réserve, dans le même sous-compte intitulé « Écart de réévaluation ». Cette correction résulte de décomptes erronés de certaines surfaces lors de l'évaluation réalisée par France Domaine en 2016 ;
- + 34,86 M€ liés à un changement de méthode dans l'évaluation de certains locaux du Sénat ont été inscrits dans le compte de report à nouveau. Ce changement de méthode concerne principalement l'évaluation des sous-sols aménagés du Sénat. Ces derniers, jusqu'à présent évalués selon la méthode de la surface utile pondérée, sont désormais valorisés pour leur surface utile brute selon la recommandation de France Domaine.

Le bilan à l'ouverture est en conséquence présenté, pour les postes concernés, en deux colonnes distinctes : l'une présente le bilan tel qu'il résulte de la clôture des comptes au 31 décembre 2018 ; la seconde tient compte du changement de méthode et de la correction d'erreur susmentionnés.

#### 4 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Pour l'exercice 2019, trois principaux événements peuvent être mentionnés :

- la réévaluation triennale du parc immobilier à usage d'habitation et de bureaux du Sénat effectuée par France Domaine a été constatée en comptabilité (*cf. Note 3. Comparabilité des comptes*) ;
- pour le premier exercice, à la suite des contrôles réalisés par le Comité de déontologie parlementaire, les dépenses non éligibles déclarées en 2018 par les Sénateurs au titre de leurs frais de mandat ont été reprises sur les avances versées à compter du mois d'octobre 2019 ;
- la provision pour risques et charges a augmenté de 0,35 M€ en 2019 pour la porter à 1,38 M€ : de nouveaux litiges sur divers marchés de travaux et de nouveaux contentieux en matière de ressources humaines (pour 1,08 M€) viennent en effet compenser les extinctions de litiges constatées par ailleurs sur l'exercice (0,74 M€).

## 5 - NOTES RELATIVES AU BILAN AGRÉGÉ

### 5.1 Présentation du bilan au 31/12/2019 contributif par entité

ACTIF (K€)	Bilan individualisé au 31/12/2019					Élimination (2)	Sénat au 31/12/2018	Sénat au 01/01/2019 (5)
	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>								
Immobilisations incorporelles (nettes)	2 175	132	159				2 108	2 108
Immobilisations corporelles (nettes)	397 229	390 285	425 674				390 828	359 479
Immobilisations financières (nettes)	112 755	390 418	425 833				1 004 281	1 004 281
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>512 159</b>	<b>390 418</b>	<b>425 833</b>				<b>1 307 217</b>	<b>1 345 867</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>								
Stocks	784						784	757
Créances diverses (1)	7 588	66	212	1 187	1 604	-2 352	8 304	8 868
Valeurs mobilières de placement	26 005	255 613	351 349	4 649	5 761		643 477	561 564
Autres disponibilités	34 427	255 679	351 561	5 836	7 365	-2 352	652 566	561 564
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>34 427</b>	<b>255 679</b>	<b>351 561</b>	<b>5 836</b>	<b>7 365</b>	<b>-2 352</b>	<b>1 980 975</b>	<b>1 878 406</b>
<b>Total actif</b>	<b>546 586</b>	<b>646 097</b>	<b>777 393</b>	<b>5 836</b>	<b>7 365</b>	<b>-2 352</b>	<b>1 980 975</b>	<b>1 917 052</b>
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (vers)(3)</i>								
		644 386	754 665				1 399 051	1 405 563
<b>PASSIF (K€)</b>	<b>Sénat stricto sensu</b>	<b>CRAS</b>	<b>CRPS</b>	<b>CSSS</b>	<b>CSSPS</b>	<b>Élimination (2)</b>	<b>Sénat au 31/12/2018</b>	<b>Sénat au 01/01/2019</b>
<b>DOTATION ET RESERVES</b>								
Fonds propres	214 391	623 780	773 172	2 818	4 821		1 611 342	1 559 377
Report à nouveau	294 348	15 640	5 535				323 665	291 792
Résultat de l'exercice	9 873						15 423	-2 900
Charges de retraite et de sécurité sociale			-1 518		393		2 900	17 879
Autres		6 674					5 586	-17 879
<b>Total des fonds propres</b>	<b>519 113</b>	<b>646 093</b>	<b>777 189</b>	<b>2 818</b>	<b>5 215</b>		<b>1 848 179</b>	<b>1 806 829</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 568</b>		<b>200</b>	<b>764</b>	<b>1 246</b>		<b>7 779</b>	<b>6 979</b>
Dettes financières	164						164	64
<b>DETTES CIRCULANTES</b>								
Fournisseurs (4)	8 488			78	78	-13	8 631	10 045
Dettes fiscales et sociales	6 103	2					6 105	5 994
Dettes diverses	7 300	1	4	2 176	826	-2 339	7 867	7 144
Établissements bancaires et assimilés								
<b>Total des dettes</b>	<b>21 791</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2 254</b>	<b>904</b>	<b>-2 352</b>	<b>23 184</b>	<b>23 184</b>
<b>Total passif</b>	<b>546 586</b>	<b>646 097</b>	<b>777 393</b>	<b>5 836</b>	<b>7 365</b>	<b>-2 352</b>	<b>1 980 975</b>	<b>1 878 406</b>

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux caisses de sécurité sociale, qui sont éliminés au sein de leurs colonnes respectives.

(3) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.11.

(4) Le solde des dettes fournisseurs du Sénat stricto sensu, d'un montant de 8 488K€, correspond principalement aux factures non parvenues et aux factures en attente de paiement au 31 décembre, dont il a été déduit un avoir relatif à la récupération d'un trop-versé de loyers, d'un montant de 323K€.

(5) La colonne « Sénat au 01/01/2019 » tient compte d'un changement de méthode et d'une correction d'erreur détaillés dans la note « 3. Comparabilité des comptes ».

## 5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations incorporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2019.

*Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.*

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 897</b>	<b>1 094</b>	<b>100</b>	<b>11 891</b>
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	10 443	503		10 946
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours	455	431	100	785
Avances sur immobilisations		160		160
<b>Total</b>	<b>10 897</b>	<b>1 094</b>	<b>100</b>	<b>11 891</b>

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 789</b>	<b>635</b>		<b>9 425</b>	<b>2 466</b>
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	8 789	635		9 425	2 466
Autres immobilisations incorporelles					
<b>Total</b>	<b>8 789</b>	<b>635</b>		<b>9 425</b>	<b>2 466</b>

### 5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations corporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2019.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<i>Biens immobiliers historiques et culturels</i>	<b>35 790</b>	<b>1 090</b>		<b>36 880</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	1 321	121		1 442
<i>Immobilisations en cours</i>		64		64
Constructions	24 837	294		25 132
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Avances sur immobilisations</i>				
Installations techniques, matériels et outillage	9 632	373		10 005
<i>Immobilisations en cours</i>		237		237
<i>Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux</i>	<b>256 835</b>	<b>97 677</b>	<b>386</b>	<b>354 126</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	249 951	86 774		336 726
<i>Immobilisations en cours</i>	5 969	10 247		16 215
<i>Avances sur immobilisations</i>	386	30	386	30
Installations techniques, matériels et outillage	530	625		1 155
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<b>61 814</b>	<b>6 026</b>	<b>970</b>	<b>66 870</b>
Collections et œuvres d'art	5 584	57	145	5 496
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Avances sur immobilisations</i>				
Autres immobilisations corporelles	54 209	2 792	704	56 297
<i>Immobilisations en cours</i>	1 901	3 059		4 960
<i>Avances sur immobilisations</i>	121	117	121	117
Mobilier en crédit bail				
<b>Total</b>	<b>354 440</b>	<b>104 792</b>	<b>1 356</b>	<b>457 876</b>

Les augmentations d'immobilisations corporelles sont principalement le fait de la réévaluation du parc immobilier à usage d'habitation et de bureaux du Sénat constatée en comptabilité à la clôture des comptes 2019.

Rubriques et postes	Amortissements (K€)			Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<i>Biens immobiliers historiques et culturels</i>	<b>9 846</b>	<b>3 407</b>		<b>13 253</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	210	58		268
Constructions	6 420	2 576		8 996
Installations techniques, matériels et outillage	3 216	773		3 989
<i>Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux</i>				<b>354 126</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				352 971
Installations techniques, matériels et outillage				1 155
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<b>43 765</b>	<b>4 385</b>	<b>756</b>	<b>47 394</b>
Collections et œuvres d'art	831	146	59	918
Autres immobilisations corporelles	42 934	4 239	698	46 475
Mobilier en crédit bail				14 899
<b>Total</b>	<b>53 611</b>	<b>7 792</b>	<b>756</b>	<b>60 647</b>

Le tableau ci-dessous rappelle la valeur vénale en état d'usage des immeubles à usage d'habitation et de bureaux résultant de la réévaluation par France Domaine qui a eu lieu au cours de l'année 2019.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2019 (K€)	Caractéristiques (1)	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux	354 400	31 993 m <sup>2</sup>	12 949
Longpont-sur-Orge	parcelle	737	9 558 m <sup>2</sup>	
<b>Total</b>		<b>355 137</b>		

(1) En surface utile brute

## 5.4 Immobilisations financières

Les tableaux ci-dessous retracent les immobilisations financières à la clôture 2019.

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/2019	Sénat au 31/12/2018	Variation
Titres de participations (1)	541				541	541	
TIAP	111 502				111 502	109 973	1 529
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		807 565			807 565	886 721	-79 156
Intérêts courus et revenus courus	393	8 394			8 787	6 708	2 079
Dépôts et cautionnements versés	318				318	337	-19
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>112 755</b>	<b>815 959</b>			<b>928 714</b>	<b>1 004 281</b>	<b>-75 567</b>

Les montants de ce tableau correspondent aux valeurs nettes des immobilisations financières.

(1) Correspond à 100% des titres de Public Sénat, société exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2019
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	143
Résultat de l'exercice	4
Subvention d'investissement	1 506
<b>Capitaux propres (en K€)</b>	<b>2 206</b>
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2019 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	15 944 99	640	15 304 99	16 017 99	73
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	22 959 129		22 959 129	29 295 129	6 337
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>					
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	71 711 104		71 711 104	71 711 104	
TIAP-Avance long terme IRFM					
<b>Sous-total "TIAP"</b>	<b>110 613</b>	<b>640</b>	<b>109 973</b>	<b>117 023</b>	<b>6 410</b>
<i>Sous-total "revenus courus"</i>	<i>333</i>		<i>333</i>	<i>333</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>110 945</b>	<b>640</b>	<b>110 306</b>	<b>117 355</b>	<b>6 410</b>

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2019 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	15 944 157		15 944 157	17 861 157	1 918
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	23 298 132		23 298 132	30 146 132	6 848
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>					
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	72 260 104		72 260 104	72 260 104	
TIAP-Avance long terme IRFM					
<b>Sous-total "TIAP"</b>	<b>111 502</b>		<b>111 502</b>	<b>120 268</b>	<b>8 766</b>
<i>Sous-total "revenus courus"</i>	<i>393</i>		<i>393</i>	<i>393</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>111 895</b>		<b>111 895</b>	<b>120 661</b>	<b>8 766</b>

<b>VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)</b>		
<b>Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Valeur estimative</b>
<b>Montant à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>110 306</b>	<b>117 355</b>
Acquisitions de l'exercice	<b>15 148</b>	<b>15 148</b>
Cessions de l'exercice	<b>-14 259</b>	<b>-14 259</b>
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	<b>640</b>	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		<b>2 356</b>
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	<b>61</b>	<b>61</b>
<b>Montant à la clôture</b>	<b>111 895</b>	<b>120 661</b>

Les immobilisations financières venant en couverture des engagements de retraite sont présentées au point 5.11 du présent rapport.

Au sein de ces dernières, les prêts accordés aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 41 198 K€<sup>1</sup>, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 36 258 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 495 K€ à la clôture de l'exercice.

<sup>1</sup> Valeur nette comptable.

## 5.5 Créances d'exploitation

Rubriques et postes	Solde de clôture 2019 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2018 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	278	278		146	132
<i>dont CRAS</i>	66	66	-	65	1
<i>dont CRPS</i>	212	212	-	81	131
Créances à recouvrer par les caisses de sécurité sociale sur l'ACOSS	2 223	2 223	-	2 557	-334
<i>dont CSSS</i>	656	656	-	684	-29
<i>dont CSSPS</i>	1 568	1 568	-	1 873	-305
Créances diverses	5 803	5 714	89	6 165	-362
<b>TOTAL</b>	<b>8 304</b>	<b>8 216</b>	<b>89</b>	<b>8 868</b>	<b>-564</b>

Les créances diverses correspondent principalement au cumul des avances sur frais de mandat non consommées au 31 décembre 2019 (pour un montant de 4 835 K€), à des factures non établies en recettes dont le service fait est constaté sur 2019, à des créances clients diverses et des charges constatées d'avance.

## 5.6 Trésorerie

Comme à la clôture de l'exercice précédent, il n'y a plus aucune valeur mobilière de placement détenue en portefeuille, quelle que soit l'entité. Le recours aux comptes sur livret a été privilégié pour la gestion de la trésorerie courante (cf. *infra*).

Rubriques et postes	Solde de clôture 2019 (K€)	Solde de clôture 2018 (K€)	Variation (K€)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>			
Liquidités nettes bancaires	35 734	17 948	17 786
Compte sur livret	527 453	523 405	4 049
Comptes à terme	80 069	20 009	60 060
Caisses	111	93	18
Régies d'avances et divers	110	109	2
<b>Autres disponibilités</b>	<b>643 477</b>	<b>561 564</b>	<b>81 913</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>643 477</b>	<b>561 564</b>	<b>81 913</b>

Le poste des liquidités nettes bancaires comprend un solde créditeur de 2,9 M€ correspondant au prélèvement à la source relatif aux rémunérations et pensions de décembre 2019 devenu exigible à la suite de la transmission des déclarations afférentes à l'administration fiscale à la fin de l'exercice.

## 5.7 Capitaux propres

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2019.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2018	Résultat 2019	Affectation du résultat 2018	Mouvements hors affectation du résultat (2)	Solde de clôture 2019
Fonds propres (1)	1 559 377			51 965	1 611 342
Report à nouveau	291 792		-2 990	34 861	323 663
Résultat de l'exercice	- 2 990	15 423	2 990		15 423
<i>Sénat stricto sensu</i>	14 888	9 873	-14 888		9 873
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	- 17 879	5 549	17 879		5 549
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 848 179</b>	<b>15 423</b>		<b>86 826</b>	<b>1 950 428</b>

(1) Dont effets du changement de référentiel portés dans les capitaux propres à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour un montant de 196 695 K€.

(2) Cf. « 3.Comparabilité des comptes ».

## 5.8 Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2019.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2018 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2019 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	2 921	286		3 206
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	1 951	2 010	1 951	2 010
Positions particulières du personnel statutaire	826	99	5	921
Autres	1 281	361		1 641
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>6 979</b>	<b>2 756</b>	<b>1 956</b>	<b>7 779</b>

Les rémunérations versées au personnel statutaire placé en mise à disposition institutionnelle ou en congé de longue durée sont évaluées au passif à hauteur des sommes à verser, au cours du prochain exercice, jusqu'à la date de cessation ou de renouvellement de la position.

Pour les mêmes mises à disposition institutionnelles, le montant de la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels est estimé pour l'année 2020 à 415 K€.

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux litiges relatifs à certains marchés de travaux du Sénat et aux contentieux en matière de ressources humaines, ainsi que des reversements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

## 5.9 Dettes fiscales et sociales

Le tableau ci-dessous retrace les dettes fiscales et sociales à la clôture 2019, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2019 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2018 (K€)	Variation (K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire	873	873		878	-5
Droits à allègements du personnel statutaire	1 577	1 577		1 589	-12
Droits à congés payés des personnels contractuels	411	411		342	69
Organismes sociaux	2 133	2 133		2 063	70
Organismes sociaux - charges à payer	983	983		959	24
Autres provisions sur éléments de rémunération	126	126		123	3
Transactions en cours					
Autres dettes fiscales et sociales					
Prestations des caisses de sécurité sociale					
Dettes fiscales et sociales des caisses des retraites	2	2		40	-38
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>6 105</b>	<b>6 105</b>	<b>-</b>	<b>5 994</b>	<b>111</b>

## 5.10 Dettes diverses

Le tableau ci-dessous retrace les dettes diverses à la clôture 2019, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2019 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2018 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	4 054	4 054		3 423	631
Dettes à l'égard de l'Etat	11	11			11
Réserves d'assurances	2 917		2 917	2 889	28
Autres	127	48	79	153	-25
Dettes des caisses de sécurité sociale	753	753		652	101
Dettes des caisses des retraites	5	5		27	-22
<b>Dettes diverses</b>	<b>7 867</b>	<b>4 872</b>	<b>2 996</b>	<b>7 144</b>	<b>723</b>

### 5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2019 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	645 807	15 495	630 312	3 570	774 073	124 696
dont immobilier illiquide	20 181	1 180	19 001	192	23 017	2 643
dont autres titres illiquides	28 465	1 727	26 738		41 522	13 057
dont actions et assimilées	212 774	6 248	206 526		246 579	33 806
dont obligations, prêts et assimilés	176 412	6 340	170 071	3 095	254 696	75 190
dont actifs monétaires	207 975		207 975	283	208 258	
Actifs de la CRPS	783 896	15 694	768 202	3 479	911 952	124 578
dont immobilier illiquide	22 606	1 232	21 374	268	27 886	5 012
dont autres titres illiquides	33 650	1 782	31 868		50 031	16 381
dont actions et assimilées	211 827	5 463	206 365		249 543	37 716
dont obligations, prêts et assimilés	211 996	7 217	204 779	2 821	280 285	65 468
dont actifs monétaires	303 817		303 817	391	304 208	
<b>TOTAL</b>	<b>1 429 703</b>	<b>31 189</b>	<b>1 398 514</b>	<b>7 049</b>	<b>1 686 026</b>	<b>249 274</b>

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2018, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 7 049 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 3 570 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 3 479 K€.

Au bilan, 1 405 563 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2019 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	642 495	2 809	639 686	4 700	845 314	198 119
dont immobilier illiquide	20 181	915	19 266	190	24 486	4 115
dont autres titres illiquides	26 770	1 578	25 191		42 911	16 141
dont actions et assimilées	182 393	316	182 077		251 468	69 075
dont obligations, prêts et assimilés	159 377		159 377	4 184	272 349	108 788
dont actifs monétaires	253 774		253 774	327	254 100	
Actifs de la CRPS	753 602	3 373	750 229	4 436	954 266	196 228
dont immobilier illiquide	22 606	915	21 691	266	29 271	6 399
dont autres titres illiquides	30 735	1 677	29 059		51 492	20 757
dont actions et assimilées	181 896	227	181 669		254 937	73 041
dont obligations, prêts et assimilés	189 790	554	189 236	3 754	289 575	96 030
dont actifs monétaires	328 575		328 575	416	328 991	
<b>TOTAL</b>	<b>1 396 097</b>	<b>6 183</b>	<b>1 389 915</b>	<b>9 136</b>	<b>1 799 580</b>	<b>394 347</b>

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2019, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 9 136 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 700 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 436 K€.

Au bilan, 1 399 051 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

## 6 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ

### 6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2019 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2019										
Rubriques et postes (RC)	Séna stricto sensu	CRAS	CRS	CSSS	CSSPS	Séna an 31/12/19 (avant éliminations)	Élimination (I)	Séna an 31/12/19	Séna an 31/12/18	
<b>Produits d'exploitation</b>	341 233	12 252	17 614	4 718	6 099	341 233	-29 924	341 233	341 631	
Subventions d'exploitation (y compris subvention Publi Sénat)	9 477	2 349	4 156	4 526	9 152	40 683	-29 924	10 760	10 644	
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	456			773	1 179	29 641	-11 087	18 554	17 068	
Autres produits d'exploitation	351 166	14 601	21 750	10 017	16 430	413 964	-41 010	372 954	371 492	
Reprises sur amortissements et provisions								2 408	2 149	
<b>Total produits d'exploitation</b>	341 233	12 252	17 614	4 718	6 099	341 233	-29 924	341 233	341 631	
<b>Charges d'exploitation</b>	33 113			3	6	33 122		33 122	34 475	
Salaires et autres charges personnelles	1 611					1 611		1 611	1 521	
Impôts, taxes et cotisations	136 433					136 433		136 433	136 763	
Indemnité parlementaire et traitements	101 200					101 200	-141	101 200	93 001	
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	17 648					17 648		17 648	18 046	
Subvention destinée à Publi Sénat	32 900	35 790	50 143	6 909	12 186	138 018	-29 924	108 094	104 690	
Prestations de retraite et de sécurité sociale	10 581	2 695	4 599	2 352	2 619	22 847	-11 036	11 811	11 133	
Autres charges d'exploitation	9 115	20	37	764	1 246	11 183		11 183	11 230	
Datations aux amortissements et provisions										
<b>Total charges d'exploitation</b>	342 711	38 505	54 179	10 028	16 057	463 080	-41 100	420 980	410 859	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 455</b>	<b>-25 904</b>	<b>-33 029</b>	<b>-11</b>	<b>372</b>	<b>-48 116</b>	<b>90</b>	<b>-48 026</b>	<b>-39 367</b>	
<b>Produits financiers</b>	792	9 549	10 326			20 667		20 667	19 541	
Produits des actifs immobilisés										
Revenus des valeurs mobilières de placement	96	327	837	11	7	1 277		1 277	1 254	
Revenus des autres produits financiers	14 259	75 063	78 024			167 946		167 946	147 607	
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	640	12 853	12 530			26 023		26 023	281	
Reprises sur amortissements et provisions										
<b>Total produits financiers</b>	<b>15 787</b>	<b>97 792</b>	<b>102 317</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>215 914</b>		<b>215 914</b>	<b>168 682</b>	
<b>Charges financières</b>	6					6		6	7	
Charges d'intérêts										
Autres charges financières	14 259	67 087	70 700			152 016		152 016	116 078	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		167	210			377		377	16 448	
Datations aux provisions - charges financières										
<b>Total charges financières</b>	<b>14 265</b>	<b>67 254</b>	<b>70 910</b>			<b>152 400</b>		<b>152 400</b>	<b>132 533</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1 522</b>	<b>30 568</b>	<b>31 406</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>63 514</b>	<b>90</b>	<b>63 514</b>	<b>36 150</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>9 977</b>	<b>6 664</b>	<b>-1 622</b>		<b>380</b>	<b>15 398</b>		<b>15 488</b>	<b>-3 217</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	24	9	12		14	58		58	263	
Produits sur opérations de gestion	166		93			259		169	67	
Autres produits exceptionnels										
Reprises sur amortissements et provisions										
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>189</b>	<b>9</b>	<b>105</b>		<b>14</b>	<b>317</b>	<b>-90</b>	<b>227</b>	<b>331</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>	270					270		270	18	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	22					22		22	86	
Autres charges exceptionnelles										
Datations aux provisions - charges financières										
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>292</b>					<b>292</b>		<b>292</b>	<b>104</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-103</b>	<b>9</b>	<b>105</b>		<b>14</b>	<b>25</b>	<b>-90</b>	<b>-65</b>	<b>227</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>367 142</b>	<b>112 403</b>	<b>124 171</b>	<b>10 028</b>	<b>16 451</b>	<b>630 195</b>	<b>-41 100</b>	<b>589 095</b>	<b>540 505</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>357 269</b>	<b>105 729</b>	<b>125 689</b>	<b>10 028</b>	<b>16 057</b>	<b>614 772</b>	<b>-41 100</b>	<b>573 672</b>	<b>543 495</b>	
<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>9 873</b>	<b>6 674</b>	<b>-1 518</b>		<b>393</b>	<b>15 423</b>		<b>15 423</b>	<b>-2 990</b>	

La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu qui sont éliminés dans la colonne afférente.

## 6.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2019 (K€)	Sénat au 31/12/2018 (K€)
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>372 954</b>	<b>371 492</b>
Subventions d'exploitation	341 233	341 631
<i>dotation du Sénat</i>	312 228	311 628
<i>dotation du Jardin</i>	11 357	11 957
<i>dotation du Musée</i>		
<i>dotation Public Sénat</i>	17 648	18 046
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	10 760	10 644
Autres produits d'exploitation	18 554	17 068
Reprises sur amortissements et provisions	2 408	2 149

### 6.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2019 (K€)	Sénat au 31/12/2018 (K€)
<b>Achats et autres charges externes</b>	<b>33 122</b>	<b>34 475</b>
Achats	5 637	5 336
<i>fournitures</i>	1 291	1 293
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 793	2 261
<i>travaux d'impression</i>	177	233
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	79	67
<i>achats de matériel divers</i>	315	426
<i>matériel NTIC</i>	336	428
<i>autres achats</i>	645	629
Services extérieurs	13 253	14 992
<i>maintenance</i>	4 620	5 906
<i>sous-traitance générale</i>	3 297	3 318
<i>entretiens biens immobiliers</i>	942	1 170
<i>locations immobilières</i>	1 106	1 562
<i>documentation</i>	1 335	1 189
<i>entretiens biens mobiliers</i>	572	512
<i>locations mobilières</i>	419	417
<i>organisation de formations</i>	505	454
<i>assurances</i>	256	201
<i>divers</i>	202	262
Autres services extérieurs	14 231	14 147
<i>frais hors missions</i>	5 731	6 025
<i>postes et télécoms</i>	3 482	3 307
<i>communication</i>	428	422
<i>frais missions</i>	1 399	1 439
<i>honoraires</i>	2 507	2 258
<i>réceptions</i>	644	642
<i>divers</i>	40	53

La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs.

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2019 (K€)	Sénat au 31/12/2018 (K€)
<b>Indemnité parlementaire et traitements</b>	<b>136 292</b>	<b>136 763</b>
Indemnités des Sénateurs	31 586	31 596
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	96 427	98 110
Rémunération du personnel contractuel	8 279	7 057

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2019 en K€	Sénat au 31/12/2018 en K€
<b>Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire</b>	<b>101 220</b>	<b>93 001</b>
Subvention versée à l'AGAS	63 846	58 346
Indemnité représentative de frais de mandat	-	-1 945
Avances sur frais de mandat	26 680	25 993
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	10 363	10 413
Autres frais (1)	331	194

(1) autres frais: frais afférents à l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques et à la bureautique des groupes politiques.

La catégorie « Avances sur frais de mandat » correspond au nouveau système d'avances, mis en place à compter du mois de janvier 2018. Les avances versées ont été rapprochées comptablement des dépenses justifiées par les Sénateurs au 31 décembre de l'exercice, auxquelles ont été ajoutées les dépenses estimées rattachables à 2019 (692 K€) qui ne peuvent être justifiées que plus tardivement<sup>1</sup>, conformément aux dispositions de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date.

Pour rappel, en 2018, le montant comptabilisé au titre de l'Indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) correspond aux reversements de la part non utilisée de cette indemnité au 31 décembre 2017, auxquels les Sénateurs ont procédé, à la suite de la suppression de ce dispositif à la même date.

---

<sup>1</sup> Ces dépenses qui ne peuvent être justifiées avant le 15 janvier de l'exercice N+1 sont estimées sur la base du montant des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

## 6.4 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2019 (K€)	Sénat au 31/12/2018 (K€)
<b>1 - Revenus</b>		
<b>Produits et assimilés</b>	<b>21 945</b>	<b>20 795</b>
Produits des actifs immobilisés	20 667	19 541
<i>revenus des fonds investis</i>	20 131	18 865
<i>revenus des fonds prêtés</i>	537	676
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	1 277	1 254
<b>Charges et assimilées</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
Charges d'intérêts	6	7
Autres charges financières		
<i>Solde des revenus</i>	<i>21 938</i>	<i>20 788</i>
<b>2 - Cessions</b>		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	167 946	147 607
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	152 016	116 078
<i>Solde des cessions</i>	<i>15 930</i>	<i>31 529</i>
<b>3 - Provisions</b>		
Reprises sur provisions	26 023	281
Dotations aux provisions - charges financières	377	16 448
<i>Solde des provisions</i>	<i>25 646</i>	<i>-16 167</i>
<b>Solde total (1 + 2 + 3)</b>	<b>63 514</b>	<b>36 150</b>

## 6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Les produits exceptionnels et charges exceptionnelles se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2019 (K€)	Sénat au 31/12/2018 (K€)
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>227</b>	<b>331</b>
Produits sur opérations de gestion	58	263
Autres produits exceptionnels	169	67
Reprises sur amortissements et provisions		

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2019 (K€)	Sénat au 31/12/2018 (K€)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>292</b>	<b>104</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	270	18
Autres charges exceptionnelles	22	86
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles		

À la clôture de l'exercice 2019, les charges exceptionnelles résultent principalement du règlement de litiges dans le cadre de certains marchés de travaux du Sénat. Les produits exceptionnels comprennent notamment les remboursements perçus au titre de sinistres et des produits de cession d'immobilisations.

## 7 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des retraites et les Caisses de sécurité sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
  - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
  - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;
  - régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs.
- Personnel du Sénat :
  - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
  - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
  - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
  - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus a été évalué par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée du CNC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation :		
- des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	1,25 %	2,05 %
- de l'indemnité de départ en retraite	0,95 %	1,75 %
- du congé spécial	0,75 %	1,55 %
- des droits à transport	1,00 %	1,80 %
Table	tables INSEE 2012-2014 TPGHF 05	tables INSEE 2011-2013 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	3,00 %	3,00 %
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	Variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 83 % et 58 % de 55 à 65 ans ; entre 55 % et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 83 % et 58 % de 55 à 65 ans ; entre 55 % et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1<sup>ère</sup> catégorie selon la durée des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 3 991 343 K€, contre 3 440 057 K€ au 31 décembre 2018. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

<b>Rubriques et postes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><i>Sénateurs</i></b>		
Retraite	1 009 515	894 024
Assurance « maladie-maternité-décès »	120 456	144 724
Frais de transport	6 891	5 932
<b>Total</b>	<b>1 136 861</b>	<b>1 044 681</b>
<b><i>Personnel du Sénat</i></b>		
Retraite	2 371 645	1 970 000
Congé spécial	15 886	13 902
Indemnité de départ en retraite	13 222	12 089
Assurance « maladie-maternité-décès »	453 728	399 386
<b>Total</b>	<b>2 854 482</b>	<b>2 395 376</b>
<b>Total engagements de retraite et avantages similaires</b>	<b>3 991 343</b>	<b>3 440 057</b>

*Les montants sont donnés en K€.*

La valeur totale des engagements augmente par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par des taux d'actualisation moins élevés qu'en 2018.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à environ 66 560 K€ et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à environ 68 617 K€.

## 7.2 Effectifs

Les effectifs se décomposent de la manière suivante :

	Effectifs au 31/12/2019	Effectifs au 31/12/2018
Sénateurs <sup>(1)</sup>	348	348
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>348</b>

<sup>(1)</sup> Hors Sénateurs ministres.

	Effectifs au 31/12/2019	Effectifs au 31/12/2018
Personnels du Sénat	1 100	1 103
Contractuels	134	118
<b>Total</b>	<b>1 234</b>	<b>1 221</b>

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 7. En sus, les personnels en détachement s'élèvent à 21.

	Effectifs au 31/12/2019	Effectifs au 31/12/2018
Sénateurs pensionnés ( <i>stricto sensu</i> )	713	720
Personnels retraités ( <i>stricto sensu</i> )	1 086	1 053
<b>Total</b>	<b>1 799</b>	<b>1 772</b>

*L'écart de 1 effectif pour les Sénateurs pensionnés au 31/12/2018 par rapport aux états financiers de l'an passé résulte de l'intégration d'une pension suspendue puis réactivée en cours d'année 2018, qui n'avait pas été comptabilisée dans les effectifs au 31/12/2018.*

	Effectifs au 31/12/2019	Effectifs au 31/12/2018
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	847	885
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	3 083	3 096
<b>Total</b>	<b>3 930</b>	<b>3 981</b>

### **7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs**

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 116 K€.

### **7.4 Autres informations**

Au 31 décembre 2019, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs, de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat et de la Réserve Spéciale d'Intervention envers des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) s'élève à environ 40 106 K€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des Sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 495 K€ à la clôture de l'exercice.

Les droits à la formation accumulés par le personnel du Sénat s'élèvent à 116 331 heures au 31 décembre 2019 contre 120 396 heures au 31 décembre 2018.

Le montant des loyers annuels pour l'ensemble des biens immobiliers loués par le Sénat s'élève à 1 178 K€ pour l'exercice 2019.